L'ART ROMAN

A CHARLIEU ET EN BRIONNAIS



IMPRIMERIE ÉLEUTHÈRE BRASSART
20, RUE DES LEGOUVÉ,
MONTBRISON
1892

L'ART ROMAN
A CHARLIEU & EN BRIONNAIS

OUVRAGE PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES DE LA DIANA

Société Historique et Archéologique du Forez

PAR

F. THIOLLIER

AVEC LA COLLABORATION DE MM. E. BROSSARD,
J. DÉCHELETTE, V. DURAND,
E. JEANNEZ.



IMPRIMERIE D'ÉLEUTHÈRE BRASSART
RUE DES LEGOUVÉ, 20
MONTBRISON
1892



A MONSIEUR G. BULLIOT,

CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.

MON CHER AMI,



ous n'aimez pas à être mis en évidence et vous détestez les coups d'encensoir ; vous me permettrez cependant de vous dédier ce livre, car votre nom vient de lui-même se placer à sa première page.

Vous connaissez en effet l'affection et le respect que j'ai pour vous, qui êtes le meilleur des amis en même temps que le modèle des travailleurs modestes et persévérants.

Grâce à vous, Bibracte reparaît à nos yeux, la Société Éduenne est devenue l'une des principales sociétés historiques et archéologiques de France, le musée lapidaire d'Autun et le musée de l'hôtel Rollin provoquent l'admiration générale.

*De plus, tous ceux qui ont travaillé avec moi à l'*Art roman à Charlieu et en Brionnais *sont vos amis, vos parents ou vos admirateurs. Je n'ai donc pas à leur demander leur approbation : je sais d'avance qu'ils verront avec plaisir votre nom inscrit en tête de cet ouvrage.*

Je sais encore que, loin de nous reprocher d'empiéter sur votre domaine — Éduens et Ségusiaves, unis par des liens séculaires, ne sommes-nous pas membres d'une même famille et ne cultivons-nous pas des parties d'un même héritage ? — vous continuerez à vous intéresser à nos études, à nous encourager et à nous aider.

F. THIOLLIER.



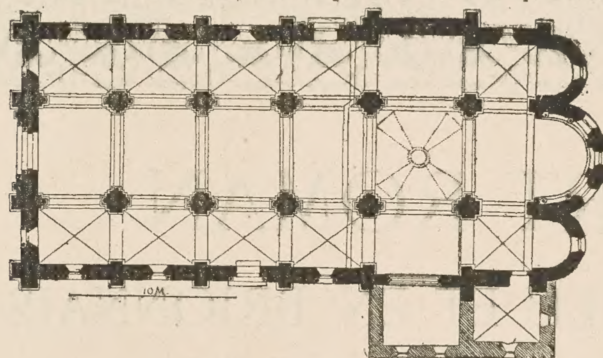
L'ART ROMAN
A CHARLIEU ET EN BRIONNAIS

APERÇU GÉNÉRAL

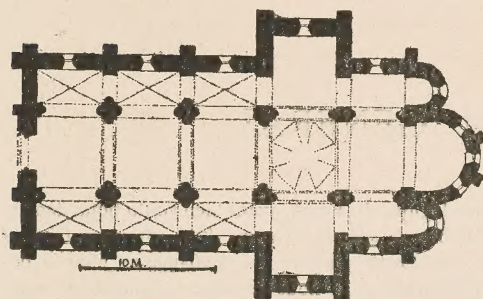
La Diana, société historique et archéologique du Forez, ayant bien voulu nous demander un volume destiné à être distribué à ses associés en 1891, en nous laissant entièrement libre d'en choisir le sujet, cette marque de confiance ne nous a pas rendu médiocrement perplexe. Tout d'abord, il nous semblait rationnel de nous occuper uniquement du pays de Forez, dont, malgré de nombreux travaux déjà publiés, les richesses sont loin d'être complètement connues et appréciées. Ainsi, Sury, Saint-Galmier, Saint-Bonnet-le-Château, Couzan, Chalain d'Isoure, Chandieu, Saint-Rambert, Saint-Romain-le-Puy, Saint-Marcel de Felines, l'Aubépin, la Merlée, etc., mériteraient des monographies illustrées. Mais un des monuments les plus remarquables du Forez est certainement le porche de Charlieu : les multiples détails de son ornementation suffiraient seuls à l'illustration d'un important volume. Nous voulions donc nous borner à étudier le prieuré et la ville de Charlieu quand, après avoir visité les intéressantes églises du Brionnais, il nous a semblé que le meilleur moyen pour faire apprécier le prieuré de Charlieu consistait à faire figurer à côté les autres monuments romans des régions voisines. Ils sont, d'ailleurs, dignes d'être mieux connus et plusieurs d'entre eux peuvent servir de modèles par l'harmonie de leurs proportions et la finesse de leurs détails. Notre projet primitif a donc été modifié.

Nous espérons que cette étude n'offrira pas trop de monotonie. En effet, ces monuments, bien que construits à peu près à la même époque, sont très variés d'aspect, grâce à la différence des matériaux employés. Ainsi, le calcaire jaunâtre a permis d'obtenir des monuments colorés et lumineux à Charlieu, Saint-Julien de Cray, Anzy-le-Duc, Arcy, Semur-en-Brionnais, etc ; en outre, cette pierre d'un grain très fin est facile à tailler et résiste parfaitement aux intempéries, ce qui nous permet d'admirer encore les sculptures

délicates de ces édifices, tandis que nous sommes surtout frappés par la beauté de la ligne et de la masse des églises grisâtres de Bois-Sainte-Marie, Châteauneuf, Varennes, Paray-le-Monial, Vareilles, Saint-Bonnet de Cray, Iguerande, Saint-Germain des Bois, Dun-le-Roi, etc., construites en grès ou en granit. Parmi ces églises, les unes sont sveltes et élancées, comme Châteauneuf, Paray, Vareilles, etc., d'autres sont trapues comme Saint-Germain des Bois, Bois-Sainte-Marie, Saint-Bonnet de Cray, Varennes, etc. On peut admirer les clochers octogonaux d'Anzy-le-Duc, de Semur-en-Brionnais, à côté des clochers carrés de Varennes et de Saint-Laurent ou des clochers simples et purs de forme tels que ceux de Baugy, Bois-Sainte-Marie, Saint-Martin de Lixy, Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, Vareilles, Montceau-l'Étoile, etc.

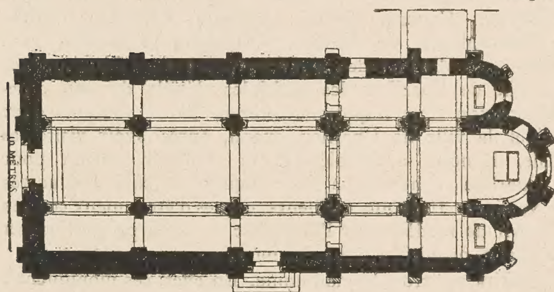


PLAN DE L'ÉGLISE DE SEMUR-EN-BRIONNAIS.



PLAN DE L'ÉGLISE D'IGUERANDE.

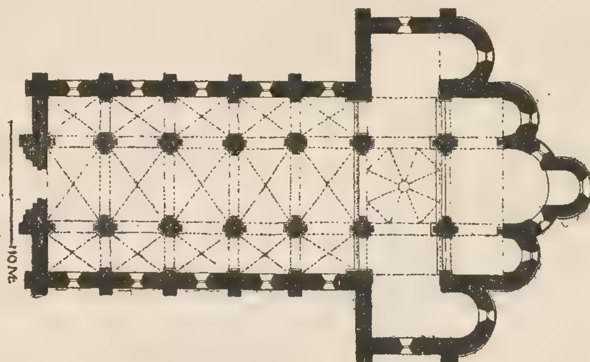
La variété que nous remarquons dans l'aspect pittoresque et dans la construction de ces monuments existe aussi dans leur ornementation et leur plan (1): ainsi les figures sveltes et correctes sculptées sur le portail de Charlieu diffèrent absolument des magots trapus qui décorent le tympan de Semur-en-Brionnais ou des curieuses figures allongées du prieuré d'Anzy-le-Duc.


PLAN DE L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF.

Si l'on déplore trop justement les mutilations subies par les statues de Charlieu, on pense avec plaisir que le portail de Saint-Julien de Jonzy contient des personnages intacts qui ont une grande similitude avec ceux de notre célèbre prieuré et qui permettent pour ainsi dire de les reconstituer. Cette similitude ne se remarque pas seulement dans les figures, elle

(1) Nous avons réuni à cette place les plans et les élévations de ces divers monuments afin de permettre de les comparer facilement entre eux. Ces précieux documents ont été mis à notre disposition par M. Selmersheim et l'administration des Monuments historiques.

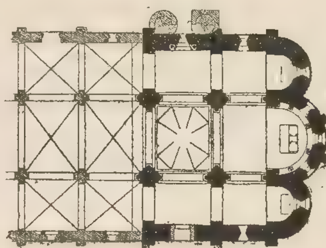
s'étend aux détails de l'ornementation : on peut remarquer notamment l'étroite parenté qui existe entre les chapiteaux des colonnettes qui cantonnent l'un et l'autre portail et les palmettes qui décorent l'extérieur de leurs archivoltes.



PLAN DE L'ÉGLISE D'ANZY-LE-DUC.

A côté des figures immobiles sculptées sur le linteau de la porte de Châteauneuf on peut admirer les figures mouvementées du linteau, du tympan et des chapiteaux du portail de Montceau-l'Etoile (1).

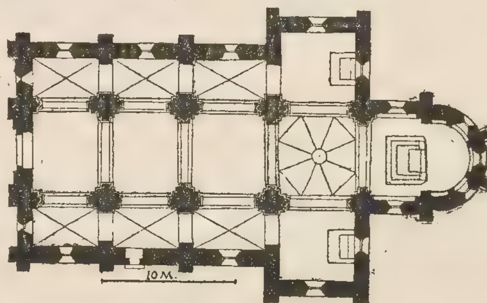
Les figures sculptées sur la porte d'Arcy et spécialement sur les chapiteaux qui soutiennent l'archivolte sont absolument remarquables et presque inconnues. Des moulages de ces chapiteaux seraient certainement très admirés au musée du Trocadéro.



PLAN DE L'ÉGLISE DE SAINT-LAURENT.

Et les portes latérales de Semur-en-Brionnais et de Paray, sont-elles assez pures et délicates, bien que leur ornementation ne comporte aucune représentation humaine ?

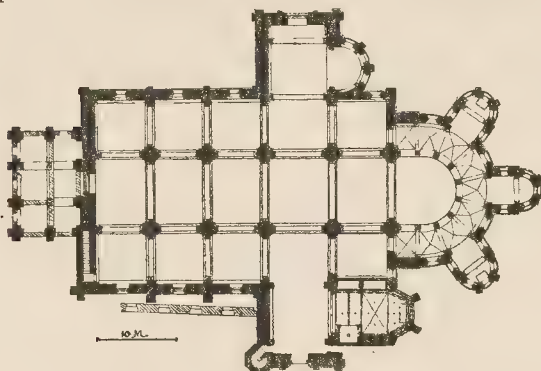
Non moins remarquable est la parfaite harmonie qui existe entre ces monuments et le paysage qui les entoure. Le Brionnais est composé de plaines vallonnées et de collines fertiles qui attirent les éleveurs de bestiaux plutôt que les artistes. Les lignes du terrain sont molles et arrondies, l'horizon est souvent borné. A part quelques échappées sur les montagnes du Forez ou du Lyonnais et quelques intérieurs de bois, le pays est monotone. Il est surtout animé par de grands troupeaux de bêtes à cornes de race charollaise dont la robe d'un blanc éclatant tache le vert cru des prairies. Dans une pareille contrée, chaque masure et à plus forte raison chaque monument prend de l'importance et l'on remarque peut-être plus qu'ailleurs le moindre accident de forme et de couleur.



PLAN DE L'ÉGLISE DE VARENNES-L'ARCONCE.

(1) Nous sommes étonné que ce curieux morceau ne soit pas classé comme monument historique et nous formons des vœux pour que cette faveur lui soit accordée dans le plus bref délai possible.

On admire de loin le clocher doré d'Anzy qui domine les pittoresques bâtiments du prieuré.

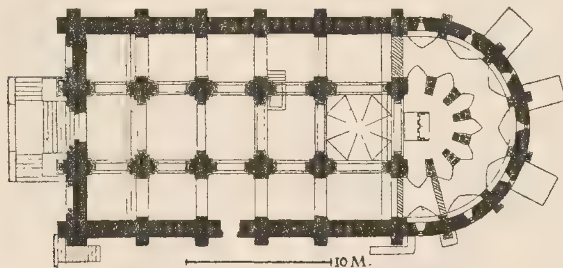


PLAN DE L'ÉGLISE DE PARAY-LE-MONIAL.

Malgré les mutilations subies, Charlieu a conservé un aspect ancien avec ses vieilles maisons, ses tours, ses églises, ses cloîtres et son prieuré. Huit de ces édifices ont été jugés dignes d'être classés comme monuments historiques.

L'élégante église de Châteauneuf s'élève à côté d'un vieux château et suffit pour embellir une colline. Le site est apprécié et étudié par les artistes autant que les détails de l'église par les archéologues.

Les églises de Baugy, Paray, Varennes, Montceau, Vareilles sont assises dans la plaine et les vallons, tandis que celles de Saint-Bonnet de Cray, Iguerande, Dun-le-Roi, Semur-en-Brionnais, Bois-Sainte-Marie forment des silhouettes sobres et élégantes avec leurs nefs et leurs clochers aux formes pures qui s'harmonisent avec les lignes des coteaux.



PLAN DE L'ÉGLISE DE BOIS-SAINTE-MARIE.

Certaines personnes paraissent étonnées de rencontrer un aussi grand nombre d'églises romanes conservées dans un espace de terrain aussi restreint. L'explication nous semble assez simple : les bénédictins ont dû trouver bien plus de ressources qu'ailleurs dans un pays aussi fertile, ce qui leur a permis d'élever ces édifices solides non moins qu'élégants. En outre, le pays qui nous intéresse était peu éloigné de Cluny et devait avoir des rapports fréquents et faciles avec les moines de la célèbre abbaye, qui avaient à leur charge la construction et l'entretien du chœur et du clocher de chaque église dans les pays dont ils étaient seigneurs, tandis que les habitants devaient entretenir les nefs.

Plusieurs des églises reproduites en héliogravure dans cet ouvrage sont à peine indiquées dans le texte. En effet, nous nous sommes attaché surtout à étudier en détail les édifices les plus importants et les plus complets ; mais cependant il nous a paru juste de donner au moins une idée sommaire de quelques autres monuments qui, pour être d'ordre secondaire, n'en présentent pas moins un réel intérêt artistique ou archéologique (1).

(1) Ainsi, l'église de Saint-Laurent-en-Brionnais, bien que reconstruite en grande partie, est curieuse à étudier à côté de celle de Varennes ; les clochers de ces deux églises offrent beaucoup de similitude, mais celui de Saint-Laurent a un étage de plus et paraît bien plus élancé. On peut également observer à Saint-Laurent la croisée du transept recouverte d'une coupole octogonale, les travées du chœur recouvertes de voûtes en berceau et surtout les chapiteaux ornés, malheureusement refaits en grande partie.

Nous n'avons pu résister au désir de faire graver quelques vues de l'église de Paray-le-Monial, qui s'éloigne un peu de notre centre, mais qui est si intéressante à étudier à cause de son importance, de la beauté de ses proportions et de son ornementation et aussi par sa ressemblance avec l'église de Cluny, si malheureusement mutilée. Toutefois, nous ne donnons qu'une courte notice sur ce monument dont la monographie a été faite et bien faite.

Les détails de sculpture d'un certain nombre d'églises des départements du Rhône et de Saône-et-Loire eussent été également excellents à décrire et à reproduire afin de servir de points de comparaison ; mais nous avons dû nous arrêter, sous peine d'aller jusqu'à Autun, Mâcon, Vézelay, Avallon, etc., et de changer complètement le cadre et l'importance de cet ouvrage. Cependant ce travail nous tente et peut-être entreprendrons-nous bientôt de faire connaître les matériaux que nous avons recueillis.



ÉGLISE DE CHATEAUNEUF.

Élévation latérale.

D'ailleurs, nous le répétons, notre œuvre est destinée à une société Forézienne, et nous n'avons empiété sur les départements voisins qu'afin de mieux faire connaître le nôtre ; nous sommes certain aussi que les importantes églises de la Bourgogne qui n'ont pas été étudiées encore le seront bientôt, car un public nombreux s'y intéresse, tandis

L'église de Saint-Bonnet de Cray, très remaniée, est surtout remarquable par la beauté et la très grande dimension de ses matériaux, ainsi que par son clocher monumental et trapu dont les baies géminées sont séparées par des colonnettes supportant des archivoltes ornées de dents de scie. A noter aussi la jolie proportion des ouvertures et les pilastres cannelés de l'intérieur.

Saint-Julien de Civry, avec ses baies aveugles en mitre et son toit aigu, forme un singulier contraste avec les autres églises dont nous publions la monographie ; mais la partie la plus remarquable de cette église romane est un édicule du XVIe siècle servant de tabernacle.

La chapelle du cimetière de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf est très simple ; elle a conservé son clocher élancé recouvert de pierres.

L'église de Vareilles, malgré ses petites dimensions et le peu d'intérêt qu'elle offre à l'intérieur, nous a paru digne de figurer dans notre collection de gravures, à cause de son joli clocher dont l'ornementation très simple peut inspirer les architectes appelés à construire des églises de village. Les deux étages de ce clocher et leurs petites ouvertures ornées de billettes et séparées par des colonnettes rondes engagées lui donnent un véritable caractère de grandeur.

Le clocher de Montceau-l'Etoile est aussi bien digne d'attirer l'attention. L'étage inférieur est percé sur chaque face de deux fenêtres accouplées abritées par une grande arcature.

Citons encore dans la région qui nous intéresse l'église de Saint-Martin de Lixy, dont le plan est simple et l'aspect très fruste, mais dont le campanile a deux arcades en plein cintre supportées par de légères colonnettes et d'élégants chapiteaux ; les murs de cette église sont singulièrement épais. Notons aussi les corbeaux sculptés de l'extérieur dont plusieurs nous paraissent refaits.

Nous conseillons d'ailleurs de consulter une remarquable étude publiée dans les *Mémoires de la société Eduenne* (tomes XVII et XVIII), par M. Viret. Cette notice, conçue à un autre point de vue que la nôtre et dont nous ignorions l'existence quand nous avons entrepris notre travail, est utile à tous ceux qui veulent connaître à fond les églises de l'ancien diocèse de Mâcon, dont quelques-unes sont décrites et gravées dans notre publication. Voir aussi le *Forez pittoresque et monumental* publié par F. Thiollier où sont décrites par M. E. Jeannez les églises de la Bénisson-Dieu et de Briennon, appartenant à la même région. Le même ouvrage contient aussi des gravures et des descriptions d'autres églises romanes du département de la Loire qui peuvent être étudiées à côté de celles du présent volume. Voir aussi dans la collection du *Roannais illustré*, série I, *Le porche de Charlieu* par A. Barban ; série II, *Pouilly-les-Nonnains* par E. Jeannez ; séries III et IV, *La Bénisson-Dieu* par E. Jeannez.

Nous croyons inutile de répéter ces descriptions.

qu'aucun ouvrage de luxe n'avait été entrepris jusqu'à ce jour pour faire connaître les modestes églises du Brionnais.



ÉGLISE DE VARENNES-L'ARCONCE.
Projet de restauration avec un étage supplémentaire au clocher.
(Cf. planches 43 et 44).

Il serait cependant possible d'être plus complet, plus parfait surtout : le sujet est loin d'être épuisé. Nous souhaitons que le goût des arts devienne assez vif pour que, dans chaque partie de la France, on puisse surmonter la peine et les déboires inséparables des travaux du genre de celui que nous présentons au public.

Nous ne voulons pas quitter la plume sans remercier les amis et collaborateurs qui nous ont aidé.

MM. Déchelette et Jeannez ont décrit chaque monument avec leur compétence habituelle et les notices que nous leur avions demandées sont devenues de véritables monographies.

On voudra bien nous excuser si, devançant l'appréciation du lecteur, nous disons ici une partie du bien que nous pensons du travail de M. Vincent Durand. Son résumé historique sera certainement remarqué par d'autres que nous. Nous savons combien ces quelques pages ont nécessité de recherches et il nous paraît difficile de réunir autant de renseignements en des lignes aussi peu nombreuses. On ne nous accusera donc pas d'exagération si nous exprimons le désir de voir chacune des parties de notre province étudiée avec autant de soins, de compétence et de concision.

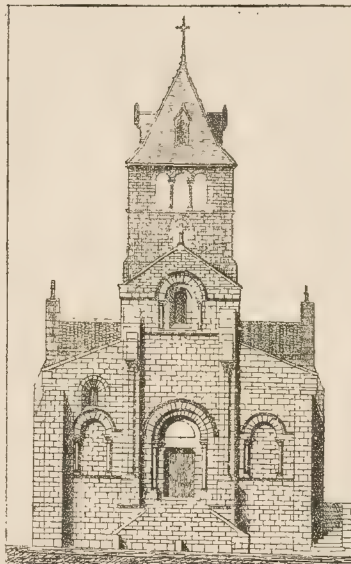


ÉGLISE DE BOIS-SAINTE-MARIE.
Élévation latérale.

M. le sénateur Brossard a bien voulu nous donner l'histoire de Charlieu pendant la Révolution, qui était le complément indispensable du travail de M. Vincent Durand. Personne n'a étudié mieux que lui cette époque ni réuni sur elle autant de documents intéressants.

M. Mieusement nous a prêté son talent et ses appareils photographiques pour nous aider à obtenir trois de nos planches.

M. Selmersheim, l'habile architecte inspecteur des monuments historiques, auteur des restaurations des principaux édifices que nous décrivons, a bien voulu nous communiquer des plans et des dessins précieux, avec une obligeance dont nous lui sommes vivement reconnaissant. Nous avons également trouvé beaucoup de complaisance dans les bureaux des monuments historiques.



ÉGLISE DE BOIS-SAINTE-MARIE.
Élévation de la façade.

Notre aimable confrère, M. Thomas Rochigneux, bibliothécaire archiviste de la Diana, nous a prêté de nouveau, avec le plus grand empressement, le concours désintéressé qu'il met à la disposition de tous ceux qui ont une recherche à faire, qui ont un coup d'œil à jeter dans le trésor de documents dont il a la charge.

Nous avons également le devoir d'adresser des remerciements, pour les soins qu'il a apportés à cette nouvelle publication, à notre ami, M. Éleuthère Brassart; mais nous n'insisterons pas. Il nous serait agréable et facile de faire son éloge; nous éprouverions plus de difficultés à le lui faire imprimer.

Le conseil général de la Loire nous a aidé et encouragé comme pour nos ouvrages précédents. Nous prions messieurs les conseillers généraux de vouloir bien agréer l'assurance de notre gratitude pour les subsides et les félicitations qu'ils nous ont votés.



ÉGLISE DE BOIS-SAINTE-MARIE.
Coupe en longueur.

Nous devons aussi remercier messieurs les curés de leur bienveillance et des facilités qu'il nous ont données pour l'étude de leurs églises. La plupart d'entre eux comprennent que, si nous cherchons à attirer l'attention sur elles, c'est surtout pour en empêcher la ruine ou la mutilation.

Conserver, consolider, restaurer intelligemment vaut mieux que reconstruire. Les vieux monuments, lors même qu'ils ne sont pas absolument beaux et confortables, méritent toujours d'être traités avec respect. De même que nos vieux parents, ils meurent, hélas! assez tôt de leur mort naturelle.

Tâchons de les faire vivre le plus longtemps possible. N'avançons pas l'heure fatale et ne déshonorons pas leur vieillesse en les mutilant ou en les affublant d'ornements ridicules.

Si notre travail peut contribuer à la réalisation de ce vœu, nous nous tiendrons pour largement payé des peines qu'il nous a coûtées.





ABRÉGÉ
DE
L'HISTOIRE DE CHARLIEU

PAR VINCENT DURAND



AVANT-PROPOS

La ville de Charlieu a eu cette bonne fortune, que plusieurs historiens de mérite ont consacré leurs veilles à mettre en lumière son passé, pendant que les archéologues étudiaient de leur côté avec amour ses rares merveilles artistiques. Il y a bientôt quarante ans, un homme dont la mémoire demeure environnée d'un juste respect, Jean-Baptiste de Sevelinges, publiait son *Histoire de la ville de Charlieu*, œuvre d'une probité sévère, bientôt complétée par des *Éclaircissements sur la géographie de Charlieu*, et qui sera toujours la base des travaux entrepris sur le même sujet. Il était d'autant plus difficile d'écrire ce livre, que les titres du prieuré de Charlieu, qui auraient fourni à l'auteur de si riches matériaux, ont péri presque tous pendant la Révolution. Avec une admirable patience, M. de Sevelinges avait recueilli dans les livres, dans les archives publiques, dans les papiers des particuliers, toutes les informations propres à réparer autant que possible une telle perte. Toutefois, placé loin de certains grands dépôts, dont la composition était alors moins connue qu'aujourd'hui, il avait ignoré l'existence de plusieurs documents d'un intérêt capital pour Charlieu. Auguste Bernard en fit usage, dans sa remarquable *Addition* à l'histoire de Charlieu, pour compléter et rectifier sur quelques points l'ouvrage de M. de Sevelinges. Cette publication amena entre les deux savants une controverse qui faillit tourner à l'aigreur.

Depuis, M. Auguste Chaverondier, par sa belle analyse du fonds judiciaire de Charlieu faisant partie des Archives de la Loire (1), a beaucoup contribué à éclairer l'histoire de cette ville, principalement dans les deux derniers siècles. Plus récemment encore M. Jeannez, l'infatigable et heureux avocat des monuments de Charlieu, a successivement publié un excellent mémoire sur les fortifications du prieuré et de la ville, puis, en collaboration avec M. Octave de Viry, une monographie du couvent des Cordeliers, et enfin, dans le *Forez pittoresque*, une élégante et substantielle description de Charlieu et de ses

(1) *Inventaire sommaire des archives de la Loire*, t. I, série B, [n°s 908-956 et 1257-1470.

environs. M. Barban a étudié le porche de l'église du prieuré, M. Déchelette les peintures de Saint-Philibert et l'hôtel Franceschi, dans des notices où l'histoire et la critique d'art se prêtent un mutuel appui.

Je ne puis espérer faire sortir beaucoup de richesses nouvelles d'un champ déjà si bien exploité par mes prédécesseurs. Ce livre, d'ailleurs, est avant tout destiné à mieux faire connaître les monuments élevés à Charlieu et dans la région brionnaise pendant la brillante période qui a précédé l'avènement de l'art ogival. Il a paru utile de placer en tête un court résumé de l'histoire de la ville: c'est ce résumé que je vais présenter au lecteur.

I.

Origines de Charlieu.

On a dit avec raison que l'histoire de Charlieu ne commence qu'avec son abbaye, c'est-à-dire vers le troisième quart du IX[e] siècle. Avant cette époque, on ne trouve qu'incertitude et obscurité. C'est même une question, que de savoir à quel peuple gaulois appartenait le territoire où fut bâti plus tard Charlieu. On a proposé de placer dans cette région les *Aulerci Brannovices* cités dans un texte unique de César (1) comme clients des Éduens. Le nom de *Brionnais* a semblé un souvenir de celui de ce peuple (2). Mais cette opinion n'a pas obtenu le consentement général des savants. En effet, des ressemblances étymologiques du même genre peuvent être invoquées en faveur d'autres points du territoire; le pays de Brionnais n'apparaît guère dans l'histoire avant le milieu du XI[e] siècle, et peut-être ne doit-il son origine qu'à la féodalité (3). A ne considérer que Charlieu et ses environs immédiats, j'incline à croire que la vallée du Sornin dépendait de la cité Ségusiave, et que la limite de celle-ci avec la cité d'Autun, avant la création tardive du diocèse de Mâcon au V[e] ou VI[e] siècle, était voisine d'Iguerande, lieu dont le nom, étranger à la langue latine, paraît signifier *frontière* (4).

La route qui, pendant tout le moyen-âge, fit communiquer Lyon à la Loire par l'Arbrelle, Saint-Clément de Valsonne, Thizy, Charlieu et Marcigny est très probablement une ancienne voie romaine (5). Si déjà elle était coupée à la hauteur de Charlieu par une autre voie commerciale venant de Belleville, *Lunna*, il est assez naturel de supposer qu'il existait à leur point de rencontre sinon une ville, du moins un modeste hameau. Quoi qu'il en soit, le val du Sornin dut, comme le val de la Loire, être couvert sous le Haut-Empire de florissantes villas dont le sol garde encore quelques vestiges. De cette époque date le sarcophage de Maria Severiola, fille de Sacrius, femme de Magneius, trouvé sous le pavé de l'église prieurale de Charlieu (6). Toute cette prospérité s'évanouit sans doute,

(1) B. G., VIII, 75.

(2) Les *Aulerci Brannovices* ont été mis en Brionnais par Samson d'Abbeville, d'Anville, Walckenaër, M. Valentin-Smith, la Commission de la carte des Gaules, l'abbé Cucherat, etc. — Aug. Bernard, M. de Charmasse, M. Longnon estiment qu'ils seraient mieux placés en Nivernais; Ernest Desjardins les porte entre la Seille et la Reyssouse, à cheval sur les départements actuels de Saône-et-Loire, de l'Ain et du Jura.

(3) *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, p. xxxviij et 1099. Toutefois, après avoir fait cette dernière remarque, Aug. Bernard semble admettre que le Brionnais pourrait devoir son nom aux *Brannovii*, autre peuple client des Eduens nommé par César, opinion que partagent MM. de Charmasse et J.-H. Pignot. Mais M. Valentin-Smith a fait voir que le véritable nom de ce peuple est *Blannovii*, et il place celui-ci à Blannot, au N.-O. de Mâcon.

(4) V. l'abbé Voisin, *Congrès archéologique de Châteauroux*, 1873, p. 93.

(5) Vincent Durand, *Recherches sur la station gallo-romaine de Mediolanum*, p. 26. — M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 280.

(6) Ce sarcophage porte l'inscription suivante, publiée plusieurs fois, mais toujours inexactement: D*iis Manibus* || ET QVIETI AETERNAE MARIAE SEVERIOLAE || SACRI SEVERI ET MARIAE MARIOLAE FILIAE | QVAE VIXIT ANNOS XXIIII MENSES VI DIES || III..... *Magneius?* ....*maritus? et* || TITVS MAGNEIVS SEVERIANVS FILIVS || PONENDVM CVRAVERVNT ET SVB ASCIA || DEDICAVERVNT *(ascia)*. — La gravure, un peu négligée, semble accuser le II[e] siècle. Le prénom, *Titus*, inscrit en toutes lettres avant le nom et le surnom, est une singularité épigraphique.

lorsque vinrent les mauvais jours des guerres civiles et des invasions barbares. Plus complète, plus irréparable fut la ruine à proximité des grandes voies terrestres et fluviatiles, et la vallée de Charlieu devint, dit-on, une forêt marécageuse, la *Vallée Noire*, ainsi que la nomme une tradition malaisée à vérifier (1). Pourtant, je ne pense pas que toute vie s'en fût retirée, et je fonde cette opinion sur l'existence en ce lieu, au IXe siècle, d'une église ou chapelle dédiée à Saint Martin (2).

II.

Fondation et premiers temps de l'abbaye de Charlieu.

C'est près de cette chapelle que, vers l'an 872, Ratbert, dix-septième évêque de Valence, et son frère Édouard, que l'on a regardés à tort comme frères du duc Boson, depuis roi de Provence (3), fondèrent sur leurs propres terres, dans les diocèse et comté de Mâcon, un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, qui fut placé sous l'invocation de saint Étienne et de saint Fortunat, apôtre de Valence (4), et dont Gausmar fut le premier abbé. Comme le site en était dépourvu de tout agrément naturel, Ratbert appela par antiphrase la nouvelle maison *Cherlieu* ou Charlieu : *quem etiam locum, quod fuerit minus gratum,* Carilocum *vocari voluit.* Étymologie bizarre, que l'on aurait peine à accepter, si elle n'était fournie par un acte ou Ratbert intervient en personne (5). Je ne puis toutefois me défendre d'un doute, et je me demande si Severt, qui a vu l'original, ou du moins une ancienne copie, n'a pas lu par erreur *minus gratum* au lieu de *nimis gratum,* qui donnerait un sens bien plus satisfaisant.

Ratbert plaça le monastère naissant sous la protection immédiate du Saint-Siège, tenu alors par le pape Jean VIII qui donna à cet effet une bulle en date du 4 des ides de juillet (12 juillet) 873 (6). Il en fit de nouveau confirmer la fondation au concile de

(1) Papire Masson, *Descriptio fluminum Galliæ, qua Francia est,* 1618, p. 24.

(2) Bernard et Bruel, *Chartes de l'abbaye de Cluny*, no 31. Confirmation par Gérold, évêque de Mâcon, du don de la chapelle de Saint-Martin fait à l'abbaye de Charlieu par Lambert, son prédécesseur, 887. Cet acte, bien que rédigé dans un latin fort barbare et obscur, ne laisse pas de doute sur la situation du sanctuaire cédé : *Accessit venerabilis abba.., Ingelarius nomine, Cariloci, petens quatinus quandam capellam,... .vicinam etiam et propriam prefati monasterii, in honore confessoris domni Martini..., condonare deberemus, cymiterio jam dicti cenobii addentes.*

(3) Opinion de Chorier admise par la Mure, combattue par Mabillon. — V. *Gallia Christiana*, t. XVI, col. 298.

(4) Une charte de Cluny, no 730, de l'an 950 environ, y ajoute saint Félix et saint Achillée, compagnons de saint Fortunat, ce qui permet de reconnaître celui-ci entre les autres saints du même nom : *Qui (Rodbertus) construxit ibidem monasterium, idque in honore beatorum martirum Stephani, Felicis, Fortunati et Achillei sollempniter dedicare curavit.*

(5) Décret du concile de Pontion, 876, dans Severt, t. I, *Chronol. Archiep. Lugdun.*, p. 186. — Il faut remarquer que, dans la langue des chartes, *locus* a la signification de monastère ; Charlieu est donc le nom propre de la maison fondée par Ratbert, nom qui a fait tomber en désuétude celui du territoire où elle fut bâtie. Comment s'appelait ce dernier ? Les actes du concile d'Anse, 994 (*Chartes de Cluny*, no 2255), mettent au nombre des monastères dépendant de Cluny, *monasterium* Sonna *qui vocatur Carus Locus*. Ce nom, qu'il faut peut-être lire *Sonnan*, en supposant la chute d'un tiret sur l'*a* final, rappelle de trop près celui de *Sornam fluvium*, appliqué au Sornin (*Scorvinus*), dans le diplôme de Boson de l'an 879, pour ne pas laisser présumer qu'ils sont identiques.

Il existait en France trois monastères appelés *Carilocus* ou *Carus Locus*, l'un au diocèse de Besançon, l'autre au diocèse de Senlis et le troisième au diocèse de Montpellier.

(6) Cette bulle a été recherchée vainement par Aug. Bernard et semble perdue. L'intitulé seul nous en a été conservé dans un mémoire manuscrit du XVIIIe siècle sur le fait de la justice de Charlieu (Archives de la Loire, série H. Fonds du prieuré de Charlieu). On y lit : « Le prieuré de Charlieu... a été fondé en titre d'abbaye soumise immédiatement au Saint-Siège, par Raldebert (*sic*), évêque de Valence, frère de Bozon, roy de Bourgogne et d'Arles, en l'année 860.... Le pape Jean VIII, en l'année 862, l'approuva par sa bulle du 4 des ides de juillet, indiction 2 et la 1re année de son pontificat, adressée à Raldebert, évêque de Valence, fondateur de ladite abbaye de Charlieu, et à Gausmar, premier abbé, par laquelle il veut qu'ils eussent pendant leur vie un entier pouvoir et authorité sur ladite abbaye de Charlieu et que si, après leur décès, il y arrivait aucune dispute ou différend, le tout fût référé au jugement du Saint-Siège, etc. ; enfin, il lâche anathème contre ceux qui troubleroient lesdits religieux de ladite abbaye en la possession de leurs biens ou qui les usurperoient : *Joannes episcopus, servus servorum Dei, Ratberto venerabili episcopo sanctæ Valenciæ ecclesiæ seu Gosmardo.* etc. » L'auteur du mémoire a manifestement erré sur la date. En 862, le Pape régnant était Nicolas Ier. La première année du pontificat de Jean VIII s'étend du 14 décembre 872 au 13 décembre 873 inclusivement. La bulle étant du 12 juillet appartient par conséquent à l'année 873, laquelle correspond à l'indiction VI. Mais la substance de l'acte paraît fidèlement rapportée et elle est d'accord avec ce que nous apprennent des textes plus modernes : *Monasterium juris ecclesiæ Romanæ quod dicitur Carus Locus in territorio Matisconensi* (Bulle de Jean XI, 25 juin 932. *Bullar. Cluniac.*, p. 2). — *Sui autem laudabilis voti compos effectus (Ratbertus episcopus), sanctæ Romanæ æcclesiæ illud, ut sub ejusdem tuitione perpetuo maneret, tradere non neglexit* (*Chartes de Cluny*, no 730, *ad a.* 948-954). Cette phrase est identiquement reproduite dans une charte de Philippe-Auguste de 1180 ou 1181 (Arch. Nat. P. 13882, cote 65).

Pontigonum, Pontion (Marne), en juin 876 (1). A cette date, Édouard avait cessé de vivre. Le concile accorda à Ratbert le patronage de Charlieu pendant sa vie et défendit qu'après sa mort personne de sa famille, ou aucun autre, s'immisçât dans le gouvernement de l'abbaye.

On a prétendu que le roi Boson possédait à Charlieu un château et que, peu après la fondation de l'abbaye, il s'était emparé de tout ou partie de son temporel. Malade et touché de repentir, il l'aurait ensuite restitué. La première de ces assertions est une pure hypothèse ; la seconde, ainsi que l'a établi M. de Terrebasse, n'a d'autre fondement qu'une charte inexactement transcrite et faussement interprétée par Paradin (2), Boson sans doute, comme beaucoup d'autres grands seigneurs ses contemporains, tint en précaire des biens ecclésiastiques (3), mais, à l'égard de l'abbaye de Charlieu, il n'apparaît dans l'histoire que comme un bienfaiteur insigne. Le 11 décembre 879, quelques mois après son élévation au trône, à la prière du comte Siwald et en vue du repos de l'âme de son beau-frère l'empereur Charles-le-Chauve, de son propre salut et de celui de sa femme, il ajouta au patrimoine du monastère une petite abbaye, ***abbatiolam,*** dédiée à saint Martin, qui est Régny (Loire). L'acte est daté de Charlieu même. Il lui donna aussi l'église de Saint-Nizier de l'Estra, commune de Quincié (Rhône) (4). En mémoire de ces libéralités, l'effigie de Boson fut placée plus tard sur le porche de l'église de Saint-Fortunat et peinte dans le réfectoire du couvent. Les religieux payaient certaines redevances à l'hôpital de Charlieu, qui passait pour plus ancien que l'abbaye elle-même, le jour de la *fondation du roi Boson,* le jeudi après les Rois (5). Ils récitaient aussi des prières sur un grand tombeau en forme de croix qu'on voyait dans leur église, à droite de l'autel de sainte Madeleine : c'était, disaient-ils, celui du roi *Bœuf* ou Boson et de sa femme. Mais ce ne pouvait être tout au plus que le tombeau d'un homonyme, car l'on sait d'une manière certaine que le roi Boson fut inhumé dans la cathédrale de Vienne, où son épitaphe se voyait dans la chapelle de Sainte-Apollonie (6) et, de plus, il ne paraît pas qu'à sa mort il eût conservé aucune autorité sur Charlieu. En effet, dès l'année 880, attaqué par les rois Louis III et Carloman, il avait perdu le comté de Mâcon, donné par ceux-ci à Bernard Plante-Velue (7). Ratbert, craignant pour Charlieu les conséquences de ce changement de domination, fit confirmer par Carloman les libéralités de Boson (8). C'est le dernier acte connu du fondateur.

Lambert, évêque de Mâcon, avait donné à l'abbaye une chapelle dont il a été déjà parlé, laquelle était dédiée à saint Martin et contiguë, ce semble, à la place, *cymiterium,*

(1) V. ci-dessus, p. 3, note 5.

(2) Paradin, *Annales de Bourgogne*, p. 112. — A. de Terrebasse, *Appendice à l'histoire de Charlieu. Revue du Lyonnais*, t. XIV, 1857, p. 449 et suiv.

(3) V. *Annales de saint Bertin*, à l'année 879. Bouquet, VIII, p. 33. — M. Gingins-la-Sarraz (*Bosonides*, p. 64), met Charlieu au nombre des abbayes dont Boson aurait possédé quelques biens, mais les textes auxquels il renvoie ne disent rien de pareil, et il est probable qu'il ne fait que répéter Paradin.

(4) Guichenon, *Bibliotheca Sebusiana*, p. 375. — Privilège de Philippe-Auguste, 1180-1181, *ibid.*, p. 222, et Arch. nation., p. 1388², cote 65. — On a supposé que Siwald ou Sirald était comte de Mâcon : cependant d'après le *Trésor de chronologie* de M. de Mas-Latrie, il n'y aurait pas d'intermédiaire entre Warin déposé en 879, et Bernard institué par Boson.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 57 et 276. — Papire Masson, *Descriptio fluminum Galliæ*, p. 24 : *Quibus postea excisis (arboribus Vallis Nigræ) a Bosone, comite Provinciæ et Caroli Calvi pene socio : adeo enim eum diligebat, ut ab ipso,* loco hospitale (*corr.* hospitalis) Beati Fortunati, *qui nunc prioratus appellatur exdæificari cœptus sit.* Papire Masson fait ici allusion à une prétendue étymologie de Charlieu, *Caroli locus*. Severt, t. I, *Archiep. Lugdun.*, p. 186, ne remarquant pas la faute d'impression qui s'est glissée dans ce passage, a cru que Papire Masson attribuait à Boson la construction de l'hôpital lui-même : *Papirius Masso... urbem derivat a* Caroli... loco, *ubi silva excisa a Bosone*, et hospitale Sancti Fortunati constructum. — D'autres redevances étaient payées à l'hôpital de Charlieu, le jour de la fondation de l'évêque Ratbert, qui était le mardi saint.

(6) Chorier, *Recherches des antiquités de la ville de Vienne*. 1659, p. 199. — Saint-Julien de Balleure a conjecturé que le tombeau de Charlieu pouvait être celui du comte Buvin ou Beuves, père de Boson ; M. de Terrebasse, celui d'un autre Boson, comte bourguignon et grand-père maternel du roi. (*Append. à l'hist. de Charlieu*, p. 453).

(7) *Annales de S. Bertin*, a. 880, dans Bouquet, VIII, p. 35. — *Annales de Fulde, ibid.*, p. 40. — *Chron. d'Hermann l'Estropié*, *ibid.*, p. 245.

(8) Privilège déjà cité de Philippe-Auguste, 1180-1181. Ce titre peut servir à perfectionner la chronologie des évêques de Valence donnée au t. XVI du *Gallia Christiana,* où la dernière mention faite de Ratbert se rapporte à l'année 879, et le premier acte cité de son successeur Isaac ne remonte qu'à 886.

qui précédait l'église. Ce don fut ratifié en 887 par l'évêque Gérold (1). La même année, le concile de Saint-Marcellin en Châlonnais maintint de nouveau les religieux dans leurs possessions et dans le droit d'élire librement leur abbé (2). Mais l'avidité des séculiers était plus forte que les décrets des synodes et les préceptes des princes. En 926, un autre concile, tenu à Charlieu même, dut ordonner la restitution au monastère des églises de Saint-Martin de Cublise, Saint-Pierre de Thizy, Saint-Sulpice de Montagny, et sept autres, tombées entre des mains laïques (3).

III.

L'abbaye de Charlieu est soumise à Cluny. — Sa réduction en prieuré.

C'est vers ce temps que Charlieu cesse d'être un monastère autonome. L'abbaye de Cluny, appelée à de si grandes destinées, avait été fondée en 910: environ vingt ans plus tard, à la demande de saint Odon, celle de Charlieu lui fut soumise, ainsi que cela résulte d'une bulle confirmative de Jean XI, du 25 juin 932 (4), Louis IV d'Outremer, dans un précepte du 1er juillet 946, donna à cette réunion la garantie de son autorité royale (5), et les nombreuses chartes de privilèges accordées à l'abbaye de Cluny par les papes et les rois, au cours du même siècle et dans les siècles suivants, placent constamment Charlieu au nombre des membres dont elles ont pour objet de lui assurer la paisible possession (6).

Cette intervention répétée de l'une et l'autre puissance, ecclésiastique et séculière, était rendue nécessaire par les entreprises toujours renaissantes des particuliers contre le temporel des religieux. Aux environs de l'an 950, un certain Sobbo, qui détenait injustement l'abbaye de Charlieu, la restitua à Aymard, abbé de Cluny (7). Toutefois, à côté des usurpations se placent aussi les bienfaits. Vers 990, un personnage nommé Guy donna à Cluny l'église d'Arcinges, qui vint augmenter la dotation de la maison de Charlieu (8).

Saint Odilon, successeur d'Aymard, obtient en 994, d'un concile tenu à Anse, un décret par lequel il est interdit à tout chef militaire, à tout seigneur séculier, fût-il revêtu de la dignité comtale, d'élever des fortifications dans les lieux dépendant de Cluny, comme aussi d'enlever ou d'introduire aucun butin, soit bétail, soit de toute autre nature, dans les château et bourg de Cluny et de Charlieu (9). Ce décret prouve que déjà un centre important de population s'était formé autour de ce dernier monastère, et laisse supposer qu'il était protégé par des ouvrages de défense, puisqu'on pouvait y mettre et, sans doute, qu'on y avait mis plus d'une fois en sûreté le produit d'une expédition à main armée. L'existence d'une enceinte fortifiée est mieux attestée encore par une charte des années 1038 à 1044 rapportée par Severt: un chevalier nommé Girard y renonce,

(1) *Chartes de Cluny*, n° 31. Cf. Ducange, au mot *Cœmeterium;* le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, n° 533; celui de Savigny, nos 904 et 905; Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 27; etc.

(2) Severt, t. II, *Episc. Matiscon.*, p. 50.

(3) Severt, t. I, *Archiep. Lugdun.*, p. 194.

(4) *Bullar. Cluniac.*, p. 2. — *Chartes de Cluny*, nos 401, note, et 730.

(5) *Biblioth. Cluniac.*, col. 227. — *Chartes de Cluny*, n° 690.

(6) Bulles d'Agapet II en 949, de Grégoire V vers 996, de Benoît VIII en 1016, de Pascal II en 1100 et 1110, d'Innocent III en 1204; diplômes de Lothaire, roi de France, en 955, de Louis VI le-Gros, en 1119, etc.

(7) *Chartes de Cluny*, n° 730. — De Gingins-la-Sarraz (*Hugonides*, p. 109), induit ce semble en erreur par Mabillon, a vu dans ce Sobbo l'archevêque de Vienne du même nom, mort en 952. Les termes de la charte de restitution ne permettent pas d'accepter ce rapprochement.

(8) *Chartes de Cluny*, n° 1775.

(9) *Ibid*, n° 2255 : *Statuerunt etiam... ut nulla secularis dignitas, seu militaris sublimitas, aut homines juxta Cluniacum commanentes et in locum quoque jam dictum* Carum Locum *commorantes, in eundem castrum vel in burgum ejusdem loci predam auferre, vel predam aliquam tam in bubus, vaccis, vel porcis, quamque etiam in caballis, vel quicquid preda videri aut nominare potest, foris intus nec de intus foris mittere audeat.* — Aug. Bernard a prétendu (*Hist. de Charlieu*, p. 10) que ce texte s'applique uniquement au château et à la ville de Cluny, mais la mention expresse de Charlieu rend cette interprétation difficile à soutenir.

sur l'autel de Saint-Étienne, en présence de l'archevêque de Lyon, Odolric, à certaines exactions, *quas*, dit-il, *pater meus non habuit, sed ego allevavi non solum* infra munitionem salvamenti monasterii, *verum etiam in circumjacentibus terris et villis ad præfatum locum pertinentibus* (1).

Nous n'avons pas sur les fortifications de Charlieu de témoignages plus anciens que les titres allégués ici : il est probable néanmoins que de bonne heure l'abbaye fut entourée d'un certain appareil militaire. Le malheur des temps, les ravages des Normands, puis des Hongrois, en Bourgogne et en Lyonnais aux IX[e] et X[e] siècles (2) en durent faire sentir la nécessité (3).

Les abbayes soumises à l'obédience de Cluny quittèrent pour la plupart ce titre pour prendre celui plus modeste de prieuré. Cette réforme est attribuée à saint Hugues, élu abbé de Cluny en 1049 (4). La charte que je viens de citer semble pourtant indiquer que déjà Charlieu était gouverné par un simple prieur du nom de Rodbert.

IV.

Prospérité du monastère. — Sa reconstruction par saint Odilon.

Cependant la prospérité du monastère croissait sous la puissante impulsion venue de Cluny. Dans la première moitié du XI[e] siècle, saint Odilon en fit reconstruire en entier les bâtiments (5). L'église, vaste et bel édifice de 50 mètres de longueur, surmonté de cinq clochers, mais encore privé du magnifique porche que devait lui donner le siècle suivant, fut solennellement consacrée en 1094, sous le vocable traditionnel de saint Fortunat (6). Le monastère avait possédé autrefois des reliques de ce bienheureux martyr, don probable du fondateur Ratbert; mais elles avaient été dérobées par les moines de Saint-Chaffre, au diocèse du Puy. De là un différend auquel saint Hugues mit fin vers 1080. A cette occasion, les religieux de Saint-Chaffre abandonnèrent à ceux de Charlieu leurs prétentions sur l'église de Jarnosse, donnée à ces derniers par le seigneur du lieu (7).

A peu près à la même époque, de 1078 à 1104, un deuxième concile fut célébré à Charlieu. On s'y occupa de réprimer les entreprises d'Archambaud III, sire de Bourbon, contre le prieuré de Souvigny (8).

En 1190, Simon I[er] de Semur, partant pour la troisième croisade, donna au prieuré de Charlieu la terre de Saint-Bonnet de Cray (9). Quelques années plus tard, le 16 mars 1196, Guichard IV de Beaujeu, au moment de partir pour l'Espagne, reconnut solennellement l'injustice de ses exactions et de celles de ses prédécesseurs sur l'église et les

(1) Severt, t. I, *Archiep. Lugdun.*, p. 206. — *Chartes de Cluny*, n° 2960. — J'emploie la chronologie des archevêques de Lyon par Aug. Bernard pour déterminer la date approximative de la charte.

(2) Courtépée, *Description générale du duché de Bourgogne*, édit. 1848, t. III, p. 87, prétend qu'ils saccagèrent Semur en Brionnais, dans le voisinage immédiat de Charlieu, mais, comme trop souvent, il omet de citer ses autorités, et le fait reste douteux.

(3) V. Jeannez, *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 446.

(4) Abbé Cucherat, *Cluny au XI[e] s.*, 2[e] édit., p. 35.

(5) *Lotsaldi*, Vita S. Odilonis : *Quid ... ex toto etiam, suo tempore, constructus Carus Locus?* (*AA. SS. januar.*, t. I, p. 69. — *Biblioth. Cluniac.*, col. 1820).

(6) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 21.

(7) L'abbé Ulysse Chevalier, *Cartul. de Saint-Chaffre du Monastier*, n° 399. — En 1668, l'église du prieuré de Charlieu possédait un ossement du bras de son saint patron (Chaverondier, *Inventaire des archives de la Loire*, B. 1302) : j'ignore l'histoire de cette relique, qui et perdue.

(8) Mabillon, *Annal. Benedict.*, appendice au t. V, p. 654. — Bouquet, XIV, p. 522. — Chazaud, *Étude sur la chronologie des sires de Bourbon*, p. 167.

(9) Biblioth. nat. mss. fr., n° 9884. Notes prises aux archives du prieuré de Charlieu par Lambert de Barive. — La date de la charte de donation était ainsi exprimée, *Acta sunt ista in aula Sinemuri, quando Simon Sinemurus Ierusalem petiit*, et est à rapprocher de celle d'une autre charte du même Simon, en faveur du prieuré de Marcigny, dont une copie ancienne fait partie des papiers de La Mure à la bibliothèque de Montbrison, t. I, f° 136 : *Actum est hoc publice, anno sub Incarnacione Domini M° C° nonagesimo, Philippo rege Francorum eunte Jherosolimam.*

hommes du bourg de Thizy, dépendant de Charlieu, et remit libre et franche cette église à l'abbaye de Cluny (1).

Le XI[e] siècle et la première moitié du XII[e] furent, comme on sait, l'époque la plus brillante pour l'ordre de Cluny. Le nombre des moines de Charlieu s'éleva en certains temps à plus de trente, sans compter ceux vivant dans les prieurés secondaires, Régny, Thizy, Saint-Nizier de l'Estra et maisons moins importantes qui en relevaient (2). Les limites de cette notice ne me permettent d'entrer dans aucun détail sur leur règle, leur régime intérieur et leurs usages particuliers. Ce sujet a été traité d'une manière très complète par de Sevelinges. Je me contenterai de rappeler que le prieur était assisté dans le gouvernement de la maison par six officiers claustraux: 1° le doyen, 2° le chantre, 3° le sacristain, 4° le chambrier, 5° le cellerier, 6° l'aumônier. La charge de doyen fut supprimée vers le premier quart du XV[e] siècle. On trouve aussi mention d'un ancien office de *pitancier*: il était éteint au XVI[e] siècle (3).

V.

Établissement de l'autorité immédiate du roi de France à Charlieu.

Nous touchons à un point aussi important qu'obscur de l'histoire de Charlieu, l'établissement dans cette ville et son territoire de l'autorité immédiate du roi de France.

Pendant l'automne de 1180 ou l'hiver de 1181, Philippe-Auguste étant à Bourges accorda au monastère de Charlieu, que gouvernait le prieur Artaud, une charte le confirmant dans ses biens, privilèges et immunités, et le plaçant à jamais sous la protection royale à l'exclusion de tout autre, pour être conservé exempt de dommage à l'église de Cluny (4). Auguste Bernard a vu là un acte, non point seulement de suzeraineté, mais de seigneurie directe et effective (5). Cette conclusion ne me paraît pas légitime, car la garde des églises était un droit régalien qui n'impliquait nullement le domaine utile (6). En revanche, une autre charte du même Philippe-Auguste de l'an 1210, c'est-à-dire postérieure de trente ans à la précédente, prouve solidement qu'à cette date il était seigneur pour partie de Charlieu. Il s'y engage solennellement envers l'universalité des nobles et des bourgeois à ne point laisser sortir de sa main ce qu'il possède en cette ville, et à les maintenir à perpétuité unis aux royaume et couronne de France (7).

D'où venaient au roi ces droits seigneuriaux, dont nul document plus ancien ne fait mention à ma connaissance? Aug. Bernard a d'abord prétendu qu'il les avait recueillis dans l'héritage des rois de Bourgogne, qui auraient eu un château près de Charlieu: supposition toute gratuite, comme j'ai déjà eu occasion de le faire remarquer (8). Tout porte à croire en effet que, si un tel château (dont nul texte contemporain ne parle) a

(1) *Ibid.* — Cette charte peut servir à fixer avec plus de précision la date du premier testament de Guichard IV, publié par M. Guigue dans les *Documents inédits pour servir à l'histoire de Dombes*, faisant suite aux *Mémoires* d'Aubret, p. 58. — V. aussi ces mémoires, t. I, p. 411.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 27 et 63.

(3) *Pouillé du diocèse de Mâcon.* 1513, dans le *Cartul. de Saint-Vincent*, p. cclxix.

(4) *Monasterium Kariloci sub nostra nostrorumque successorum... perdurare defensione concedimus, et... nostre authoritatis precepto firmamus ut sub nullius unquam tuitione flectatur nisi regia, ita quod ipsum.... ecclesie Cluniacensi... salvum et illibatum conservemus* (Arch. nat., P. 1388², cote 65. — Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 15. — Guichenon, *Biblioth. Sebus.*, p. 222. — Aug. Bernard, *Cartul. de Lyonnais, Forez et Beaujolais*, mss. de la bibliothèque de la Diana).

(5) *Addition à l'hist. de Charlieu*, p. 7. — *Lettre au sujet de la géographie de Charlieu. Revue du Lyonnais*, t. XVI, 1858, p. 169.

(6) Voir Ducange, au mot *Wardæ ecclesiarum.*

(7) *Quia intelleximus quod villa Kariloci, cum pertinentiis suis, sit perutilis et necessaria nobis et corone regni Francie, nos universitati tam militum quam burgensium et aliorum hominum creantavimus, quod ea que habemus in dicta villa Kariloci et pertinencium ipsius nunquam de manu regia removebimus aliquo modo, neque separabimus a corona regni Francie, sed volumus ut deinceps in perpetuum tam milites quam burgenses, quam alios homines de predicta villa et ejus pertinenciis, nobis et successoribus nostris regibus Francie inseparabiliter adhereant et corone.* (Aug. Bernard, *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 10, d'après le cartulaire de Philippe-Auguste à la bibliothèque nationale).

(8) *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 22.

existé sur l'emplacement occupé plus tard par celui du roi, la terre en relevant, dans laquelle le prieuré et son patrimoine formaient une enclave indépendante, était restée jusqu'au XII[e] siècle au pouvoir de seigneurs particuliers, descendant peut-être des fondateurs de l'abbaye, et parmi lesquels il faut rechercher sans doute quelques-uns des cupides et turbulents voisins dont les religieux eurent à se plaindre à diverses époques. Le cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon fait connaître plusieurs membres d'une famille *de Charlieu*, vivant aux environs de l'an 1100. L'un d'eux, à l'occasion du baptême par l'évêque de Mâcon, en l'église de Châteauneuf, de son fils appelé comme lui Girard, céda à Saint-Vincent sa part des biens de l'église de Belmont (1). Cette famille ne serait-elle point celle d'anciens seigneurs séculiers de Charlieu : la pensée en vient naturellement à l'esprit.

Ceci conduit à examiner une autre conjecture plus tard émise par Aug. Bernard. Remarquant que Villers est dit, dans un titre de la fin du XI[e] siècle, situé dans la vicomté de Mâcon, il s'est demandé si la dotation territoriale des vicomtes n'aurait point embrassé toute cette portion du comté de Mâcon dont Charlieu était le chef-lieu. La main-mise de Philippe-Auguste indiquerait la suppression de la vicomté, qui en effet ne paraît plus après 1180 (2).

Il serait je pense téméraire d'affirmer que le vicomté de Mâcon, quelle que fût d'ailleurs sa consistance, formait un tout compacte à l'instar de nos modernes divisions administratives (3). Aug. Bernard nous fournit lui-même la preuve du contraire, en citant une terre *vicomtale*, située près de la Saône dans la banlieue de Mâcon (4). Cette réserve faite, il convient de reconnaître que la famille des vicomtes de Mâcon, les Blanc, *Albi* (5), possédaient sinon à Charlieu, du moins dans la région qui s'étend au N.-E. et dont Dun-le-Roi est à peu près le centre, des biens importants et nombreux (6). Entre ces possessions figure précisément Châteauneuf, engagé, vers 1147, à Humbert de Beaujeu par Archimbaud le Blanc à l'occasion de son départ pour la seconde croisade (7), et que nous trouvons en 1249 aux mains de saint Louis, formant avec Charlieu une prévôté royale (8). Il n'est donc pas impossible que la famille de Charlieu ait été un rameau de celle des vicomtes. Philippe-Auguste a pu venir aux droits qu'elle avait à Charlieu par achat ou même par confiscation. C'était l'époque où les entreprises violentes des comtes d'Auvergne et de Châlon, du comte et du vicomte de Mâcon, du sire de Beaujeu et autres puissants seigneurs contre le temporel des églises et des monastères appelèrent à plusieurs reprises l'intervention tantôt pacifique, tantôt à main armée, du roi de France. Le châtiment de quelques-uns des coupables fut terrible. Il en coûta ses états au comte d'Auvergne, à d'autres une partie de leurs domaines. L'abbaye de Cluny souffrit beaucoup de ces luttes dans son chef et dans ses membres. Dès 1119, pour mieux s'assurer la protection de Louis-le-Gros, elle lui avait donné la faculté d'occuper toutes ses places fortes et châteaux, pourvu qu'il ne s'en dessaisît en faveur de nul autre (9). En 1166, elle céda à Louis VII la moitié de la seigneurie de Saint-Gengoux, depuis appelée le Royal, à la charge de la défendre contre les déprédateurs de ses biens, et ce fut la première origine du bailliage royal de Saint-Gengoux (10). L'année suivante 1167, l'abbé

(1) *Cartul. de S.-Vincent*, nos 510, 531, 534, 607. — Cf. *Cartul. de Savigny*, nos 831 et 834. — *Obituaire de Lyon*, p, 164.

(2) *Essai historique sur les vicomtes de Lyon, de Vienne et de Mâcon*, dans la *Revue Forézienne*, t. I, 1867, p. 154.

(3) Cf. Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, p. 677.

(4) *Essai*, etc., p. 154. — *Cartul. de Saint-Vincent*, n° 183.

(5) On a donné pour souche à cette maison des *Blancs*, Froilan, seigneur de Briennon, fils d'autre Froilan, deuxième baron de Semur, vivant à la fin du IX[e] siècle. (Abbé Cucherat, *Semur en Brionnais, ses barons, etc.*, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XV, p. 271).

(6) A. Bernard, *Essai*, etc., *passim*. — Aubret, *Mémoires pour servir à l'histoire de Dombes*, t. I, p. 324.

(7) Aubret, *loc. cit.*

(8) Brussel, *Nouvel examen de l'usage des fiefs*, p. 456.

(9) Privilège de Louis-le-Gros pour Cluny, *Biblioth. Cluniac.* p. 576. — Aubret, *Mém. de Dombes*, t. I, p. 300.

(10) Cartulaire de Cluny cité par Aubret, *Mém. de Dombes*, t. I, p. 357. — Chavot, Préface du Cartul. de Saint-Vincent, p. xiij et cxxx.

de Saint-Martin d'Autun cédait au même prince, à des conditions analogues, la moitié de la justice et des profits de Saint-Pierre-le-Moutier, où pareillement un bailliage royal devait être établi plus tard (1). De son côté, l'évêque de Mâcon l'appelait en pariage dans la terre de Vérizet, toujours sous la clause d'inaliénabilité au profit d'un autre seigneur (2). Parmi les barons dont Cluny eut le plus à se plaindre, on cite Artaud III le Blanc, vicomte de Mâcon, *ce loup qui,* suivant l'expression de Pierre-le-Vénérable, *ravageait le matin, le soir et la nuit les terres de l'abbaye* (3). Il prétendait, paraît-il, à la garde du prieuré d'Ambierle, fortifié dès le Xe siècle (4), et sans doute en prenait sujet de vexer les religieux. A la prière du prieur Artaud, Louis VII prit, en 1169, cette maison sous sa protection spéciale, en termes qui rappellent singulièrement ceux de la charte que Philippe-Auguste devait accorder au prieuré de Charlieu en 1180 (5). Cette même année 1180, Artaud III, venu à résipiscence, abandonna à l'abbé de Cluny ses prétentions à la garde d'Ambierle et tout son fief au même lieu (6) : c'est, paraît-il, le dernier titre connu où intervienne un vicomte de Mâcon (7).

Ces faits me portent à penser que la cession plus ou moins volontaire à Philippe-Auguste de droits seigneuriaux à Charlieu se rattache de très près aux querelles entre les hauts barons et l'église de Cluny. Celle-ci dut s'en réjouir et y voir pour ses possessions un gage de sécurité. D'un autre côté, l'importance de Charlieu, ville sans doute déjà peuplée et commerçante, poste avancé sur la route de Paris à Lyon, n'échappait pas à la clairvoyance du roi, et c'est avec raison que dans la charte de 1210 citée plus haut, il qualifie cette place de *très utile à sa couronne.*

L'abbé Théobald (1179-1183) avait fait entourer Cluny de hautes et fortes murailles. A la même époque à peu près, c'est-à-dire vers la fin du XIIe siècle, et peut-être sous la direction des ingénieurs de Philippe-Auguste, fut élevé, pour la défense du monastère, l'imposant donjon cylindrique qui domine encore la ville de Charlieu (8). Ce monument doit être cher à ses habitants, car il est le symbole de leur entrée définitive dans cette grande unité française accomplie à travers les siècles par l'Eglise et la royauté, l'une émancipant les petits et les humbles, l'autre brisant l'orgueil des tyrans féodaux.

VI.

Charte de franchises de Charlieu. — Châtellenie royale. — Église paroissiale de Saint-Philibert. — Démêlés entre les religieux et les bourgeois. — Fondations du couvent des Cordeliers.

L'acquisition de partie de Charlieu par Philippe-Auguste fut accompagnée ou suivie à bref délai, entre les années de 1199 et 1207, de la concession à ses habitants d'une charte de franchises par le prieur et le couvent, du consentement de Hugues V, abbé de Cluny, et en présence de Pierre de Rocey, délégué spécial du roi (9). De Seve-

(1) Aubret, *Mém. de Dombes*, t. I, p. 473.

(2) De la Rochette, *Hist. des évêques de Mâcon*, t. II, p. 180.

(3) *Biblioth. Cluniac.*, col. 925.

(4) *Chartes de Cluny*, no 1321, août 972 : *Pro emendatione castelli quod fuit ad Ambertam.*

(5) *Ambertam cum omnibus appenditiis suis in manu et protectione nostra suscipimus, decernentes ut ecclesia et possessiones suæ universæ in perpetuum sub regio permaneant dominio et protectione, authoritate etiam regia prohibentes ne alicui hominum nostrorum aut alii unquam homini liceat eam aliquo modo ad aliam transferre potestatem* (Ménestrier, *Hist. consul. de Lyon*, p. 399).

(6) Aug. Bernard, *Essai*, etc., p. 168, et *Hist. territoriale du Lyonnais*, dans les *Mémoires de la Diana*, t. II, p. 316.

(7) Aug. Bernard place après Artaud III, mais hypothétiquement et sous toutes réserves, un vicomte *Archimbaud*, nommé dans l'obituaire d'Ambierle et qu'il suppose père de Renaud et Ulric, *filii quondam vicecomitis Matisconensis*, qui délaissèrent en 1220, à Guy IV, comte de Forez, tout ce qu'ils possédaient sur la rive gauche de la Loire et spécialement Crozet (*Essai*, p. 168).

(8) Jeannez, *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 450 et suiv.

(9) Aug. Bernard a judicieusement discuté la date de cette charte, *Add. à l'hist. de Charlieu*, p. 11.

linges (1) et après lui Aug. Bernard (2) ont publié et commenté ce document capital, qui contient, en quarante articles, un ensemble de dispositions ayant pour objet d'assurer la liberté des personnes et des biens, de favoriser le commerce, de procurer aux habitants bonne et peu coûteuse justice, d'assigner des peines modérées aux délits et contraventions, de régler les taxes diverses auxquelles les bourgeois peuvent être soumis, etc. Sur plus d'un point ce statut local peut sans désavantage être comparé à nos lois modernes ; on a signalé avec raison l'article qui prescrit le jugement par jurés en matière criminelle (3).

Un autre article nous apprend que la ville était entourée d'une clôture dans laquelle on pénétrait par des portes, précédées peut-être de ponts-levis. Aug. Bernard n'a vu là qu' « une espèce de mur d'octroi » destiné à assurer la perception des droits du monastère (4), mais il est probable que c'était une véritable enceinte défensive, bien nécessaire en ces temps troublés pour mettre la ville à l'abri d'un coup de main, et je ne pense pas qu'on puisse induire le contraire des passages qui prévoient le creusement de fossés et la construction de murailles en maçonnerie : ces passages peuvent s'entendre de nouvaux ouvrages, comme de la réparation des anciens ou même de leur reconstruction pour les mettre en rapport avec les progrès incessants de l'art militaire (5).

Les droits du roi à Charlieu paraissent avoir consisté en une censive avec justice. Il n'est pas aisé de déterminer l'étendue de cette dernière, au sujet de laquelle d'interminables débats s'élevèrent plus tard entre les officiers royaux et ceux du prieur. Celui-ci avait toute justice sur les sujets du prieuré et les habitants de la ville ; mais les cas royaux étaient dévolus au châtelain, dont la juridiction ordinaire atteignait aussi les sujets du roi qui n'étaient pas de la censive du prieuré (6). Il semble donc que la directe fût à Charlieu attributive de juridiction : cas dont certaines possessions du prieuré de Montverdun nous offrent en Forez un autre exemple (7). De Sevelinges croit, sur la foi d'anciens titres, que la censive royale s'étendait particulièrement sur le quartier appelé faubourg *Chevalier* ou des nobles, *burgus militum*, dans la charte de franchises, lequel était situé dans les prairies, entre Chantoiseau et le prieuré, à proximité sinon sur l'emplacement de la gare du chemin de fer (8).

D'après Aug. Bernard, les possessions du roi à Charlieu furent d'abord placées dans le ressort de la *baillie* de Bourges (9). L'acquisition du comté de Mâcon par saint Louis, en 1238, les fit passer sous l'autorité du bailli que le roi institua dans cette ville (10).

Au commencement du XIIIe siècle, selon de Sevelinges (11), à la fin, selon M. Jeannez (12), fut construite l'église paroissiale de Saint-Philibert, édifice à trois nefs, agrandi et remanié plusieurs fois et encore de nos jours (13). Le clergé de cette église était sous la dépen-

(1) *Hist. de Charlieu*, p. 35, 140, 339.

(2) *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 13.

(3) Art. 20. *Item. Non debet aliquis judicari ad mortem vel amissionem membri in dicta villa, nisi burgenses dicte ville ad ipsum judicandum vocati fuerint et admissi.*

(4) *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 41.

(5) Voir dans Le Laboureur, *Mazures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 528, un curieux texte de l'an 1215 relatif à l'entretien des murs et des fossés du château de Dargoire ; le mot *bastire*, équivalent de *construere*, y est manifestement pris dans le sens de réparer plutôt que de bâtir à neuf.

(6) Sentence de 1578 citée par de Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 249.

(7) *Cartulaire des francs-fiefs du Forez*, publié par M. le comte de Charpin-Feugerolles, n°s 50 et 51. — *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 206.

(8) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 147, 244, 301.

(9) *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 23. — Une déclaration de Charles V, alors régent, du mois de décembre 1359, tendrait pourtant à faire attribuer Charlieu à un ancien bailliage de Saint-Gengoux ; mais Brussel, qui a publié cette pièce, p. 256 de son *Usage des fiefs*, nie absolument (p. 512 et suiv.) l'exactitude des faits qu'elle relate. — Cf. Aubret, *Mém. de Dombes*, t. I, p. 357.

(10) Aug. Bernard, *loc. cit.* — Brussel, *Usage des fiefs*, p. 456.

(11) *Hist. de Charlieu*, p. 78.

(12) *Forez pittoresque et monumental. Canton de Charlieu*, p. 174.

(13) La description de cette église n'entre pas dans le cadre de ce livre. Voyez le chap. IV de la première partie de l'*Histoire de Charlieu* par de Sevelinges, et l'article déjà cité de M. Jeannez, dans le *Forez pittoresque*. Des adjonctions successives dotèrent l'église de Saint-Philibert d'une dizaine de chapelles : on relève dans divers documents les noms de celles de Notre-Dame, dont la statue était portée processionnellement dans la ville en temps de calamité publique, de Saint-Anne, de Sainte-Catherine, de Saint-Claude ou de Saint-Joseph, de Saint-Crépin, de Sainte-Geneviève, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Roch, et du Saint-Sépulcre ou du Rosaire.

dance des religieux ; il la supportait impatiemment et à diverses reprises il essaya, mais en vain, de s'en affranchir. En 1228 et 1239, des tentatives de ce genre obligèrent l'évêque de Mâcon, Aymon, à interposer son autorité (1). Les religieux, de leur côté, montraient parfois peu de soumission envers Cluny, témoin une bulle d'Innocent IV, de l'an 1248, enjoignant aux prieur et couvent de Charlieu de prêter à l'abbé de Cluny ou à ses députés le serment d'obéissance qu'ils lui doivent (2). Vers ce temps, du reste, il semble qu'un vent d'insubordination ait soufflé sur Charlieu, et l'on vit éclater entre les moines et les bourgeois une lutte ardente, dont quelques épisodes rappellent la révolution communale qui, un siècle auparavant, avait si profondément troublé la ville de Vézelay (3).

Vers l'an 1240 environ, les bourgeois de Charlieu ayant maltraité quelques officiers du sire de Beaujeu, le prieur Bernard se porta caution pour eux et, sur leur refus d'accepter l'arbitrage auquel ils s'étaient soumis, se trouva induit en des frais considérables qu'il les fit, mais inutilement, condamner à lui rembourser. L'abbé de Cluny intervint et ordonna aux récalcitrants de garder les arrêts. Loin d'observer cet ordre, les bourgeois prennent les armes, s'emparent de clés des portes de la ville, creusent pendant la nuit des fossés de circonvallation autour du cloître, pour réduire les moines par la famine, tirent sur eux et leurs serviteurs des flèches et des carreaux, en y joignant les plus grossières insultes (4), occupent et fortifient la *Grange des Moines*, voisine du cloître, et dressent des machines de guerre contre l'église. En même temps qu'ils font subir ainsi au prieuré un véritable siège, ils s'associent par serment, font publier la déchéance des droits du monastère et se constituent en commune autonome. Aug. Bernard suppose que cette crise violente dura peu : toutefois, la paix ne se rétablit qu'imparfaitement. Sous le prieur Dalmace, qui succéda vers l'an 1250 à Bernard, plusieurs moines sont insultés, blessés et faits prisonniers ; la maison du prieur à Saint-Hilaire est envahie à main armée, l'exercice de sa justice et la perception des cens dûs au couvent sont empêchés, tandis que les bourgeois font eux-mêmes, de leur propre autorité, plusieurs levées de deniers. Ces excès étaient sans doute fort condamnables. Les griefs des religieux furent portés en 1259 au Parlement, qui délégua Henri de Cousances, bailli de Mâcon, pour terminer l'affaire sur les lieux. Celui-ci s'étant adjoint Dalmace, abbé de Saint-Rigaud, il intervint, en avril 1260, une composition par laquelle les bourgeois se soumirent à payer, pour réparation de leurs torts, la somme considérable de 600 livres tournois, (équivalant à 6400 fr. environ de notre monnaie) (5), dont 100 leur furent gracieusement remises sur l'heure par l'abbé de Cluny. Un sceau commun qu'ils avaient fait faire sans droit fut rompu (6) et ils furent remis, quant à l'administration de la ville, sous l'autorité du prieur et de ses officiers, car Charlieu ne posséda pas de municipalité de plein exercice avant 1765.

D'autres différends surgirent dans la seconde moitié du siècle entre les religieux et les bourgeois, notamment sur l'interprétation des coutumes de la ville, mais ils se poursuivirent pacifiquement et avec des fortunes diverses devant le Parlement. Un des plus curieux de ces procès eut lieu au sujet de la peine à appliquer aux adultères. Aux termes de la charte de franchises, ils étaient passibles d'une amende de 60 sous et demi.

(1) De la Rochette, *Hist. des évêques de Mâcon*, t. II, p. 231 et 236. — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 78. — Sur les démêlés des moines et du clergé paroissial, cf. l'*Inventaire sommaire des archives de la Loire*, par M. Aug. Chaverondier, B. 1280 et 1282.

(2) Obligeante communication de M. A. Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales.

(3) V. dans Aug. Thierry, *Lettres sur l'histoire de France*, l'histoire de la commune de Vézelay, lettres XXII à XXIV, et l'*Étude sur Vézelay*, par Aimé Cherest.

(4) *Item,... quidam ex eis, revolutis vestibus, ostendebant monachis.......* (*De injuriis a burgensibus Kariloci ecclesie Kariloci illatis*, dans Aug. Bernard, *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 31).

(5) C'est le chiffre approximatif qu'on obtient, si l'on admet avec de Wailly (*Recueil des Historiens de France*, t. XXI, p. 79), que la valeur métallique, argent, de la livre tournois au temps de saint Louis était de 17 fr. 9735 et, avec Leber (*Appréciation de la fortune privée au moyen-âge*), que le pouvoir de l'argent au XIII[e] s. était six fois plus grand qu'aujourd'hui.

(6) Archives nat., J. 824. — Les *Olim*, t. I, p. 458. — *Biblioth. Cluniac.*, col. 1521. — Aug. Bernard, *Addit. à l'hist de Charlieu*, p. 24 et suiv.

Le prieur fit promener et fustiger par la ville des personnes coupables de ce crime. Sur la plainte des bourgeois, sa justice fut saisie par le bailli de Mâcon, pour excès de pouvoir. Le Parlement lui donna pourtant gain de cause, la peine infligée ayant été reconnue conforme à l'usage général du pays (1).

Pendant qu'une sourde mésintelligence ou une hostilité déclarée régnait entre l'antique monastère bénédictin et la ville grandie à son ombre, une nouvelle famille religieuse, celle des Franciscains ou *Cordeliers*, alors dans toute la ferveur de leur première institution, s'établissait sur le territoire de Saint-Nizier, mais dans le voisinage immédiat et à la porte même de Charlieu. On fait honneur de cette fondation, dont la date probable se place entre les années 1227 et 1254, à un habitant de Charlieu, Jean Maréchal, qui après avoir fait bâtir le couvent à ses frais, y aurait pris l'habit et en serait devenu gardien (2). La paroisse de Saint-Nizier ne relevait point du prieuré de Charlieu, mais bien de l'évêque de Mâcon, circonstance qui ne fut pas étrangère peut-être au choix d'un emplacement. En effet, le pape Lucius III avait défendu, en 1182, qu'aucun ordre religieux vînt s'établir, sans la permission de l'abbé de Cluny, sur les paroisses dépendant de l'ordre (3). Quoique ne tombant pas sous la lettre de cette défense, la fondation des Cordeliers de Charlieu paraît avoir été vue d'assez mauvais œil par le prieuré voisin. C'est du moins ce que j'infère d'une excommunication lancée contre l'abbé de Cluny, en 1262, par l'évêque de Die, conservateur des privilèges des Cordeliers de Charlieu (4). Par contre, la faveur populaire dut se porter vers ces religieux, dont la vie pénitente et la pauvreté contrastaient avec les richesses des moines de Cluny et le relâchement qui, dès cette époque, tendait à s'introduire dans leur discipline. Les Cordeliers de Charlieu furent au siècle suivant l'objet des bienfaits de plusieurs illustres personnages, parmi lesquels on distingue Marguerite de Poitiers, épouse de Guichard de Beaujeu, qui y fut enterrée, et Hugues de Châtelus, seigneur de Châteaumorand, qui y reçut également la sépulture après avoir fait bâtir à ses frais, vers 1390, les trois quarts du magnifique cloître qui fait aujourd'hui un des plus beaux ornements de Charlieu (5).

VII.

Conflits entre les officiers royaux et ceux des Bénédictins. — Charlieu pendant la guerre de Cent-Ans, de la Praguerie et du Bien-Public. — Il est rattaché au Lyonnais.

Les dernières années du XIII[e] siècle et la première moitié du XIV[e] ne furent marquées à Charlieu par rien qui mérite d'être rapporté avec quelque détail. En 1285, le bailli de Mâcon étant venu y tenir ses assises, le prieur s'en plaignit comme d'une atteinte à ses droits de haut justicier, mais il fut débouté de son opposition par le parlement, qui lui accorda néanmoins une part des amendes (6). En 1326, il obtint défense aux commissaires du roi de l'inquiéter pour cause d'acquisition de fiefs ou arrière-fiefs (7). Le châtelain royal, désireux d'étendre les droits du roi et aussi, sans doute, d'accroître ses propres profits, entreprenait volontiers sur la justice du prieur (8) : de là, des conflits répétés

(1) Les *Olim.*, t. I, p. 97, 545, 782, 909, 910, 1055; t. II, p. 119, 290. — Aug. Bernard, *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 24 et suiv.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 107. — De Viry et Jeannez. *Le couvent des Cordeliers de Charlieu*, p. 20.

(3) *Bullar. Cluniac.*, p. 76 et 77.

(4) Communication de M. A. Bruel, sous-chef de section aux Archives nationales.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 108. — De Viry et Jeannez, *Le couvent des Cordeliers de Charlieu*, p. 8, 22, etc. — L'abbé Reure, *Esquisse historique de Châteaumorand*, dans le *Roannais illustré*, III[e] série, p. 12.

(6) Aug. Bernard, *Addit. à l'hist. de Charlieu*, p. 38.

(7) Communication de M. A. Bruel.

(8) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 246.

dont des évènements plus sérieux durent momentanément détourner les esprits.

Après la funeste journée de Poitiers (19 septembre 1356), les Anglais se répandirent dans le centre de la France. Montbrison fut incendié le 19 juillet 1359 (1), Valbenoîte subit le même sort. A la suite de ces désastres, le bailli de Mâcon assigna Charlieu comme point de rassemblement d'un corps de troupes destiné à défendre le pays (2). Une tradition peu sûre veut que l'ennemi soit entré dans la ville à plusieurs reprises et qu'il ait emporté, et vendu à la cathédrale d'Orléans, une grosse cloche de l'église de Saint-Philibert; mais rien de cela n'est prouvé (3). Charlieu était une place forte, ceinte de murs et de fossés pleins d'eau, et ses défenses furent augmentées sans doute à l'approche du danger. A cette occasion, les habitants démolirent un *château du roi* situé, croit-on, au faubourg Chevalier, soit pour en employer les matériaux à la réparation de leurs propres murailles, soit pour éviter que les assaillants s'y logeassent en cas de siège. Ce château existait-il lors de l'accession de Charlieu au domaine royal ou avait-il été bâti depuis ? je n'ai aucun moyen de le décider. Quoi qu'il en soit, sa démolition, faite pour l'utilité des habitants, donna lieu plus tard à un procès contre eux, et ils s'obligèrent, en 1367, à fournir dans l'intérieur de la ville une maison coûtant 550 francs d'or, pour servir de siège à la justice royale (4).

Les incursions anglaises furent suivies de celles des *Tard-Venus.* Pendant l'hiver de 1362, une de leurs bandes, venant du Midi et descendant le cours de la Loire, investit Charlieu et lui donna un furieux assaut qui dura un jour tout entier; mais elle fut repoussée par les gentilhommes du pays qui s'étaient jetés dans la place (5).

Au cours de ces évènements, Charles V, alors régent, fit en 1359, don du comté de Mâcon à Jean, comte de Poitiers, son frère, mais en retenant les domaines et droits possédés par la couronne avant l'acquisition de ce comté par saint Louis et dont la conservation avait été confiée depuis au bailli de Mâcon. En conséquence, un nouveau bailliage, dans le ressort duquel entra Charlieu, fut créé à Saint-Gengoux-le-Royal (6). Il est à croire que les assises de cette juridiction étaient tenues alternativement dans ces deux villes, car le titre de *bailli de Saint-Gengoux et Charlieu* apparaît fréquemment dans les chartes de cette époque (7). Le comté de Mâcon fit promptement retour à la couronne et Charlieu fut replacé, semble-t-il, dans son ancien ressort (8).

On sait que sous les règnes de Charles VI et Charles VII, les ducs Jean Ier et Charles Ier de Bourbon prirent parti pour la dynastie nationale contre le duc de Bourgogne allié des Anglais. La situation de Charlieu, sur la limite des domaines de ces puissants adversaires, en rendait la conservation importante et le duc de Bourbon y mit garnison. En 1432, la garde paraît en avoir été confiée au prieur Simon de Ronchivol, qui prêta à cette occasion serment de fidélité entre les mains du bailli de Forez. Vers 1435, Philibert Bayon commandait la place pour le duc; elle fut occupée aussi par le célèbre aventurier espagnol Rodrigue de Villandrando, qui y fit exécuter des réparations. L'histoire n'a conservé le souvenir d'aucun fait d'armes considérable advenu sous les murs de Charlieu pendant cette guerre, dont les malheurs furent atténués par une suite de trêves particulières, assez mal observées à la vérité, entre le Bourbonnais,

(1) Georges Guigue, *Les Tard-Venus*, p. 36.

(2) *In mandamento quod dominus baillivus Matisconensis fecerat apud Carolocum, pro deffensione regni et patrie et ad resistendum ipsius regni inimicis.* (*Ibid.*, p. 37).

(3) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 90, 156. — Lettre de M. l'abbé Desnoyers, directeur du *Musée historique de l'Orléannais*, en date du 11 mai 1891. Ce savant veut bien m'apprendre que toutes les anciennes cloches de la cathédrale d'Orléans portaient des noms orléanais, et qu'aucun chroniqueur local ne parle de la translation de Charlieu à Orléans d'une de ces cloches : circonstance curieuse qui certainement n'eût point été passée sous silence.

(4) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 155, 158, 302.

(5) Froissart, éd. Siméon Luce, t. VI, p. 64. — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 157. — G. Guigue, *Les Tard-Venus*, p. 60.

(6) Lettres de Charles, régent, de mai et décembre 1359. V. Brussel, *Usage des fiefs*, p. 255.

(7) Cf. Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon*, nos 3095, 3102, 3168; la Mure, *Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez*, t. III, p. 134; etc.

(8) Huillard-Bréholles, no 3547.

le Forez et le Beaujolais, d'une part, la Bourgogne et le Mâconnais de l'autre (1).

Le traité d'Arras (22 septembre 1435) amena la réconciliation du roi avec le duc de Bourgogne ; il portait cession à celui-ci, entre autres terres et seigneuries, du comté de Mâcon, de Saint-Gengoux et de leurs appartenances (2). Cette clause donna lieu à des difficultés d'interprétation, car, lorsqu'il s'agit d'exécuter le traité, le duc de Bourgogne revendiqua Charlieu et les paroisses dépendant de la châtellenie, comme faisant partie du comté de Mâcon, ce que niaient les officiers du roi, qui refusèrent de s'en dessaisir. Le litige, dont les habitants eurent plusieurs fois à souffrir, parce qu'on les voulait contraindre à payer les impôts, et à Lyon, où le bailli royal de Mâcon dont ils ressortissaient avait été transféré, et à Mâcon même, durait encore en 1455. De Sevelinges remarque avec raison qu'il ne put se prolonger au delà de l'union de la Bourgogne à la couronne, en 1477 (3).

C'est à l'occasion du traité d'Arras, qu'aux termes des lettres de Charles VII du 3 janvier 1436 (n. st.), le Forez et le Beaujolais furent distraits du ressort du bailliage de Mâcon et placés dans celui du sénéchal de Lyon siégant à Saint-Just (4). Ce changement de ressort n'en amena aucun dans la personne du juge : car depuis longtemps déjà les offices de bailli et de sénéchal étaient réunis sur une même tête, et ils continuèrent de l'être. Charlieu aurait-il été, à la même époque et par les mêmes raisons politiques, attribué par exprès à la sénéchaussée de Lyon, ce qui serait la véritable origine de son entrée dans la province de Lyonnais ? Cela est possible et même probable, mais je ne suis pas en état de l'affirmer, car l'acte d'union, s'il existe, est encore à retrouver, et la double qualité de l'officier royal siégeant à Lyon rend assez difficile de dire si c'est comme bailli de Mâcon ou comme sénéchal de Lyon qu'il avait haute juridiction sur Charlieu.

En 1440, après avoir mis fin par une vigoureuse campagne en Bourbonnais, Auvergne et Forez, à la guerre de *la Praguerie*, Charles VII vint à Perreux et de là à Roanne et à Charlieu, « où il fut grandement reçu selon la possibilité des habitants de la ville » (5).

Un des fléaux de la France, pendant la guerre de Cent-Ans, furent ces bandes de partisans qui, lorsqu'elles ne trouvaient pas à s'employer au service d'un prince, vivaient sur le pays en commettant mille excès. En février 1445, une de ces bandes d'*écorcheurs* était logée près de Charlieu, d'où elle rançonnait les environs (6) ; il ne semble pas toutefois que la ville soit tombée en son pouvoir.

Le châtelain royal de Charlieu ayant entrepris sur les droits du duc de Bourbon, sire de Beaujeu, celui-ci fut maintenu, le 31 juillet 1450, en vertu de lettres de sauvegarde de Charles VII, du 21 mai précédent, en possession de la juridiction du *grand chemin royal*, depuis la boucle de la porte de Vaise, à Lyon, jusqu'au pont de Dame-Alix, à Marcigny, chemin qui touchait Charlieu en franchissant le Sornin sur le *Pont de pierre* (7).

Lors de la guerre du *Bien-Public*, en 1465, où les ducs de Bourbon et de Bourgogne se liguèrent contre Louis XI, Charlieu était tenu par une garnison royale. Une expédition projetée par elle contre les domaines du duc de Bourgogne manqua par la trahison d'un riche bourgeois nommé Jean Maréchal. Pour ce fait et quelques autres, il fut accusé de

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 159. — Huillard-Bréholles, nos 5408, 5529. — La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. III, chap. XVI, XVII, XIX, notes. — Aubret, *Mém. de Dombes*, t. II, p. 465, 468, 478, 492, 495, 506, 537, 541, 546.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 173.

(3) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 161.

(4) Archives nat., P. 1400¹, c. 908. — Huillard-Bréholles, no 5506.

(5) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 181 et 182, notes.

(6) A. Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, cité par Chaverondier, *Catalogue des ouvrages relatifs au Forez*, t. II, p. 24. — Cf. La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p. 184, note de Vallet de Viriville.

(7) Arch. nat., P. 1388², c. 28. — Cet acte est rapporté par erreur au 24 juillet par M. Lecoy de la Marche, qui en donne une analyse inexacte d'où l'on pourrait inférer à tort que Charles VII (alors en Normandie) était à cette date de passage à Charlieu (*Titres de la maison de Bourbon*, no 5858). Cf. Aubret, *Mém. de Dombes*, t. II, p. 470.

haute trahison, ses biens furent confisqués et vendus à Guillaume Gouffier, seigneur de Boisy. Les héritiers de Jean Maréchal s'opposèrent à la sentence de confiscation; il s'en suivit un long procès, dont l'issue n'est pas connue (1).

Les longs démêlés, interrompus par quelques intervalles de paix, entre Louis XI et Charles-le-Téméraire, trouvèrent le duc de Bourbon fidèle à la cause royale. En juin 1475, un corps d'armée, mis sur pied par ses ordres, était placé en observation sur les bords de Loire, près de Roanne et aux environs de Charlieu, pour protéger le Forez contre une invasion bourguignonne (2). La mort de Charles-le-Téméraire, en 1477, eut pour conséquence le retour du Mâconais à la couronne, mais ne semble pas avoir changé la condition de la ville et du territoire de Charlieu. Soit qu'ils fussent toujours nominalement rattachés au bailliage de Mâcon, soit que déjà, comme j'incline à le croire, ils fissent partie de la sénéchaussée de Lyon, c'est à la cour de Lyon et à l'officier royal placé à sa tête qu'ils durent ressortir; la création, en 1551, du présidial de Lyon, lequel attira à soi le ressort non seulement de la sénéchaussée de cette ville, mais encore du bailliage de Mâcon, consacra leur union au Lyonnais.

VIII.

Restauration et agrandissement du prieuré de Charlieu. — Les guerres de religion. — La Ligue.

A ces temps troublés succéda pour Charlieu près d'un siècle de paix et de prospérité. C'était, à l'époque où nous sommes parvenus, « une bonne ville marchande, assez grande, duement ceinte de murs et de fossés (3) ». A l'abri de ces fortifications, elle avait moins souffert que les villes ouvertes des malheurs de la guerre et de l'insécurité générale. Aussi les habitants se montraient-ils soigneux de les conserver intactes et firent-ils défendre, en 1487, au prieur d'y pratiquer de nouvelles portes ou de les dégrader en quelque manière (4). Le droit de pêche dans les fossés avait fait l'objet de longues contestations entre eux et le prieur: par une transaction de 1442, il leur avait été cédé moyennant une redevance annuelle (5).

Les peuples heureux n'ont pas d'histoire, et je ne trouve à citer vers ce temps qu'un curieux procès fait par les officiers de la justice seigneuriale à un porc convaincu d'avoir dévoré la jeune fille d'un certain Claude Payen. Le coupable fut mené dans les prisons du prieur et, par sentence du 7 mars 1489, condamné à être pendu par les jambes de derrière à une branche d'arbre, proche des fourches patibulaires, puis jeté à la voirie. La sentence fut exécutée le même jour par le bourreau de Mâcon (6).

Ces années paisibles furent mises à profit par les prieurs pour exécuter, vers le commencement du XVIe siècle, de grands travaux au prieuré: le nouveau cloître, le chapitre, l'hôtel particulier des prieurs, aujourd'hui presbytère, construit par Jean de la Madeleine, la chapelle de Notre-Dame bâtie par le même, la grosse tour encore subsistante au

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 165 et suiv.

(2) La Mure, *Hist. des ducs de Bourbon*, t. II, p, 301, note.

(3) *Villa Cariloci, sita in dicto balliviatu nostro [Matisconensi], fuit et est ab omni antiquitate bona villa mercatrix, satis magna, circuita muris seu meniis, turribus, fossatis, portalibus et portis necessariis debite clausa et circumcincta* (Ordonnance du sénéchal de Lyon, bailli de Mâcon, donnée à Lyon, le 28 février 1487 (n. st.), dans Jeannez, *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu. Bull. de la Diana*, t. II, p. 466).

(4) Jeannez, *loc. cit.* — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 39.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 38 et 208.

(6) Archives de la Loire. Série H. Fonds du prieuré de Charlieu. Mémoire sur le fait de la justice de Charlieu.

N.-O. des bâtiments conventuels, etc. (1). Dans la ville même, l'art charmant de la Renaissance s'épanouit sur les demeures des riches bourgeois.

En 1540, l'Aragonais Michel Servet, fameux par ses livres contre le dogme de la Trinité et par sa fin tragique, exerçait la médecine à Charlieu, d'où il se fit chasser (2). Ce fut là, semble-t-il, un incident isolé, et les querelles religieuses ne compromirent sérieusement la tranquillité de Charlieu qu'à partir de 1562. Cette année, Paray-le-Monial et, dans le voisinage plus immédiat de Charlieu, Marcigny, furent pris et saccagés par les religionnaires, sous la conduite de Poncenac et Saint-Auban ; mais ceux-ci n'osèrent attaquer Charlieu, que ses murailles et surtout son prieuré fortifié mettaient à l'abri d'un coup de main (3). Poncenac, bien que disposant d'un corps de 5 à 6000 hommes, évita encore Charlieu, en novembre 1567, dans sa marche sur la Pacaudière par Propières, Belleroche et Belmont, au retour d'une expédition en Charolais et Mâconnais, d'où il ramenait un butin que sa défaite quelques jours plus tard, à Champoly, devait lui faire payer bien cher (4). Après le combat du Bessat, en 1570, un autre chef huguenot, Briquemaut, eut le dessein de mettre le siège devant Charlieu : la bonne contenance des habitants et un échec subi par les siens, entre les montagnes d'Arcinges et celles d'Ecoche, l'obligèrent à y renoncer (5).

En février 1576, Charlieu fut de nouveau menacé par un corps de reîtres venant de Bourgogne sous les ordres du prince de Condé et de Jean-Casimir, fils de l'électeur palatin. Cette fois, les habitants craignirent de s'exposer à une attaque de vive force, et refusant de recevoir une garnison royale, ils composèrent avec l'ennemi, qui se porta sur Marcigny et continua sa route par Crozet, Saint-Germain-l'Espinasse et Saint-Haon (6).

Quelques années suivirent d'une tranquillité précaire, pendant lesquelles, en 1585, Charlieu fut visité par une peste cruelle (7).

Au moment où Lyon prit ouvertement parti pour la Ligue contre Henri III (24 février 1589), les habitants de Charlieu se montrèrent peu empressés de suivre cet exemple, malgré les sollicitations du duc de Nemours. A la mort de Henri III, beaucoup d'entre eux inclinaient à reconnaître Henri IV, et ils laissèrent pénétrer dans leurs murs, en mars 1590, après un siège de vingt-quatre heures mollement soutenu par la milice urbaine, le royaliste Henri d'Apchon, seigneur de Saint-André (8). Plusieurs membres du clergé, tant séculier que régulier, favorisèrent cette reddition (9). Une garnison de 8 à 900 hommes occupa Charlieu, d'où elle poussait des reconnaissances jusqu'aux portes de Villefranche. Le ravitaillement de Lyon était menacé. Il était question de transférer à Charlieu le Parlement de Dombes, que le souverain de ce petit pays, François de Bourbon, attaché à la cause royale, avait retiré de Lyon où il siégeait par territoire emprunté (10). Les ligueurs résolurent de frapper un grand coup. Conduits par Saint-Sorlin, Anne d'Urfé et Chevrières, ils marchent en force sur Charlieu. Le jeudi 3 mai 1590, Saint-Sorlin, arrivé la veille par Châteauneuf, fait battre la place de 3 heures du matin à 5 ou 6 heures du soir,

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 59, 75, 317. — Jeannez, *Les fortifications de Charlieu. Bulletin de la Diana*, t. II, p. 460, et *Canton de Charlieu*, dans le *Forez pittoresque et monumental*, p. 167 et 171.

(2) Feller, *Biographie universelle*. — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 178.

(3) Jeannez, *Les fortifications de Charlieu. Bulletin de la Diana*, t. II, p. 473.

(4) Note du temps, signée *J? de la Forestz*, en ma possession. — Coste, *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne*, p. 192.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 179. — Coste, *Essai sur l'histoire de la ville de Roanne*, p. 195. — Mulsant, *Souvenirs du Mont Pilat*, t. I, p. 233.

(6) Coste, *Essai sur l'hist. de Roanne*, p. 196. — E. Brossard, *Un épisode des guerres de religion* (février 1576), dans le *Roannais illustré*, IIIe série, p. 44.

(7) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 198.

(8) *Ibid.*, p. 180. — Coste, *Essai sur l'hist. de Roanne*, p. 201.

(9) Qui rendit compagnons d'un si grand maléfice
Les moines desdiez pour faire à Dieu service ? — Vice...
Que mérite.....
Le curé Dusauzay, surnommé du Hazard,
Qui conduisoit le tout bien souvent à l'hazard ? — La hart !
(*Écho sur la prinse et sac de la ville de Charlieu*, dans Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 268).

(10) Coste, *Essai*, etc., p. 320. — Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 273. — Aubret, *Mém. de Dombes*, t. III, p. 413.

ouvre la brèche et donne l'assaut. La ville se rend alors à discrétion. Elle est néanmoins mise à sac ; le vainqueur passe au fil de l'épée ce qui tombe sous sa main : « et furent pendus aux fenestres plusieurs des principaux dudit Charlieu ». Le prieuré résista plus longtemps, mais finit par se rendre. Les royalistes de marque furent expulsés, et un détachement de ligueurs, sous les ordres du capitaine de Fougières, remplaça la garnison prisonnière (1).

La ville de Lyon se soumit à Henri IV le 8 février 1594, quatre ans presque jour pour jour après avoir arboré le drapeau de la Ligue, et, comme alors, elle voulut entraîner Charlieu à sa suite. Mais contenus par de Morlan, leur gouverneur pour la Sainte-Union, cantonné dans le prieuré, et par la crainte de représailles de la part des ligueurs encore dominants en Charolais et en Bourgogne, les habitants éludèrent toute déclaration expresse et s'efforcèrent de garder le plus longtemps possible une prudente neutralité. Ce fut seulement à la fin de 1596, et l'une des dernières du pays, que la ville de Charlieu reconnut définitivement l'autorité royale (2).

De Sevelinges ne pense pas que la religion prétendue réformée ait fait de prosélytes à Charlieu au XVIe siècle (3). Cependant une lettre de Gayan, bourgeois de Charlieu, aux échevins de Lyon, après la prise de la ville par les ligueurs, laisse soupçonner le contraire (4). D'un autre côté, un titre des archives de la Loire vise un contrat de vente de la place *du Temple,* du 29 avril 1679 (5), et, comme rien n'indique que les Templiers aient eu des biens à Charlieu, il est possible qu'il s'agisse d'une maison ayant servi de lieu de réunion aux protestants. Il est probable toutefois que leur nombre y fut toujours très petit.

IX.

Tableau de Charlieu aux XVIIe et XVIIIe siècles.

L'édit de pacification de janvier 1596 clôt pour Charlieu l'ère des évènements qui se mêlent à l'histoire générale. Une paix profonde va suivre, qui ne sera interrompue que par la Révolution et pendant laquelle la ville pourra réparer les dommages des guerres civiles et reprendre, à travers quelques vicissitudes, le cours de ses prospérités commerciales.

Mais avant d'aller plus loin, il convient de mettre sous les yeux du lecteur le tableau abrégé de l'état de Charlieu au XVIIe siècle, état qui ne changera guère au siècle suivant.

L'antique prieuré bénédictin restait toujours l'établissement le plus important de la ville et son autorité y était prépondérante. En qualité de patron temporel, le prieur nommait aux cures de quinze paroisses : Arcinges, Belleroche, la Chapelle-sous-Dun, Charlieu, Cublise, Montagny, Ouches, Poule, Saint-Bonnet de Cray, Saint-Denys de Cabanes, Saint-Germain-la-Montagne, Saint-Hilaire, Saint-Vincent de Boisset, Vernay (Rhône) et Vougy. De plus, quatre prieurés secondaires dépendaient de Charlieu, savoir Régny, dont le titulaire nommait aux cures de Régny, Neaux et Saint-Symphorien de Lay ; Saint-Nizier de l'Estra, réuni depuis 1436 à la mense du couvent de Charlieu : les cures de Cours, Thel et Quincié en relevaient ; Thizy, avec le droit de collation aux

(1) Aug. Bernard et Coste, *loc cit.* — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 183. — L. Niepce, *Nicolas, Claude et Georges de Beauffremont,* dans les *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 154.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 185.

(3) *Ibid.* p. 178.

(4) Aug. Bernard, *Les d'Urfé*, p. 276.

(5) Chaverondier, *Invent. des arch. dép. de la Loire*, B. 1265.

cures du Bourg de Thizy, Marnand, Ranchal et Saint-Véran; enfin Valeins en Dombes, dont le prieur présentait à la cure du lieu et à celle de Saint-Genis-sur-Menthon : ce prieuré paraît avoir été uni dans les derniers temps à celui de Charlieu (1).

Le prieur de Charlieu était seigneur de la ville, où il avait toute justice. Il était aussi seigneur en partie de Chandon, Saint-Bonnet de Cray, Saint-Denis de Cabanes, Saint-Hilaire et Saint-Nizier, et, ce semble, de quelques parcelles d'autres paroisses (2). Outre son hôtel à Charlieu, il avait à Saint-Bonnet de Cray un château qui fut dévasté par un ouragan terrible, le 9 novembre 1684 (3). A Saint-Denis de Cabanes, une autre maison forte, appelée *la Moinerie*, servait, avant les guerres, de résidence à une partie des religieux qui venaient sans doute y respirer l'air pur de la campagne (4). Les Bénédictins possédaient à Saint-Hilaire un troisième château, muni de tours et de fossés, lequel, après avoir été pillé par les protestants, fut abénevisé en 1635 à J.-B. Farjot (5).

Les revenus du monastère, un peu amoindris par des aliénations consenties, en 1575 et 1585, pour satisfaire à sa part contributive dans la subvention accordée par le clergé pour les besoins pressants de l'Etat, s'élevaient, d'après de Sevelinges, à environ 7.000 livres au XVII[e] siècle, et 8.000 au XVIII[e], déduction faite de toutes charges, telles que décimes, portion congrue des curés et vicaires là où la dîme était perçue, gages des officiers de justice, frais d'hospitalité des ecclésiastiques de passage, aumônes en argent, blé et vin, etc. Ce dernier article occasionnait une dépense annuelle qui peut être évaluée à près de 2.000 fr. de notre monnaie et témoigne de la charité traditionnelle des religieux (6).

Mais le relâchement s'était introduit peu à peu dans la discipline intérieure. Le prieuré était trop souvent donné à un prieur commendataire qui ne résidait pas. Les moines, réduits à un petit nombre (7), n'observaient plus la vie commune et, si quelques uns demeuraient fidèles à une règle bien éloignée de son austérité primitive, d'autres l'enfreignaient ouvertement et par leur conduite turbulente et dissipée attiraient le mépris sur l'habit dont ils étaient revêtus (8).

Au pied de ce monastère à son déclin, la ville de Charlieu livrée au commerce et à l'industrie perdait promptement son caractère de place de guerre, quoique commandée par un gouverneur militaire, habituellement pourvue d'une garnison et toujours enfermée dans ses vieux remparts. Ceux-ci étaient flanqués de rares tours et percés de trois portes précédées de pont-levis, celles de *Notre-Dame*, ainsi appelée d'une image de la Sainte-Vierge devant laquelle une lampe était allumée tous les soirs, de *Chanteloue* ou *Grande Porte*, des *Moulins* ou *Maisellière*, et d'autant de guichets, savoir ceux des *Cordeliers* ou *Porte Lancelot*, de *Semur* et *à la Denise* (9). Mais bientôt, faute d'entretien, ces ouvrages tombèrent en ruine. La portion de muraille où était pratiqué le guichet à la Denise s'écroula vers 1680, la porte Chanteloue en 1714, celle des Moulins en 1776 (10). Des

(1) Voir les Pouillés des diocèses de Lyon et de Mâcon publiés par La Mure dans son *Histoire du diocèse de Lyon*, par Aug. Bernard dans les *Cartulaires de Savigny et d'Ainay*, par Ragut dans le *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, et par la Société de la Diana dans le tome V de ses *Mémoires*. — La nomenclature des paroisses relevant du prieuré de Charlieu donnée par de Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 41, est fautive et incomplète.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 39, et *Éclaircissements sur la géographie de Charlieu*, dans la *Revue du Lyonnais*, nouv. série, t. XV, 1857, p. 488.

(3) Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1297, 1311, 1324, 1328.

(4) *Ibid.*, B. 1269.

(5) A. du Verne, *Le Château de Saint-Hilaire*, dans le *Roannais illustré*, III[e] série, p. 102.

(6) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 49 à 58.

(7) Cinq religieux seulement en 1698, d'après le *Mémoire sur la généralité de Lyon*, par l'intendant d'Herbigny; sept, y compris le prieur, en 1730, d'après de Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 27.

(8) *Ibid.*, p. 29, 32, 44, 63. — A. Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1291 et 1299.

(9) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 309. — Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1284, 1367, 1414, 1424. — Jeannez, *Fortifications de Charlieu*, dans le *Bulletin de la Diana*, t. II, p. 471.

(10) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 310. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1421, 1440. — Jeannez, *Fortifications*, etc., p. 476.

ouvertures étaient pratiquées dans les murs par les particuliers; les corps de garde, des parties du chemin de ronde abénevisés « pour le temps de la paix »; des jardins établis au pied des remparts (1). A diverses reprises toutefois, quelques réparations furent faites à l'enceinte, principalement en temps de disette ou d'épidémie, pour éviter qu'il ne se glissât furtivement dans la ville des gens sans aveu ou suspects de contagion (2).

Deux voies importantes se croisaient sous les murs de Charlieu, celle de Lyon à Marcigny par Amplepuis et Thizy, et celle du port de Belleville sur la Saône au port de Pouilly sur la Loire, par Beaujeu, route commerciale qui mettait en communication les deux mers (3). Les foires et marchés de Charlieu étaient francs et très considérables; deux des premières, commençant le dimanche gras et le 20 août, duraient huit jours, la troisième avait lieu le 14 février: elles tombèrent en désuétude à la fin du XVIIe siècle (4).

L'industrie principale de Charlieu était le tissage des toiles. Venait ensuite la préparation des cuirs. Il s'y faisait aussi un grand commerce de bestiaux (5). Comme partout, de nombreuses associations civiles et religieuses s'y étaient formées entre les citoyens. Les bouchers avaient la confrérie de Saint-Jean-Baptiste, les tanneurs, corroyeurs et cordonniers celle de Saint-Crépin, les barbiers celle de Saint-Côme et Saint-Damien. Il est fait aussi mention des confréries de Saint-Philibert, de Saint-Eloi, qui était peut-être celle des gens de robe, du Saint-Sacrement ou des Pénitents-Blancs, de Notre-Dame de Septembre, de l'Immaculée-Conception. La compagnie de l'*Arbalète*, distincte sans doute de la milice bourgeoise, est connue par un acte de 1560. Il n'est pas jusqu'aux célibataires de la ville qui, sous le nom d'*abbaye de Malgouvert*, n'aient formé une joyeuse association, qui prétendait exiger une redevance des nouveaux mariés et dont les bruyants exploits attirèrent plus d'une fois l'attention de la justice seigneuriale (6).

La population de Charlieu paraît d'ailleurs avoir eu à cette époque des habitudes de turbulence que le séjour presque continuel d'une garnison de deux compagnies de cavalerie ne contribuait pas médiocrement à entretenir. Les registres judiciaires font mention fréquemment d'excès commis par la troupe, de tapages nocturnes, de rixes à main armée et même de meurtres. Ils témoignent aussi d'une licence de mœurs qu'on peut imputer pour une part au contact des soldats, que le défaut de casernes obligeait de cantonner dans les maisons non habitées, voire de loger chez les particuliers (7).

L'instruction publique n'était pas négligée. Des maîtres d'école ou régents agréés par le juge seigneurial enseignaient aux enfants non-seulement à lire, écrire et compter, mais encore les éléments des langues latine et grecque (8). Les beaux-arts eux-mêmes étaient cultivés à Charlieu. On connaît Jean Alagrolette, auteur du rétable du grand autel de Saint-Philibert, en 1656, Henri Olivier, peintre, vivant en 1659, Philippe Bigaud, sculpteur, qui testa en 1732, Jean-Marie Bigaud, peintre et architecte, mort en 1757, et Guillaume, son fils, qui paraît avoir suivi la même profession (9).

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 309. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1305, 1334. — Jeannez, *Fortifications*, etc., p. 475, 477.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 310. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1358, 1367.

(3) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 305. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 911, 1361, 1439. — Jeannez, *Fortifications*, etc., p. 465.

(4) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 204. — *Almanach du Lyonnais*, années 1754 et 1760.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 203. — Nicolas de Nicolaï, *Description du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 231.

(6) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 96, 117, 268. — Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1276, 1281, 1317, 1340, 1349, 1368, 1375, 1389, 1438.

(7) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 219, 235. — Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1274, 1277, 1299, 1306, 1307, 1342, 1344, 1359, 1365, 1370, 1377, 1389, 1392, 1394, 1397, 1403, 1405, 1410, 1419, 1424, etc.

(8) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 207. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1277, 1287, 1292, 1341, 1358, 1403, 1469.

(9) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 92. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1278, 1303, 1387, 1391, 1406.

X.

Réforme des Cordeliers. — Établissement des Capucins et des Ursulines. — Retour passager de Charlieu au bailliage de Mâcon. — Nouveaux démêlés entre les officiers du roi et ceux du prieur. — Transfert du cimetière. — Reconstruction de l'Hôtel-Dieu. — Famine de 1709. — Passage de Mandrin. — Création d'un corps de ville autonome. — Suppression du prieuré. — Charlieu est uni au département de la Loire.

Mais il est temps de reprendre ce récit et d'indiquer les rares faits dignes de mémoire qui, jusqu'à la Révolution, ont pris place dans les annales de Charlieu.

Le premier est la réforme du monastère des Cordeliers en 1603. Ceux-ci étaient *conventuels*, c'est-à-dire qu'ils faisaient partie de cette branche de l'ordre de Saint-François, en faveur de laquelle les décrets du Saint-Siège avaient mitigé le vœu de pauvreté absolue. Alexandre VI ayant ordonné, en 1500, la réduction de tous les Franciscains à l'observance primitive, le monastère de Charlieu, à l'exemple de plusieurs autres, résista longtemps à cette réforme, qui devait le priver de tout ou partie de ses revenus constitués. Les religieux durent céder à la fin devant la menace du recours au bras séculier; ils quittèrent le couvent et y furent remplacés par des Cordeliers de la régulière observance (1).

L'ordre de Cluny fut lui-même réformé en 1623 et se divisa alors en *ancienne* et *étroite* observance, celle-ci non imposée, mais librement acceptée par un certain nombre de maisons, au nombre desquelles ne se rangea pas Charlieu (2).

A peu près à la même époque, c'est-à-dire probablement dans la première moitié du XVII[e] siècle, fut bâti aux portes de la ville, sur l'emplacement d'une ancienne chapelle de Saint-Roch, un nouveau couvent de religieux, celui des Capucins (3).

En 1630 et 1631, Charlieu fut atteint par la peste, qui fit de grands ravages dans le Lyonnais et le Forez. La terrible maladie reparut plusieurs fois, notamment en 1651 (4).

En 1633, une colonie des Ursulines de Mâcon, appelée par les libéralités de Ponthus de Cyberan, seigneur de Boyé et de Jarnosse, vint s'établir à Charlieu pour s'y occuper de l'éducation des filles. Les religieuses logèrent d'abord dans la rue Porcherie, au midi de l'église de Saint-Philibert. Leur chapelle fut bénite en 1661. Mais l'insalubrité du lieu les engagea à faire construire un nouveau monastère hors des murs, au territoire de la *Croix-Chazeul* ou de *Montplaisant*. Pendant qu'on y travaillait, un incendie détruisit en grande partie leur couvent, le 28 avril 1685. Le 16 novembre de la même année, les bâtiments en construction à la Croix-Chazeul s'écroulèrent eux-mêmes, et les religieuses ne purent prendre possession de leur nouveau logis qu'en 1689. Mais, le 14 janvier 1705, un autre incendie vint les en chasser pour plusieurs années, et elles y rentrèrent seulement en 1714 (5).

Le 28 mai 1638, la foudre mit le feu à l'un des clochers, probablement le clocher central, de l'église du prieuré. Il était « d'une élévation prodigieuse » et ne renfermait pas moins de quatorze cloches, qui fondirent dans l'incendie (6).

En 1639, un présidial ayant été créé à Mâcon, Charlieu fut enlevé au présidial de Lyon

(1) De Sevelinges. *Hist. de Charlieu*, p. 109. — De Viry et Jeannez, *Le couvent des Cordeliers de Charlieu*, p. 25.
(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 30.
(3) *Ibid.*, p. 116.
(4) *Ibid.*, p. 199.
(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 112. — Chaverondier, *Invent. des arch. de la Loire*, B. 1284, 1329.
(6) *Almanach du Lyonnais* pour 1754. — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 60.

et placé dans le ressort du nouveau siège. Mais, cette union fut de peu de durée. Dès 1648, le présidial de Mâcon fut supprimé et Charlieu rendu à celui de Lyon, auquel il resta définitivement attaché, bien que le présidial de Mâcon eût été rétabli en 1652 (1).

J'ai déjà parlé des fréquentes querelles qui s'élevaient entre le châtelain royal de Charlieu et le juge ou bailli des Bénédictins sur le fait de leurs justices. Le prieur se plaignait amèrement des empiètements du châtelain, et il parvint à obtenir du Conseil d'État, le 6 octobre 1660, un arrêt interdisant aux officiers du roi de tenir leurs audiences à Charlieu et leur enjoignant de transférer à Changy le siège de leur juridiction. Les officiers de la châtellenie opposèrent à cet arrêt une résistance obstinée. Après avoir été de nouveau, en 1676, transférée de Changy à Régny, la châtellenie royale finit par être rétablie dans la ville de Charlieu « par territoire emprunté ». De guerre lasse, le prieur avait acheté en 1696 la charge de châtelain, mais il la revendit peu après. Pendant quelque temps aussi, il confia au châtelain lui-même les fonctions de juge seigneurial. La mésintelligence s'était rallumée entre les officiers des deux justices dans les dernières années du XVIIIe siècle : la Révolution y mit fin en les supprimant l'une et l'autre (2).

Ce serait un travail épineux et pourtant fort utile que de déterminer avec précision les limites de la compétence du châtelain royal de Charlieu et celles du territoire, le *pays de Charluais* (3), sur lequel s'exerçait sa juridiction ; sur ce dernier point les diverses sources de renseignements sont loin de concorder : il semble pourtant que la châtellenie se soit étendue sur tout ou partie d'une vingtaine de paroisses.

Vers 1680, le cimetière attenant en nord et en matin à l'église paroissiale de Saint-Philibert fut transféré hors de la ville, en face de la porte Chanteloue, et une chapelle dédiée à saint Lazare y fut construite, le tout aux frais de Henri Donguy, sieur de Malfaras (4).

En la même année, fut décidée la reconstruction de l'hôpital, qui ne fut terminée qu'en 1690. Cet établissement était fort ancien, aussi ancien peut-être que le monastère, car on le faisait remonter, comme je l'ai dit plus haut, aux temps du roi Boson. Il est probable qu'à l'origine il était destiné principalement à recevoir les pauvres voyageurs. Plus tard, les malades indigents, les enfants trouvés, les orphelins y trouvèrent asile. Le service fait d'abord par un homme, *l'hospitalier*, puis par de pieuses filles, fut confié en 1692 aux sœurs hospitalières de Cluny. Les bâtiments du nouvel hôpital s'écroulèrent le 7 mars 1750. Ils furent reconstruits sur les plans de l'architecte entrepreneur Jean-Marie Bigaud, qui mourut vers 1757, avant l'achèvement des travaux, lesquels furent continués par Marie Corderot sa veuve, avec le concours de l'architecte André Boulard. Ils n'étaient pas encore terminés en 1767. La chapelle avait été bénite l'année précédente. Une fondation faite en 1771 par Marguerite de la Mure de Chantois, veuve de Claude de Martinières de Renaison, permit d'entretenir un aumônier permanent qui dut faire aussi l'école aux enfants pauvres de la ville (5).

La terrible disette de 1709 attira à Charlieu une multitude de pauvres, qui y mouraient en si grand nombre qu'on craignit une épidémie. Pour se mettre à l'abri de cette invasion, la clôture de la ville fut réparée et les étrangers eurent ordre d'en sortir. En même temps des mesures étaient prises pour assurer la subsistance des habitants nécessi-

(1) D'Herbigny, *Mémoire sur la généralité de Lyon*, 1698. — Fayard, *Etudes sur les anciennes juridictions lyonnaises*, p. 196.

(2) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 246. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1282, 1284, 1305, 1365, 1469.

(3) Nicolas de Nicolaï, *Description du Lyonnais, Forez et Beaujolais*, p. 231. — Cf. Chaverondier, *Invent.*, etc. B. 915.

(4) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 101.

(5) *Ibid.*, p. 276 et s. — M.-C. Guigue, *Les voies antiques du Lyonnais*, etc., *déterminées par les hôpitaux du moyen-âge*, dans les *Mém. de la Société littéraire de Lyon*, 1876, p. 239 et 300. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1266, 1393, 1395, 1406, 1431. — *Bulletin de la Diana*, t. III, p. 123.

teux : à cette fin, il fut assigné à chaque citoyen aisé un certain nombre de pauvres à nourrir (1).

En 1750, fut construite la chapelle rurale du Calvaire, qu'on trouve qualifiée de chapelle de secours ainsi que celles du cimetière, de Malfaras et de Saint-Nicolas. Celle-ci, qui était située proche du point où le ruisseau du même nom, autrefois le *Somplain*, se jette dans le Sornin, est mentionnée depuis le XV[e] siècle et passait, selon une tradition recueillie par Cochard, pour la paroisse primitive de Charlieu ; elle tombait de vétusté au dernier siècle (2).

Charlieu fut visité deux fois, en octobre 1754, par le fameux Mandrin. Il y pénétra sans résistance et y mit, à son ordinaire, les employés des fermes à contribution (3).

Onze ans plus tard s'accomplit un changement considérable dans l'administration de Charlieu. Depuis l'inutile tentative des habitants, au XIII[e] siècle, pour se constituer en commune, cette administration était restée, comme la police, dans la main du juge seigneurial. Les intérêts communs étaient traités, s'il y avait lieu, dans des assemblées générales convoquées au son de la cloche et tenues sous la présidence et avec l'autorisation du juge, ou même du châtelain royal. Ces assemblées pouvaient nommer des syndics ou procureurs chargés de la poursuite de certaines affaires, mais il n'existait pas de corps municipal permanent. La communauté élisait à la vérité des *consuls* annuels, mais c'étaient de simples répartiteurs et collecteurs des tailles, qui parfois pourtant furent amenés par la force des choses, notamment à l'époque de la Ligue, à représenter leurs concitoyens et à faire quelques actes d'administration. Ils se réunissaient probablement dans une *maison de ville* qu'on trouve citée au XVII[e] siècle. Par édits de 1692, 1722, 1724, et 1733, des offices municipaux avaient tour à tour été créés et supprimés dans toute la France ; mais c'étaient des charges vénales, que les Bénédictins achetèrent à Charlieu pour en revêtir leurs propres officiers. Enfin, un édit de mai 1765 donna à toutes les villes une municipalité élue. Celle de Charlieu comprit un maire, deux échevins, quatre conseillers de ville, dix notables, un receveur-syndic et un secrétaire-greffier. Par suite de nouveaux changements de législation, elle fut supprimée en 1771, mais rétablie en 1775 avec la même organisation (4).

Au moment où la ville de Charlieu obtenait ainsi sa complète émancipation, le vieux monastère de Ratbert et d'Édouard, auquel ses destinées avaient été liées si longtemps, était sur le point de disparaître. Réduit à abriter un petit nombre de moines, il était au nombre des maisons de l'ancienne observance comptant moins de quinze religieux, dont les édits de 1768 et 1773 ordonnaient la suppression. Une bulle de Pie VI, du 4 juillet 1788, abolit complètement l'ancienne observance et décida que les revenus des monastères en dépendant seraient appliqués à d'autres instituts ecclésiastiques au choix des évêques. En conséquence, des lettres-patentes du 19 mars 1789 désignèrent nommément le couvent de Saint-Fortunat de Charlieu parmi ceux à supprimer. Elles restèrent sans effet jusqu'en 1790, où, sur la requête de deux religieux encore résidants dans le prieuré, l'évêque de Mâcon en ordonna l'exécution et sécularisa les moines et clercs du monastère (5). Il avait duré près de neuf cents ans.

Avec lui se clôt, comme elle avait commencé, ce que j'appellerai l'histoire ancienne de Charlieu. Plût à Dieu que la magnifique église qu'il léguait à cette ville eût été

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 311. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1358.

(2) Biblioth. de la Diana, *Almanach du Lyonnais* pour 1760, annoté par Cochard. — De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 303.

(3) Ant. Vernière, *Courses de Mandrin dans l'Auvergne, le Velay et le Forez*, p. 19 et 56.

(4) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 208 et s. — Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1276, 1277, 1282, 1286, 1313, 1317, 1380, 1408, 1409, 1426, 1438.

(5) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 63 et suiv.

respectée par la Révolution ! Plût à Dieu que dans un jour d'égarement populaire, le 9 septembre 1792, les trésors historiques que tant de siècles avaient accumulés dans ses archives n'eussent point été, perte plus irréparable encore, livrés aux flammes (1) ! Cet abrégé serait moins imparfait.

Depuis longtemps déjà, comme on l'a vu, Charlieu était rattaché au Lyonnais: c'est ainsi qu'il fut compris dans le département éphémère de Rhône-et-Loire ; depuis 1630, il faisait partie de la circonscription financière ou *élection* de Roanne, qui a servi de base au district puis à l'arrondissement du même nom; c'est ainsi qu'il est entré enfin dans le département de la Loire (2).

LISTE DES ABBÉS ET PRIEURS DE CHARLIEU (3)

ABBÉS

I. — Gausmar, 876 (4).

II. — Ingelar, 887.

*III. — Robert, cité sous le simple titre d'abbé, dans la charte n° 730 de Cluny (948-954), qui concerne Charlieu: il est probable qu'il gouvernait ce monastère.

PRIEURS

I. — Rodbert, vers 1040. (*Chartes de Cluny*, n° 2960).

II. — Achard, (1re moitié du XIIe siècle).

III. — Guillaume de Roanne, successivement prieur d'Ambierle, de Charlieu, de Sauxillanges et de Souvigny, abbé de Moissac, grand-prieur de Cluny, mort en 1145. (V. Pignot, *Hist. de l'ordre de Cluny*, t. III, p. 380, 424, 616).

*IV. — Étienne, surnommé *Burgensis*, abbé de Saint-Michel de l'Écluse, 1154. Pierre-le-Vénérable lui conféra, sans consulter son chapitre, le prieuré de Charlieu. Les religieux de Cluny s'en plaignirent au pape Anastase IV, qui désapprouva Pierre-le-Vénérable. Cet Étienne devint abbé de Cluny en 1162. (*Bullarium Cluniacense*, p. 65. — Casalis, *Dizionario geografico, storico*, etc., t. XVIII, p. 556. — Pignot, *Hist. de l'Ordre de Cluny*, t. III, p. 497 et 507).

V. — Artaud, 1180.

VI. — Jean de Centarbent.

*VII. — Ro. *Anglicus*. Il était en 1190 à la tête, *tunc preses*, du prieuré de Charlieu. (Lambert de Barive, *Invent. des titres de Charlieu*. Biblioth. nat., fr., n° 9884) (5).

VIII. — Pierre Nigelle.

IX — Ar. Duillone.

(1) De Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 71.

(2) Aug. Bernard, *Addition à l'hist. de Charlieu*, p. 45.

(3) Je crois devoir donner en terminant la liste des abbés et prieurs de Charlieu. Ceux que de Sevelinges n'a pas connus sont désignés par un astérisque.

(4) De la Rochette, *Hist. des évêques de Mâcon*, t. I, p. 272, prétend que le premier abbé de Charlieu institué par l'évêque Ratbert se nommait *Conjurat*: mais il n'étaye cette assertion d'aucune preuve. — Les Almanachs de Lyon de 1754 et 1760 comptent à tort au nombre des abbés de Charlieu un *saint Guillaume* qui n'est autre probablement que saint Guillaume, abbé cistercien de Châlis, *Carilocus*, au diocèse de Senlis, mort archevêque de Bourges, en 1209.

(5) Les prieurs Jean de Centarbent, Pierre Nigelle, et Ar. Duillone sont placés entre Artaud et Humbert par un document du XIIIe siècle, à la Bibliothèque nationale, lequel ne fait pas mention d'*Anglicus*. Le rang, que, par interpolation, j'assigne à celui-ci dans la série des prieurs n'est donc pas absolument certain. — Cf. de Sevelinges, *Hist. de Charlieu*, p. 77.

X. — Humbert, 1215.

XI. — Girard, 1238.

*XII. — Bernard, vers 1240. (Aug. Bernard, *Add. à l'hist. de Charlieu,* p. 26 et 31).

*XIII. — Dalmace, vers 1250. (*Ibid.*, p. 27 et 32).

XIV. — Guichard, 1259.

XV. — Pierre de Rulet, 1270.

*XVI. — Guichard de Clairmatin, *de Claromane,* 1296. (Huillard-Bréholles, *Titres de la maison ducale de Bourbon,* n° 969).

*XVII. — Girard, 1304. (Lambert de Barive, *Inventaire,* etc.).

*XVIII. — Guillaume de Saint-Romain, 1312, 1334. (Archives de la Loire, série H. Fonds du prieuré de Charlieu. Mémoire sur le fait de la justice de Charlieu).

*XIX. — Jean de Dozal, 1334. (Chaverondier, *Inventaire des arch. de la Loire,* B. 1284).

XX. — Guillaume de l'Espinasse, 1378, 1395. (V. Lambert de Barive, *Inventaire,* etc.).

XXI. — Etienne Tachon, 1400, 1401.

*XXII. — Guillaume de l'Espinasse, 1403, 1404, 1412, 1420. (V. *Bulletin de la Diana,* t. III, p. 164).

*XXIII. — Jean de Ronchivol, 1426? (Archives de la Loire. Mémoire sur le fait de la justice de Charlieu) (1).

XXIV. — Simon de Ronchivol, 1428, 1432, 1473.

XXV. — Antoine Geoffroy, 1491, 1497. Il était aussi prieur de Saint-Rambert et avait été abbé de l'Ile-Barbe. (V. Huillard-Bréholles, n°s 7001 et 7002).

XXVI. — Jean de la Madeleine, 1509 et vers 1518. Fut aussi prieur de la Charité et de la Madeleine, grand-prieur de Cluny, abbé de Saint-Rigaud. Il fut même élu abbé de Cluny en 1518, mais il se départit de son élection en faveur d'Aymar Gouffier de Boisy (Courtépée, *Description générale du duché de Bourgogne*, t. III, p. 20).

XXVII. — Claude de la Madeleine, 1527.

XXVIII. — René de Birague, chancelier de France, 1577.

XXIX. — Girard de Boyer, 1578.

XXX. — Louis de la Chambre, cardinal-abbé de Vendôme, grand-prieur d'Auvergne, 1582, 1583. Vers ce temps, le prieuré de Charlieu était gouverné, en l'absence du prieur commendataire, par Pierre Saulnier, prieur claustral et prédicateur célèbre, qui devint évêque d'Autun en 1588. *(Gallia Christiana,* t. IV, p. 426. — Courtépée, *Description générale du duché de Bourgogne*, t. III, p. 20).

XXXI. — Claude de la Madeleine, évêque d'Autun, 1622, mort en 1652.

XXXII. — Gabriel de Roquette, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé, vicaire général de S. A. le prince de Conti, prieur de Saint-Denis-en-Vaux, abbé de Grand-Selve, évêque d'Autun. De 1652 à 1697. (Cf. Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1277, 1282, 1297).

XXXIII. — Bertrand de Senault, évêque d'Autun. De 1697 à 1709, année de sa mort.

*XXXIV. Gabriel de Bretignères, docteur de Sorbonne, 1710. (Chaverondier, *Inventaire,* etc., B. 1359).

XXXV. — Jean-Baptiste de Kessel, docteur de Sorbonne, prêtre, profès de la réforme de Cluny, prieur de Salles et du collège de Cluny, vicaire général de Vienne et de l'abbé

(1) Le prieur Jean de Ronchivol est mentionné dans ce document sur la foi d'un titre d'octobre 1426, date difficile à concilier avec celle d'une bulle que Martin V aurait donnée, l'an 1425, en faveur de Simon de Ronchivol, d'après l'ancien inventaire général des titres de Cluny à Mâcon (communication de M. A. Bruel). On pourrait être tenté de croire que ces deux prieurs n'en font qu'un ; mais la longue durée de l'administration de Simon de Ronchivol rend une erreur de date plus probable qu'une erreur de personne.

de Cluny, visiteur des monastères de l'Ordre. Prieur de Charlieu dès 1712, mort en 1742 ou 1743. (Cf. Chaverondier, *Inventaire*, etc., B. 1363, 1375, 1384, 1446, 1448).

*XXXVI. — Pierre-Louis L'Eneveau de Berchère, religieux de l'ancienne observance, procureur général de l'Ordre. Vers 1743. (Chaverondier, *Inventaire*, B. 1384).

XXXVII. — Philibert Uchard, licencié de Sorbonne. De 1745 à 1781, époque de sa mort.

XXXVIII. — François Polignon ou Potignon, religieux de l'étroite observance, 1782-1783.

XXXIX. — Albert Robat, religieux de l'étroite observance, 1783-1788.

XL. — Louis-François de Berthon-Duprat, chanoine et vicaire général de Noyon, prieur de Saint-Etienne de Plessis-Grimoult, 1788-1789. (Cf. Chaverondier, *Inventaire*, B. 1465).

XLI. — Joseph Maret de Siochan, 1789.





CHARLIEU PENDANT LA RÉVOLUTION

Par E. BROSSARD.



En 1789, la ville de Charlieu, dans la généralité de Lyon, comptait un peu plus de 3.000 âmes ; elle était entourée de murailles tombant en ruine ; quelques maisons, agglomérées au delà de ses quatre portes principales, prenaient le nom de faubourgs. Le territoire de la ville et des paroisses voisines constituait une enclave du Lyonnais entre le Beaujolais, le Forez et le Mâconnais.

Charlieu avait deux justices : la justice royale et la justice seigneuriale ou du prieur. Du ressort de la sénéchaussée de Lyon pour la justice d'appel, cette ville, au point de vue religieux, dépendait, ainsi que le territoire de son archiprêtré, du diocèse de Mâcon.

L'intendant de la généralité était représenté par un subdélégué, Tillard de Tigny, et le corps de ville était nommé conformément à un édit de 1765, en interprétation de celui du mois d'août 1764 ; le maire d'alors était Bardet, juge du prieur.

Les droits payés par les roturiers de Charlieu aux moines du prieuré ou au séquestre chargé de l'administration de leurs biens étaient nombreux ; les principaux étaient le cens ou redevance foncière perçue sur les terrains appartenant aux domaines de l'abbaye, les banalités sur les fours et les moulins, le banvin, le droit d'indemnité, le droit de champart, le droit de corvées, le droit de reconnaissance frappant les successions, les donations et les ventes d'immeubles, etc.... La population trouvait écrasantes toutes ces charges ; déjà, elle avait réclamé par ses représentants, dans l'Assemblée provinciale du Forez, tenue à Roanne en 1788, l'abolition des banalités, des droits de lods et de milods, des droits de banvin et de crédit ; aussi, elle accueillit avec joie, comme tant d'autres, l'annonce de la convocation des États généraux.

Un règlement avait fixé à seize le nombre des députés à élire dans la sénéchaussée de Lyon, huit par le Clergé et la Noblesse et huit par le Tiers-état. Balthazar Trouillet, bourgeois de Charlieu, fut nommé par le dernier Ordre. La signature de ce député figure sur le procès-verbal de la mémorable séance du serment du Jeu de paume, du 20 juin 1789.

Vers la fin de juillet suivant, après la prise de la Bastille, de fausses alertes, provoquées par l'annonce de l'arrivée de brigands qui, signalés partout, ne furent vus nulle part, portèrent le peuple à s'organiser en *milices* ou *gardes nationales* et à constituer des *comités* pour remplacer les autorités royales. Charlieu forma une garde nationale sous le commandement de Guillaume de Guillermin, ancien commandant de bataillon au régiment

de Lorraine, domicilié dans la ville; Louis de Foudras, ancien officier et capitaine au régiment de Provence, fut nommé major et François-Marie Duplex-Desmallet, ancien gendarme dans la compagnie de chevau-légers de la reine, fut désigné pour aide-major. La municipalité constitua également un comité provisoire de douze citoyens, appelé *comité de sûreté et de subsistance*, auquel elle remit ses pouvoirs. Peu après, cette nouvelle institution porta ombrage à Bardet, et, dès que la tranquillité reparut dans la ville, le maire fit publier une taxe des denrées différente de celle affichée par ordre du comité. Pour éviter un conflit, ce dernier proposa de se dissoudre et de soumettre cette mesure à la sanction d'une assemblée générale de la commune qui fut convoquée pour le 3 novembre. Loin d'entrer dans les vues de Bardet, la réunion maintint, au contraire, le comité provisoire avec le pouvoir d'exercer toutes les fonctions municipales; elle augmenta le nombre de ses membres et elle nomma vingt et un citoyens pour le constituer. Ce comité fixa le prix des denrées et notamment celui de la viande à quatre sols neuf deniers la livre. De son côté, Bardet provoqua une assemblée de la municipalité; quelques membres seulement assistèrent à la réunion et, le 3 décembre, le maire signalait la situation à l'Assemblée nationale.

Mais, dans la fameuse nuit du 4 août, où les représentants de la nation acclamèrent les principes qui devaient être la base de bien des réformes, la suppression des justices seigneuriales avait été admise; Charlieu était donc menacé de voir disparaître ses deux tribunaux; aussi les maire, échevins, conseillers et notables s'adressèrent, vers la fin du mois, à l'Assemblée, afin d'obtenir que la ville devînt le chef-lieu d'un bailliage ou d'une sénéchaussée.

La pénurie financière persistait à dominer la situation, et les députés, pour rassurer le peuple sur la crainte d'une augmentation de charges, avaient décrété, le 6 août, une contribution patriotique et volontaire, sur tous les habitants, du quart du revenu de chacun, puis, le 2 novembre, ils avaient mis à la disposition de la nation tous les biens ecclésiastiques.

Du 14 décembre 1789 au 22 mars suivant, le montant de la contribution patriotique atteignit à Charlieu la somme de 9.197 livres 18 sols offertes par 145 souscripteurs. Les biens saisis par la nation furent ceux des Cordeliers, des Capucins, du prieuré, des Ursulines et deux terres de la cure. Le personnel de ces maisons était déjà très réduit; les Cordeliers ne comptaient que deux choristes ; les Capucins, quatre choristes et deux frères lais ; le prieuré, deux moines, et les Ursulines, vingt-quatre dames de chœur et quatre sœurs converses. L'Assemblée avait aussi invité les membres du clergé et les fabriques des paroisses à faire porter, comme offrande patriotique, à l'hôtel des monnaies, l'argenterie des églises inutile au service du culte: c'est ainsi que Charlieu donna 33 marcs 5 onces 3 gros d'argent.

Au mois de décembre, il avait été décidé qu'il serait établi une nouvelle division de la France en départements et que chaque département serait partagé en districts subdivisés eux-mêmes en cantons; une administration départementale élue, des administrations de districts et des municipalités seraient chargées d'appliquer les lois et décrets. Ce travail s'accomplit au milieu de difficultés sans nombre, car les villes et les localités de moindre importance cherchaient à devenir, sinon chefs-lieux de département, au moins chefs-lieux de district; Trouillet formula cette demande pour Charlieu.

Le 9 janvier 1790, l'Assemblée nationale forma un département des trois provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais; le 28 février, ce département reçut le nom de *Rhône-et-Loire*. Roanne fut chef-lieu de district, et Charlieu, chef-lieu d'un canton comprenant les communes qui le composent aujourd'hui, à l'exception de Jarnosse et de Boyer rattachés au canton de Perreux ; de plus, une partie de Vougy, constituant une commune sous le nom d'Aiguilly, dépendait du canton des environs de Roanne.

L'hiver de 1790 à 1791 fut difficile à passer; l'insuffisance des récoltes et le manque de travail augmentaient le nombre des nécessiteux; la municipalité s'ingéniait à venir en aide aux malheureux. Le 5 février, le prix du pain blanc fut fixé à 3 sols la livre; au mois d'avril, l'administration municipale était réduite à demander à celle du district 8.000 bichets de seigle ou de froment, pour fournir les marchés du samedi qui alimentaient les environs.

On procéda ensuite à la constitution des nouvelles municipalités; Alesmonière, homme libéral et partisan de la Révolution, fut élu maire de Charlieu; puis, au commencement du mois de mai, l'assemblée primaire, chargée de choisir les électeurs pour la formation du département et du district, se réunit au chef-lieu de canton, où quelques habitants, Duplex-Desmallet, Ducoing, Laronzière, etc., désireux de recueillir les suffrages, cherchèrent à égarer les habitants des campagnes et provoquèrent une agitation regrettable. De Saint-Vincent, commissaire désigné par le Roi pour la formation des assemblées primaires, avouait à l'Assemblée nationale que le principe des troubles pouvait être attribué aux cabales des ennemis de la Révolution qui voulaient s'introduire par tous les moyens possibles dans les assemblées administratives.

Alesmonière, nommé, en juin, administrateur du district de Roanne, se démit de ses fonctions de maire et fut remplacé par Ducoing.

Le 14 juillet, la France célébra à Paris, au champ de Mars, la grande Fédération commémorative de la prise de la Bastille; Charlieu se fit représenter à cette cérémonie par trois de ses citoyens, Duvernay, Turet et Gacon; le même jour, les autorités et la garde nationale de cette dernière ville prêtèrent le serment prescrit par la loi, dans un champ situé derrière le calvaire.

Au mois d'octobre, Bardet fut élu juge au tribunal de district de Roanne et, le mois suivant, Pelot fut donné pour successeur à Ducoing maire.

Charlieu ne comptait, à ce moment, aucun de ses habitants parmi les émigrés; de même, la promulgation de la constitution qui soumettait le clergé à la société civile, qui introduisait l'élection dans la hiérarchie ecclésiastique et astreignait les prêtres des paroisses au serment de fidélité à la nation, à la loi et au roi, fut accueillie sans peine par le clergé local. L'évêché de Mâcon était supprimé et les communes de l'archiprêtré de Charlieu appartenant au Rhône-et-Loire restaient dans le diocèse de ce département; en janvier 1791, devant le conseil général de la commune, Duvernay curé, C. Bardet vicaire, et plusieurs autres prêtres faisaient le serment exigé par la constitution. Peu après, Lamourette était élu évêque du département de Rhône-et-Loire.

A la même époque, l'insubordination de la garde nationale de Charlieu qui n'avait cessé de provoquer les plaintes de l'administration municipale, depuis sa création, causait de nouvelles difficultés. Sous le commandement du marquis de Foudras, successeur de Guillermin, elle refusait d'obéir aux ordres du maire et s'arrogeait une autorité despotique. Duplex, major, s'était fait élire, par cabale, procureur de la commune, pour mieux fatiguer l'autorité. Dans cette situation, la municipalité se vit dans l'obligation d'appeler la maréchaussée de Thizy pour lui prêter la force dont elle avait besoin. Ce secours ne fut pas suffisant, et le conseil dut en aviser le district et demander au Comité des recherches de l'Assemblée nationale de défendre aux officiers et soldats de se réunir sans un ordre exprès de la municipalité.

Après la fuite du Roi et son arrestation à Varennes, la France pensa que les puissances voisines allaient prendre les armes, et l'Assemblée nationale avait décrété la levée de 169 bataillons mobiles; l'effectif devait être fourni par voie d'enrôlement volontaire et ces premiers soldats de la liberté avaient la faculté de choisir leurs chefs. Les volontaires du district de Roanne constituèrent en grande partie le 3e bataillon de Rhône-et-Loire formé

le 3 décembre 1791 ; parmi les officiers nommés ce jour, appartenant à Charlieu, on reconnaît F.-M. Duplex-Desmallet, chef du bataillon ; Jacques Petit, étudiant en droit, lieutenant ; César Alesmonière, épicier, sous-lieutenant, et Simon Lemaire, épicier, caporal, excellent soldat qui devint lieutenant au bout de deux ans.

Le 3e bataillon de Rhône-et-Loire se rendit dans l'armée du Rhin et prit part à ses opérations. Dans la campagne de 1793, il effectua la retraite du Palatinat et participa aux affaires de Reizbern (17 mai). Duplex, blessé grièvement d'un biscaïen à la jambe droite, le 19 septembre, dans la forêt de Biewald, près de Lauterbourg, en se portant à l'attaque d'une redoute occupée par l'ennemi, fut renvoyé en congé. Le 4 prairial an II (23 mai 1794), le bataillon était passé dans l'armée de la Moselle ; cinq de ses compagnies occupaient le village d'Elback, auprès de Kaiserlautern ; le général Moreau était entouré par l'ennemi sur deux plateaux ; là, il se livra un combat qui dura quatre heures et l'ennemi fut chargé plusieurs fois.

« A la descente du plateau, dit un rapport officiel, les pièces du 3e bataillon de Rhône-et-Loire, qu'on n'avait pu mettre sur les avant-trains, à raison de la grande proximité de l'ennemi et qu'on traînait à la prolonge, tombèrent dans le ravin, mais elles en furent retirées après un travail incroyable, sous la protection du 2e régiment et des pièces de canon du Lot, dont le feu contint l'ennemi ». Dans cette affaire, le 3e bataillon eut douze officiers prisonniers, et la troupe, sur un effectif de 992 hommes, vit disparaître 331 sous-officiers ou volontaires ; au nombre des officiers, on trouve Petit. Au mois de messidor an III, le 3e bataillon, réuni à d'autres, constitua la 205e demi-brigade provisoire qui, dans l'armée du Rhin, assista à l'expédition de Heidelberg, à l'attaque de Manheim, etc. ; cette demi-brigade forma ensuite, avec la 74e, la 109e demi-brigade définitive ; celle-ci se distingua dans l'armée de Rhin-et-Moselle, en l'an IV, dans celle du Rhin, en l'an V, et dans les armées d'Helvétie et du Danube, durant les campagnes de l'an VI et de l'an VII.

Après avoir indiqué rapidement les étapes de nos jeunes volontaires au delà des frontières, il convient de revenir à Charlieu. Au commencement de 1792, la ville souffrait d'une crise qui lui était commune avec beaucoup d'autres localités ; l'agiotage de l'argent rendait rare le numéraire et nuisait aux opérations commerciales ; pour remédier à ce mal, bien des municipalités créèrent des billets, de valeur inférieure à celle des assignats, auxquels on donnait le nom de *billets de confiance* ou de *billets patriotiques* ; les officiers municipaux de Charlieu et les notables mirent en circulation, d'abord, pour 9.400 livres de billets de 5 à 20 sols, hypothéqués sur leurs biens, et ils augmentèrent, ensuite, de 2.000 livres le montant de l'émission.

Au mois d'avril, fut promulgué le décret par lequel la France déclarait la guerre à l'Autriche. Le peuple, partisan du nouveau régime, s'armait comme il le pouvait; des piques étaient réclamées aux serruriers, et les citoyens de Charlieu, dans une réunion générale, après avoir décidé qu'il y avait nécessité urgente d'acquérir des fusils pour la garde nationale, affectaient à cet objet les fonds de la fabrique, montant à 1.270 livres, et ils envoyaient deux habitants à Saint-Étienne pour acheter les armes.

Au commencement du mois de septembre 1792, l'alarme était grande en France ; les Prussiens venaient de prendre Longwy, et la haine contre les ennemis de la Révolution conduisit aux prisons de Paris des bandes d'égorgeurs qui assassinèrent les prisonniers; l'exemple de la capitale fut imité en province, à Lyon, notamment ; à Charlieu, aucun meurtre ne fut à déplorer, mais la ville vit éclater une sédition d'une certaine gravité. Les terriers et autres titres du prieuré dont la directe avait été vendue étaient restés dans les archives de l'abbaye sous les scellés de la nation ; Andriot, commissaire chargé de la rénovation,

avait chez lui une partie des dossiers contenant beaucoup de titres primitifs de concessions de fonds. Les habitants de Charlieu et des paroisses voisines se portèrent aux archives, le 9 septembre, forcèrent les portes et obligèrent Andriot à leur remettre les papiers en sa possession; ils brûlèrent tout sur la place, à l'exception de quelques cartes et plans. Dans cette journée furent perdus à jamais les titres originaux dont Lambert de Barive nous a conservé l'énumération de quelques-uns et les documents qui auraient pu jeter la lumière sur l'histoire de Charlieu et de la région. De même à Saint-Denis de Cabanes, un attroupement se rendit, quelques jours plus tard, au château de Gatelier, et força le chargé d'affaires du propriétaire de lui livrer tous les papiers qui devinrent bientôt la proie des flammes ; la bibliothèque fut également détruite.

Les assemblées électorales appelées en 1792 à nommer les représentants à la Convention se prononcèrent en général contre la monarchie; à Saint-Étienne, l'assemblée de Rhône-et-Loire, en terminant ses opérations, déclara « donner aux élus, au nom de ses commettants, des mandats illimités conformément à l'invitation de l'Assemblée nationale; les députés avaient plein et entier pouvoir pour sauver la patrie du danger imminent où elle se trouvait, et pour procurer à la France un gouvernement capable d'assurer son bonheur et d'asseoir sur des bases inébranlables les principes de liberté et d'égalité ». La Convention, instruite des vœux des populations, décrétait, en conséquence, dans sa deuxième séance du 21 septembre, l'abolition de la royauté et, dans celle du 22, l'établissement de la République.

Parmi les nouveaux représentants du département de Rhône-et-Loire, était un administrateur du district de Montbrison, Claude Javogues, né à Bellegarde, dont nous aurons bientôt à parler.

Durant tout l'hiver de 1792 à 1793, la disette continua de se faire sentir, et le blé, devenu de plus en plus rare, était d'un prix élevé. La municipalité de Charlieu s'occupa sans cesse de la question poignante des subsistances ; au mois de février, elle décidait qu'il ne serait fabriqué qu'une seule espèce de pain dont le gros son serait enlevé et elle en fixait le prix à 4 sous 3 deniers la livre; le prix de la mesure de blé passait de 7 livres 15 sols, au 1er janvier, à 10 livres, le 30 avril suivant. Cependant, cette municipalité était en butte à bien des attaques ; le 1er avril, les habitants déclaraient qu'elle avait démérité et ils en nommaient une nouvelle : J.-L. Duvernay était maire; le directoire du district de Roanne déclara nulles de telles élections.

La rébellion de Lyon contre la Convention, au moment où la France était attaquée sur ses frontières, exerça une influence capitale sur la marche de la Révolution dans le département de Rhône-et-Loire. Le 20 juin, trois commissaires étaient envoyés à Charlieu par les trente-quatre sections de Lyon ; ils exposèrent au comité de surveillance, à la municipalité et au conseil général qu'ils venaient dans cette ville pour lui jurer amitié, fraternité, et l'engager à se joindre aux Lyonnais afin de maintenir l'ordre et la République. Le 24, l'assemblée primaire de Charlieu, confiante dans les paroles des commissaires, nomma deux délégués, Ducoing et Garmier, avec mission de se rendre à un congrès départemental projeté à Lyon pour le 30 juin. On sait comment le mouvement lyonnais, après avoir été conduit d'abord par les Girondins, se continua en faveur des royalistes et sous leur direction. Dès le 7 juillet, Garmier était de retour et il déclarait devant le maire, les officiers municipaux et les citoyens, s'être retiré de l'assemblée lyonnaise depuis le 3 du mois, parce qu'il avait reconnu que *Lyon conspirait contre la liberté.* La réunion applaudit à la conduite de Garmier et retira à Ducoing, qui ne partageait pas la manière de voir de son collègue, les pouvoirs confiés le 24 juin; en même temps, elle adhérait aux décrets rendus par la Convention depuis le 31 mai et décidait de lui adresser une copie de ses délibérations. Le 27 juillet, le conseil général de la commune, pour se conformer à une

loi, déclarait rétracter de nouveau, autant que de besoin, tout ce qu'il aurait pu faire qui serait susceptible de recevoir une interprétation opposée aux vœux de la Convention.

Le lendemain, les assemblées primaires des cantons de Charlieu et de Belmont émirent un vote unanime en faveur de l'acceptation de la constitution de 1793, et J.-L. Duvernay fut chargé de porter le procès-verbal de Charlieu à la Convention ; en outre, les deux assemblées demandèrent à séparer les deux cantons du département de Rhône-et-Loire, pour les annexer à celui de Saône-et-Loire « à cause des avantages qui en résulteraient pour eux et de la communauté d'opinions pour le succès de la Révolution ». Le conseil général de Saône-et-Loire donna un avis favorable à l'annexion, ainsi que les Représentants en mission, Reverchon et de Laporte ; ceux-ci arrêtèrent provisoirement, avant toute décision de la Convention, « que le district de Marcigny ferait aux cantons de Charlieu et de Belmont, dépendant du district de Roanne, toutes invitations et réquisitions, tant pour se réunir à la force armée destinée à rétablir l'ordre dans la ville de Lyon que pour tous autres objets d'administration relatifs à l'exécution des lois ». A partir du 6 août, jour de la notification de cet arrêté, les deux cantons appartinrent à Saône-et-Loire jusqu'au moment où la Convention approuva la création du département de la Loire, c'est-à-dire jusqu'au 29 brumaire an II (19 novembre 1793) ; un arrêté des Représentants en mission, du 12 août, divisa, en effet, le département de Rhône-et-Loire et constitua provisoirement, avec les districts de Saint-Etienne, de Montbrison et de Roanne, le département de la Loire dont Feurs fut le chef-lieu.

Cependant Lyon s'était armé et résistait à la représentation nationale ; la Convention avait envoyé le général Kellermann pour assiéger la ville, et différents Représentants, au nombre desquels était Javogues, pour surveiller les opérations du siège et pour ramener les Lyonnais à l'obéissance. L'Assemblée et les Représentants prirent les mesures les plus énergiques envers les rebelles ; on fit des appels d'hommes, des réquisitions de toutes natures ; on mit sous séquestre les biens des citoyens absents réputés favorables aux Lyonnais ; à Charlieu, on apposa les scellés sur ceux de Guillermin, d'Andrieux, de Boulard, etc... ; enfin, après un siège de 63 jours, l'armée républicaine entra, le 9 octobre, à Lyon.

La Convention décidait alors que le gouvernement de la France serait révolutionnaire jusqu'à la paix, et Javogues vint organiser le département de la Loire. Ce Représentant appartenait au parti le plus avancé de la Convention et il était un disciple ardent de Babœuf ; durant sa mission, le pays fut soumis au régime de la Terreur ; les confiscations, les arrestations, les exécutions ne cessèrent d'être à l'ordre du jour jusqu'au 24 pluviôse (12 février 1794), c'est-à-dire jusqu'au départ du proconsul. Deux tribunaux, une commission de justice populaire, puis une commission de justice militaire, établies à Feurs, jugèrent les prévenus et prononcèrent sans appel. Javogues ne vint pas à Charlieu, mais il était dignement représenté dans la région par Lapalus, de Mardore, investi de sa confiance et de celle du Comité de sûreté générale. Dès le 14 octobre, Lapalus requiert les commandants de la garde nationale de Charlieu d'amener devant lui Laronzière-Ladouze, Tillard de Tigny et Ducoing ; les deux premiers sont mis en état d'arrestation comme prévenus d'avoir trempé dans la rébellion de Lyon ; on les conduit à Paris, avec divers membres de l'administration du district de Roanne, pour comparaître devant le tribunal révolutionnaire ; enfermés à la Conciergerie et dans d'autres prisons, ils y séjournent pendant près d'un an et sont remis en liberté.

Le 20 brumaire (10 novembre 1793), Charlieu célèbre une fête en l'honneur de Marat, Lepelletier et Chalier, *martyrs de la liberté*, en présence d'Evrard, autre commissaire du Comité de sûreté générale, et la ville prend elle-même le nom de *Chalier*. On détruit

les signes du fanatisme et, sans doute, au même moment, sont mutilés les chefs-d'œuvre de l'abbaye des Bénédictins.

Les arrestations se continuèrent : les demoiselles de Sirvinges ; de Foudras, son épouse et ses filles ; Alesmonière, etc., sont incarcérés. Un jour, on conduit vingt prisonniers à Marcigny ; un autre jour, on y mène huit prêtres provenant des communes les plus voisines. Le 1[er] frimaire (20 novembre), on met sous les verrous Bardet, curé de Charlieu, Jallemon, vicaire, Baruel, ex-bénédictin, Boutouge et Cartelier, prêtres « qui continuent d'allumer dans cette ville le flambeau du fanatisme »; néanmoins, les deux derniers ont renoncé à leur qualité de prêtre et Jallemon fait suivre sa signature, sur le procès-verbal d'arrestation, de ces mots : « J'adore la constitution républicaine ». Henri Duplex, prévenu de délits nationaux, et Garmier, ex-membre du congrès départemental, sont emmenés à Lyon; le premier fut acquitté par la commission de justice révolutionnaire et le second remis en liberté. Cependant le pays est surchargé de réquisitions ; on lui demande, pour les armées, des hommes, les chevaux de luxe, les denrées alimentaires, les draps pour l'habillement, les armes, les harnais, etc...

Dans la première partie du mois de pluviôse, on arrêta encore, à Charlieu, Duplex-Desmallet, ex-chef de bataillon, sur la dénonciation de Lapalus, juge de la commission de justice militaire de Feurs, Ferrand et Garmier, ex-membres du comité de surveillance, prévenus de contre-révolution. Si les arrestations étaient nombreuses dans le canton de Charlieu, Roanne voyait ses citoyens incarcérés par centaines, et, dans les districts de Saint-Étienne et de Montbrison, la guillotine et les fusillades de Feurs faisaient d'autres victimes. Le pays terrorisé, hors d'état de résister, était courbé sous le joug de Javogues et de ses satellites. Roanne, néanmoins, avait eu le courage de porter à la connaissance de la Convention les évènements dont le territoire de son district était le théâtre. Pour la troisième fois, en pluviôse, cette ville envoya des délégués à Paris ; en même temps, une pétition signalait le cas de Duplex, dénoncé par Lapalus qui serait son juge, et une seconde pétition appelait aussi l'attention de la Convention sur Bardet, de Charlieu, ex-juge du tribunal de Roanne, poursuivi de nouveau pour des faits sur lesquels il avait été acquitté par jugement de la commission de justice révolutionnaire de Feurs. Enfin la mesure était comble; des décrets du 19 pluviôse (7 février 1794) ordonnèrent de suspendre les poursuites contre Duplex qui serait traduit devant le Comité de sûreté générale, d'arrêter Lapalus et de renvoyer Bardet devant le Représentant en mission à Lyon; de plus, la Convention signifiait à Javogues de revenir dans son sein.

Quatre jours après, Duplex se présentait à la barre de la Convention et remerciait l'assemblée de l'avoir enlevé aux poursuites de Lapalus. Ce dernier, compromis avec Duret, de Roanne, dans la conspiration ourdie au Luxembourg par le général Dillon, comparut le 21 germinal (10 avril 1794) devant le tribunal révolutionnaire; Duplex, appelé comme témoin, déposa que Lapalus avait des liaisons fréquentes avec Hébert et Julien de Toulouse; qu'il pillait les églises; que, juge de la commission révolutionnaire de Feurs, il n'admettait point les témoins à décharge. « Quant à moi, ajouta-t-il, dénoncé par Lapalus, plongé dans les fers, j'ai été traîné de prison en prison et le jour de ma mort était marqué, et j'aurais augmenté le nombre de ses victimes, si la Convention ne m'avait délivré de cette oppression pour soumettre ma conduite à l'examen du Comité de sûreté générale qui, d'après l'audition de mes témoins justificatifs, déclara n'avoir aucune raison pour me retenir ». Lapalus, Duret et dix-sept autres furent condamnés à mort et conduits à l'échafaud.

Après le départ de Javogues et de Lapalus, la Terreur prenait fin dans la Loire; mais la disette sévissait toujours. Charlieu avait été autorisé à acheter 10.000 quintaux de blé

pour l'approvisionnement du canton ; au mois de mars, les subsistances manquaient et un grand nombre de citoyens avaient passé plusieurs jours sans pain.

Le 9 germinal (29 mars), Garmier fut acquitté à Lyon, et, le 14 messidor (2 juillet), le représentant Reverchon, venant en mission dans la Loire, était de passage à Charlieu; devant la société populaire, il se plaignit de la tolérance de la commune pour le fanatisme et de la faiblesse des autorités ; mais, le 18, il mettait en liberté Ducoing et son épouse, détenus à Feurs. Plus tard, le 14 fructidor (31 août), il rendait encore la liberté à de Foudras, à sa femme et à ses filles, et aux mère et filles de Sirvinges.

Les approvisionnements des marchés étaient toujours difficiles ; aussi, Charlieu se vit dans la nécessité d'envoyer la force armée à Saint-Hilaire pour obtenir 100 quintaux de grains que cette commune était tenue de lui livrer.

Lorsque les représentants Teillier et Richaud vinrent dans la Loire pour reconstituer les administrations, Ducoing fut désigné pour maire de Charlieu et, quelque temps après, Duplex fut chargé de désarmer les terroristes, c'est-à-dire les républicains.

Sous la réaction thermidorienne, Charlieu et le district de Roanne, en général, n'eurent à déplorer aucun de ces drames si nombreux qui ensanglantèrent les districts de Saint-Étienne et de Montbrison.

La Constitution de l'an III, élaborée par la Convention, fut soumise à l'acceptation des assemblées primaires dans chaque canton ; les électeurs se prononcèrent à Charlieu dans deux assemblées, le 20 fructidor (6 septembre 1795); l'une des assemblées reçut 120 suffrages et l'autre 60; l'unanimité se prononça en faveur de la Constitution. Celle-ci divisait le département en cantons et les cantons en communes; les districts disparaissaient. Le département avait à sa tête une administration centrale et dans chaque canton il existait une administration municipale; les communes avaient un agent et un adjoint; la réunion des agents municipaux formait la municipalité du canton. De plus, l'administration municipale était présidée par l'un des agents des communes et, auprès d'elle, le Directoire exécutif était représenté par un commissaire nommé par lui.

Au début du Directoire, le parti hostile à la Révolution, dompté au 13 vendémiaire, s'était relevé et il organisait la lutte dans toute la République ; ainsi Reverchon, membre du conseil des Cinq-Cents, envoyé de nouveau en mission dans la Loire, « était instruit que les prêtres réfractaires prêchaient la désorganisation du gouvernement républicain, le retour de la royauté et le discrédit des assignats dans le canton de Charlieu » ; c'est pourquoi il ordonnait, le 9 brumaire an IV (31 octobre 1795), à la municipalité et à la gendarmerie de rechercher ces prêtres et de les constituer en état d'arrestation ; il les chargeait aussi de veiller à l'exécution des décrets rendus contre les émigrés et de remplir toutes les dispositions de la loi sur la police des cultes. Les prêtres désignés par la voix publique étaient principalement, Jallemon, Boutouge et Circaud : tous trois avaient rétracté leur serment.

En floréal, la tranquillité était compromise à Charlieu ; Duplex-Desmallet, royaliste ardent, nommé agent temporaire du canton, troublait l'ordre et insultait le commissaire du gouvernement; un arrêté du département fit monter la garde nuit et jour dans la ville, et bientôt, l'administration centrale suspendit Duplex. Celui-ci se rendit immédiatement à Paris où il ne cessa d'intriguer et de chercher à noircir l'administration du canton et surtout le commissaire du Directoire exécutif, Saindidier. Bientôt, la garde nationale refusa de se conformer aux ordres de la municipalité; en même temps, les anciens partis cherchaient à renverser le gouvernement; puis, les déserteurs abondaient: les bataillons revenaient de Vendée pour se rendre en Italie; ils perdaient une partie de leurs hommes, et, le 23 pluviôse an V (12 février 1797), l'administration municipale du canton de Charlieu écrivait au ministre de la police générale : « Les routes du canton sont couvertes journellement de

volontaires qui rentrent par divisions et pelotons dans leurs foyers avec armes, bagages et équipages, et aucune autorité ne feint d'empêcher cette désertion ».

Aux élections de l'an V, Duplex fut réélu ; mais l'administration centrale crut devoir le suspendre de ses fonctions avec quelques agents municipaux dont la conduite était hostile au gouvernement. Irrités de cette mesure de rigueur prise à leur égard, ceux qu'elle atteignait résolurent de se venger. Le 3 floréal (22 avril 1797), accompagnés de 50 à 60 de leurs partisans, ils pénétrèrent dans la salle de réunion de l'assemblée municipale ; ils outragèrent le commissaire du Directoire exécutif et l'administration temporaire, et ils tentèrent, couteau à la main, de s'emparer des registres des délibérations ; l'administration et le commissaire, pour se dégager, firent appel au secours de la colonne mobile.

Bientôt l'administration centrale, reconstituée et composée d'hommes partageant les opinions de Duplex, réintégra celui-ci dans ses fonctions, ainsi que les agents suspendus avec lui.

Quelques jours après, Duplex, à la tête de 3 à 400 personnes criant : *à bas la République*, tenta un soulèvement séditieux qui dura deux jours, les 16 et 17 prairial (4 et 5 juin) ; il insulta le commissaire du gouvernement, puis il voulut faire supposer à l'administration que l'auteur du mouvement était l'agent de la commune, Brosselard. Le département, pour rétablir le calme, envoya trente volontaires à Charlieu, sous le commandement de Molard, chef de brigade ; cet officier, installé chez Duplex, fit désarmer une partie de la population, procéder à des visites domiciliaires, et il dressa un rapport hostile au commissaire du Directoire et à Brosselard ; ce dernier fut bientôt suspendu par l'administration centrale et Saindidier partit pour Paris.

Après le coup d'État du 18 fructidor (4 septembre), toutes les élections de la Loire furent annulées ; à Charlieu, une nouvelle administration municipale fut installée avec Rey, de Vougy, pour président, et Brosselard pour agent. Dans une adresse aux citoyens, l'assemblée cantonale rappela en quelques mots, après son installation, les évènements dont Charlieu et les environs avaient été le théâtre : « ce canton, disait-elle, a retenti trop longtemps des déclamations de la haine, du tumulte des passions, des menaces du royalisme ; on ne doit plus y entendre que des hymnes à la paix, plus y voir que le spectacle de la vérité et de la modération pardonnant à l'erreur ».

A la suite de ces incidents, le canton de Charlieu, adonné presque exclusivement à l'agriculture, rentra dans le calme : nous ne dirons pas, cependant, que les lois furent scrupuleusement exécutées.

Les assemblées de la nation avaient successivement ajouté à la constitution civile du clergé des dispositions dont l'influence sur la marche de la Révolution fut des plus funestes. Les prêtres insermentés continuaient à exercer leur sacerdoce ; recherchés par certaines familles, ils étaient cachés et ils officiaient en présence d'affluences plus ou moins considérables ; le plus souvent, l'administration fermait les yeux ; cependant, à Charlieu, elle arrêta, le 25 ventôse an VII (15 mars 1799), un écclésiastique nommé François, recelé dans les bâtiments de la veuve Barnaud ; la grande quantité de personnes qui se réunissaient, nuit et jour, dans cette maison, avait fixé l'attention de la police. De même, la perception des droits aux barrières établies sur les voies publiques, pour pourvoir à leur entretien, ne fut que difficilement acceptée à Charlieu : dans le mois de prairial an VII, ces barrières furent enlevées à deux reprises.

Durant la Révolution, l'instruction ne fut nullement encouragée dans cette ville ; il n'existait qu'une seule école primaire, et deux écoles particulières étaient dirigées par des femmes peu capables ; partout, l'installation était déplorable.

Si l'agriculture, en général, fut négligée, les plantations augmentaient d'un sixième la

surface occupée par les vignes ; la consommation n'absorbait pas la totalité de la production du vin et l'excédent était expédié à Paris par la Loire. On chercha à implanter, durant la même période, la filature du coton à la machine dans la région. A Roanne, on installa quatre ateliers contenant chacun plus de 100 métiers de 150 à 200 fuseaux; ils occupaient 300 personnes; à Charlieu, il existait un atelier où travaillaient 100 ouvriers.

Le coup d'État du 18 brumaire (8 novembre 1799) fut accueilli à Charlieu, comme ailleurs, avec satisfaction. Fatigué des agitations stériles provoquées par les partis, le pays espérait beaucoup du nouvel ordre de choses ; la France entra dans une phase glorieuse assurément, mais conserva-t-elle sa liberté et trouva-t-elle le bonheur et la paix auxquels elle aspirait?





DESCRIPTION MONUMENTALE

LES MONUMENTS ROMANS DE CHARLIEU

PAR ÉDOUARD JEANNEZ.



L'HISTOIRE de la primitive abbaye de Charlieu, avant sa réduction en prieuré par saint Hugues-le-Grand, enregistre la reconstruction, sous saint Odilon, Ve abbé de Cluny, du monastère qui avait été ruiné par les violences des seigneurs du voisinage, malgré son union avec Cluny, malgré de nombreuses lettres de sauvegarde accordées par les conciles, les papes et les rois, durant le Xe et le commencement du XIe siècles. Nous avons eu occasion de démontrer que cette reconstruction se place dans le second quart du XIe siècle, entre l'année 1031, date de l'avènement au siège de Lyon de l'archevêque Odolric, et la mort de saint Odilon en 1048 (1).

Le moine anonyme de Souvigny, biographe du saint abbé, constate l'évènement en ces termes: *ex toto etiam suo tempore constructus Carus-Locus* (2). Mais, à l'exemple d'André Duchesne, on ne doit pas prendre à la lettre cette indication d'une réédification totale, c'est-à-dire qui eût compris l'église aussi bien que les bâtiments conventuels du monastère (3). L'église, consacrée seulement en 1094, fut vraisemblablement commencée dans la seconde moitié du XIe siècle. Elle n'existait certainement pas à la mort de saint Odilon.

I.

Monuments de la première moitié du XIe siècle.

1° COLONNADE DU CLOITRE.

Un récit de Pierre-le-Vénérable, dans son livre des *Miracles* (4), signale l'existence d'un second petit *cloître*, dit *des Infirmes*, à la suite et au levant du *grand cloître* adossé au flanc

(1) Ed. Jeannez, *La colonnade romane du cloître de Charlieu.*
(2) *Additamenta Bibliothecæ Cluniacensis*, col. 1820.
(3) *Andreæ Quercitani, Notæ ad vitam S. Odilonis*, p. 73.
(4) *S. Petri venerabilis, De miraculis, liber II, cap.* XXVII.

méridional de l'église. Ces deux cloîtres étaient séparés par une claire-voie de pierre, qui, après avoir été murée au commencement du XVIe siècle pour y adosser la nouvelle salle capitulaire encore subsistante, vient d'être, il y a quatre ans, rendue au jour et constitue un fragment précieux et bien conservé de l'œuvre accomplie par saint Odilon à Charlieu dans le second quart du XIe siècle (1).

Cette claire-voie, longue de 19 mètres, ne comprend plus que six des arcades de 1^{m} 05 d'ouverture qui la composaient. Les autres ont été détruites pour permettre l'installation d'une large porte à accolade donnant entrée dans la salle du chapitre. Ces arcades forment une suite de petits berceaux, en plein cintre surhaussé, portés sur des couples de colonnettes trapues qui ont 0^{m} 80 de hauteur sur 0^{m} 20 de diamètre. Les entrecolonnements mesurent 2^{m} 10 sur 0^{m} 98, et l'ensemble repose sur un bahut de 0^{m} 86 d'épaisseur et de 0^{m} 55 de hauteur au-dessus du sol.

Très curieuses les bases des colonnettes, qui n'offrent plus aucune trace des formes antiques et se composent naïvement de deux, trois ou quatre tores égaux superposés et d'une grossière exécution. Très curieuses aussi les astragales, qui ne sont qu'une dalle circulaire, peu épaisse et à bords arrondis, posée entre le fût et la corbeille. Quant aux chapiteaux, ils s'assemblent deux par deux sous un second tailloir commun, formé d'une tablette de 0^{m} 18 d'épaisseur, à bords talutés et de forte saillie. Deux des corbeilles sont historiées: l'une, de quatre oiseaux posés sur les angles et qui se rejoignent par leurs ailes éployées, l'autre, de têtes humaines formant crochets et dont les barbes finissent en palmettes. Parmi les autres corbeilles à décoration végétale et qui toutes présentent un souvenir effacé, mais manifeste, de la feuille romaine, il convient de signaler celle qui, au-dessus de l'astragale, se continue en cylindre de 0^{m} 12 de hauteur, d'un diamètre égal à celui du fût. Puis de ce cylindre tout vêtu d'un décor de nattes, se projettent horizontalement, jusqu'à 0^{m} 14 de saillie, des bouquets feuillus en forme de parasol ou de palmier. Il y a, dans cette très singulière disposition, une inspiration orientale évidente, qu'on retrouve aussi dans l'emploi vraiment systématique des nattes et des cordes tressées sur la plupart des membres de la colonnade; véritables passementeries asiatiques imitées sans doute de celles rapportées, dès la fin du Xe siècle, par les nombreux pélerins Bourguignons et surtout Brionnais qui revenaient des lieux saints (2).

Sur le tailloir de la dernière arcade, se lit une très curieuse inscription qui porte défense de jouer au cerceau dans cet endroit, c'est-à-dire dans la galerie orientale du cloître:

TROQVO LVDE | ALIAS FVGE

TROQVO LVDE ALIAS FVGE

Joue au cerceau (pas ici): *va ailleurs!*

Dans un mémoire relatif à cette inscription (3), nous avons démontré qu'elle appartient à la fin du XIe siècle et qu'elle est amplement justifiée, soit par la topographie des lieux réguliers de notre prieuré à l'époque romane, soit par les exigences de la discipline dans les monastères clunisiens.

2° BAS-RELIEF DE DANIEL DANS LA FOSSE AUX LIONS

On ne sait de quelle partie du prieuré provient la dalle sculptée sauvée des démolitions

(1) E. Jeannez, *La colonnade romane du cloître de Charlieu, passim.*

(2) Sur les pélerinages au tombeau du Christ depuis le IVe siècle, qui se multiplient à partir du Xe, voir : Collection Guizot, *Raoul Glaber*, liv. VI. p. 319. — Cantu, *Histoire universelle*, t. X, p. 8 à 18.

(3) E. Jeannez, *La colonnade romane du cloître de Charlieu, passim.*

qui ont suivi l'encan révolutionnaire de l'an IV, et qui est actuellement conservée dans le musée lapidaire du cloître.

Le prophète Daniel, la tête encadrée d'un nimbe perlé, est debout, les mains levées, en attitude d'orante. Deux lions affrontés jouent devant lui. Cette scène est enfermée dans un cercle formé d'un câble tordu pris entre deux moulures arrondies et ouvert à son sommet : ce cercle est l'évidente représentation de la fosse aux lions du récit biblique. Dans le haut, deux personnages se penchent sur le trou béant et se couvrent le front d'une main pour mieux discerner ce qui se passe dans l'obscur souterrain. L'un des personnages porte une couronne et a les pieds chaussés. C'est donc un puissant, c'est Darius le Mède, roi de Babylone; nous avons la mise en scène du verset 20, chapitre VI, du livre de Daniel : « Et le roi, s'approchant de la fosse, appela Daniel en pleurant et lui cria : Daniel serviteur du Dieu vivant, ton Dieu aurait-il pu te délivrer de la gueule des lions ? »

On sait qu'au moyen âge, l'image la plus fréquente des persécutions fut celle de Daniel exposé entre deux lions, emblème des démons qui cherchent à dévorer l'homme. A genoux ou debout, le prophète étend les bras, et, dit saint Grégoire de Nazianze, ce signe suffit pour dompter les lions.

La dalle, aujourd'hui mutilée et qui fut carrée, porte un encadrement exclusivement formé de nattes et de cordes tressées. Par cette ornementation plate et sèche d'importation Syriaque et Assyrienne, par la naïveté de style et la grossièreté d'exécution, cet ouvrage présente avec la décoration de la claire-voie du cloître de telles affinités, qu'on est tenté de l'attribuer à la même main et qu'il est en tous cas presque sûrement du même âge. On a voulu y voir un morceau du IX[e] siècle contemporain de la fondation de l'abbaye (1); nous avouons ne pas discerner les raisons techniques qui peuvent justifier une si haute époque, peu admissible en tous cas au point de vue historique.

En effet, jusqu'en 954, notre abbaye ne paraît être qu'une *abbatiola* (2) qui se soutient avec peine au milieu des désordres et des violences du temps. Plus tard, dans la deuxième moitié du X[e] siècle, ses moines, vivant dans la terreur universelle de l'an mil, ne durent guère songer à doter de travaux artistiques leur monastère, dont le délabrement absolu décidait enfin saint Odilon à ces réparations si considérables que son historien appelle une reconstruction totale.

II.

Monuments de la seconde moitié du XI[e] siècle.

L'ÉGLISE PRIEURALE.

De cette église consacrée authentiquement en 1094, on ne possède aucune description, aucune représentation figurée. Sa destruction presque totale a suivi la vente du 3 thermidor an IV, et du grandiose édifice contemporain de la basilique de Cluny, il ne reste qu'une partie du mur de clôture du bas côté sud et du croisillon à la suite, les ruines de la première travée vers l'entrée, et la façade à peu près intacte, quoique invisible en partie et remaniée par l'adjonction d'un riche narthex au XII[e] siècle.

En rapprochant de l'étude de ces débris, les indications fournies par M. de Sevelinges (3)

(1) *Congrès archéologique de Montbrison en 1885* : A. de Romejoux, *Daniel dans la fosse aux lions*, p. 420.

(2) Ce titre d'*abbatiola* est donné au monastère de Charlieu par Severt, *Chronologia historica, pars* II, p. 47 et 50, à propos d'une charte de 948-954 par laquelle un certain Sobbo restitue des biens qu'il détenait injustement.

(3) De Sevelinges, *Histoire de Charlieu*, p. 20, 21.

et par un ancien plan de la ville et du prieuré daté de 1769 (1), on obtient un ensemble de renseigements trop incomplets sans doute, mais d'un haut intérêt.

Le monastère avait été primitivement dédié à saint Etienne (2), et Ratbert, évêque de Valence, son fondateur, avait placé dans son église un autel consacré aux saints martyrs Etienne, Félix, Fortunat et Achillée. Plus tard, vers la fin du Xe siècle, avaient été transférées à Charlieu les reliques du diacre Fortunat, disciple de saint Irenée, martyrisé à Valence sur le Rhône en l'année 211. Reprises ou plutôt volées par les moines du monastère de *Calmeliacum*, Saint-Théofrède du diocèse du Puy, qui ne s'en étaient dessaisis qu'à regret, elles étaient enfin définitivement attribuées par le Pape Léon IX, en 1049, à notre prieuré qui plaçait sous le patronage du jeune martyr dauphinois l'église achevée et consacrée en 1094 (3).

DESCRIPTION.

Le plan. — Cette église est régulièrement orientée. Son plan en croix latine, avec chevet composé d'un chœur, d'une abside, de quatre absidioles et peut-être d'un déambulatoire, comportait trois nefs croisées d'un transept saillant à l'extérieur. La longueur totale était en œuvre de 45^{m} 50, la largeur de 16^{m} 10. Les bras étaient en saillie de 5^{m} 20 sur les bas côtés, et leur largeur, qu'il est difficile d'apprécier avec exactitude d'après les quelques vestiges encore apparents, devait être environ de 8^{m} 50.

L'abside semi-circulaire était consacrée à la Vierge. Un clocher central s'élevait sur la croisée, porté sur trompes et coupole. Il fut foudroyé en 1638. Deux autres tours se dressaient, paraît-il, à chaque extrémité du transept. Il est regrettable, ce nous semble, que cette dernière assertion, peu admissible *a priori*, émise par M. de Sevelinges, ne puisse être contrôlée par des substructions encore visibles.

Les voûtes. — Une vue dessinée d'après nature, il y a un demi siècle, par le lithographe Bargeon (4), montre que la nef était voûtée en berceau plein cintre. Les doubleaux étaient redoublés comme l'indiquent les piliers de la travée encore debout. Les bas côtés étaient voûtés d'arêtes. Mais nous ne savons rien du voûtage des bras du transept, ni de celui du chœur. Quant au comble, probablement très plat, il devait, comme celui d'Anzy, porter sans entraits sur les reins du berceau. On peut se rendre compte d'ailleurs de sa hauteur par le fronton triangulaire encore en place sur le porche et qui couronnait la façade.

EXTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Les flancs. — Les flancs des collatéraux, comme on le voit encore du côté sud, étaient divisés en quatre travées de 5^{m} 25 chacune, par des contreforts sans reprises, de forme équarrie et bâtis en grand appareil. La muraille en maçonnerie de moëllons était dans chaque travée percée d'une baie à claveaux simples extradossés. Les murs gouttereaux devaient présenter la même disposition ; et les contreforts de la nef, portés par en bas sur les dosserets de derrière des piliers, devaient donner la même section rectangulaire. Cet ensemble devait offrir en somme une grande ressemblance avec l'extérieur de la nef d'Anzy; nef dont la construction dut suivre de très près celle de Charlieu.

On pénétrait des lieux réguliers dans l'église par une porte de 1^{m} 48 encore en place dans la paroi latérale du croisillon sud qui est à l'alignement de la claire-voie séparative des deux

(1) Ed. Jeannez, *Les fortifications de l'abbaye et de la ville fermée de Charlieu en Lyonnais*, 1884.
(2) J. Severt, *Chronologia, pars* II, p. 191.
(3) Dom Vaissette, *Histoire du Languedoc*, Preuves. — Ed. Jeannez, *Notes archéologiques sur l'église et le prieuré d'Ambierle*, 1884.
(4) Cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale.

cloîtres. Cette entrée était bien, comme le voulaient les statuts, située à la rencontre de la galerie du chapitre et de celle réservée aux religieux, le *claustrum regulare.*

La façade. — Devenue la paroi orientale du porche qui lui avait été adossé au XIIe siècle, la façade de l'église doit à cette circonstance d'avoir échappé aux récentes démolitions. Soigneusement construite en grand appareil, elle est divisée en trois travées par deux contreforts établis au droit des murs de la nef. Ces contreforts étaient sans reprises, car les parties qui en restent visibles offrent partout une saillie uniforme de 0^m 52. Ils furent remaniés au XIIe siècle à partir d'une certaine hauteur, comme le prouvent les chevauchements des joints d'assises, et on les cantonna de colonnes engagées pour avoir les dosserets des doubleaux redoublés des voûtes qu'on appuyait à la façade. Les deux autres contreforts, qui devaient contre-bouter les murs des bas côtés, auront été noyés dans les maçonneries du porche.

Les travées latérales sont percées chacune d'une baie à claveaux sans moulures.

Quant aux oculus qui les surmontent ils sont placés trop haut pour avoir jamais pu éclairer les combles en appentis des bas côtés. Ils n'existaient donc point dans la façade primitive, cela nous semble hors de doute. Ils furent établis au XIIe siècle dans les surélévations maçonnées qu'on édifia sur cette façade pour former la longue paroi orientale du porche, et n'eurent d'autre mission que d'en éclairer la salle supérieure.

La travée du milieu est d'une ordonnance plus savante et plus compliquée. Elle contient les principaux éléments du dessin architectonique de la façade, percements, corniche et sculptures ornementales.

La Porte en plein cintre, et dont le vide rectangulaire mesure 3^m 30 de hauteur sur 2^m 60 de largeur, est un modèle du percement roman par reprises. Elle s'ouvre en arrière de trois voussures qui ne sont que des rangs concentriques de claveaux à angles vifs, très réguliers et portés de chaque côté sur un pied droit et deux colonnes d'angle. Cette ordonnance robuste, sans élégance, aussi bien que l'épaisseur des murs et les bases à tores simplement superposés sans scotie, comme dans la colonnade de saint Odilon, accuseraient le milieu plutôt que le dernier tiers du XIe siècle sans la présence des colonnettes d'angle, qui ne s'ajoutent généralement aux pieds droits qu'aux approches du XIIe siècle.

Sur le linteau qui mesure 0^m 47 de hauteur sur 2^m 98 de largeur, les douze apôtres, assis dans de petites arcades cintrées, sont sculptés en faible relief et appartiennent à la tradition gallo-romaine dégénérée par l'absence totale de proportions, d'anatomie et de mouvement.

Tout autre est la sculpture du tympan, présentant un christ majestueux qui n'a rien de trapu, de trop hiératique, et dont les draperies sont plus romaines que byzantines. Il est assis dans une amande mystique que portent deux anges légèrement inclinés. Leur attitude est juste, le jet des ailes énergique et les mains sont élégantes. Cet art est si différent de celui du linteau, qu'on serait tenté de croire que la dalle du tympan n'a été sculptée et mise en place qu'au XIIe siècle. Mais cette supposition est inadmissible en présence des larges manches en entonnoir des robes du Christ et des anges, qui durant un demi-siècle seulement à partir de 1050, succédèrent aux demi-manches des temps carolingiens. La hauteur du tympan est de 1^m 38.

Au-dessus de ce portail, une grande fenêtre cintrée, de 1^m 80 de vide et qui est accostée de deux arcades aveugles, remplit l'étage, sous un bandeau horizontal de forte saillie, à crénelages carrés. On n'aperçoit plus qu'une partie de cette corniche qui devait dessiner la base du fronton triangulaire couronnant la façade. Une fenestrelle était probablement percée dans ce fronton pour éclairer ou aérer la partie haute du comble.

La fenêtre, très bien conservée, est d'une belle ordonnance. Deux colonnettes d'angle à chapiteaux feuillus et second tailloir taluté, brodé de palmes, portent quatre tores unis ou

tordus en spirale et séparés par des gorges profondes; le tout pris dans l'épannelage d'un double rang de puissants claveaux. Puis, une mince archivolte, ourlée de feuilles, s'enlève en saillie sur le nu du mur pour encadrer toute la baie ainsi que les deux arcades aveugles qui l'accompagnent. Les chapiteaux de ces arcades sont historiés, l'un d'une tête cornue, dont deux larges mains cachent les yeux, l'autre d'une tête qui semble radiée et dont la bouche est garnie de défenses aiguës (1). On y voit aussi un animal moitié homme, moitié oiseau, et un démon à pieds palmés.

Mais il convient surtout de noter le profil rare et traditionnel des bases, formé d'un tore énorme qui semble comprimé par la charge de façon à ne laisser qu'une surface plane insignifiante sur la plinthe carrée. On retrouve plus volumineux encore, à Anzy et à Monceau-l'Etoile, ces tores qui n'ont plus rien de commun avec la tradition romaine et font déjà prévoir les formes applaties du XIII[e] siècle. Mais ils y sont vêtus de fleurons et de rinceaux très profondément refouillés, au lieu du décor géométrique adopté ici.

INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE.

Nous n'avons d'autres renseignements que ceux donnés par les ruines de la première travée vers l'entrée.

Les collatéraux n'avaient que la moitié de la largeur de la nef et communiquaient avec elle par des arcades en plein cintre à deux rangs de claveaux. Les piliers étaient cantonnés d'un pilastre dans le collatéral et de demi colonnes sur les trois autres faces.

Les chapiteaux et les bases ornées encore en place témoignent de l'importance de la décoration sculptée du vaisseau.

Les bases offrent un profil intermédiaire entre les boudins superposés du cloître ou du portail et les tores énormes de la fenêtre. C'est une haute frise cylindrique, de même diamètre que le fût, posée sur une plinthe carrée et décorée de torsades d'étoffes, d'oves, de palmettes et d'animaux à crinières qui se poursuivent.

Des six chapiteaux encore conservés, trois présentent un enchevêtrement de feuilles romaines, de coquilles, de palmes flabelliformes ou recourbées et de fleurons sur les tailloirs curvilignes. Les autres sont historiés: celui-ci, de deux enfants nus qui se bouchent les oreilles pour ne pas entendre les perfides conseils donnés par deux bêtes immondes; celui-là, d'un combat de centaures, l'homme animal ou la force diabolique stigmatisée plus tard par saint Bernard; ici, d'une vivre; là, du motif si fréquent des deux lions affrontés au-dessus d'une tête humaine.

L'ordonnance de la fenêtre de façade avec ses deux arcades aveugles se reproduit à l'intérieur. Mais le dessin architectonique et la décoration en sont simplifiés. Un des chapiteaux est sculpté de la femme sirène à deux queues de poisson, emblême des désirs charnels (2).

Sur la face intérieure du linteau, est gravé un rang de palmettes, très élégant motif que nous retrouverons en Brionnais.

A en juger par ces quelques morceaux, la décoration sculptée et historiée de l'église devait être remarquable par la finesse du travail et probablement aussi curieuse, aussi importante que celle d'Anzy, qui dut s'en inspirer.

(1) Ces deux chapiteaux semblent offrir la représentation symbolique bien connue du jour et de la nuit; car les deux cornes qui surmontent l'une des têtes peuvent bien être les deux pointes d'un croissant. Mais les crocs démesurés et les oreilles d'animal de l'autre tête radiée nous déroutent un peu.

(2) Ce chapiteau est neuf. Il a été rétabli avec la plus scrupuleuse fidélité d'après l'original qui était brisé et qui figure aujourd'hui dans le musée lapidaire du cloître.

III.

Monuments du XIIᵉ siècle.

1° BAS-RELIEF DU COUVENT DES URSULINES.

La chaire du lecteur dans le réfectoire de l'abbaye était ornée à l'époque romane d'un bas-relief en pierre, qui est actuellement encastré au-dessus de la porte de la chapelle des Ursulines, dans un vestibule où, faute d'un jour suffisant, il est à peu près invisible.

Une très belle frise composée d'une suite de fleurons à 4 pétales, motif déjà entrevu à l'église du prieuré et qu'on retrouve à Marcigny ainsi que sur la porte septentrionale de Semur, surmonte une arcature de quatre compartiments séparés par des colonnettes à chapiteaux feuillus. Les archivoltes en plein cintre sont formées d'un bandeau chanfreiné décoré de trous de trépan.

Quatre figures s'enlèvent en relief sur le fond des arcades. A gauche, la Vierge, puis successivement, l'ange de la Salutation et deux personnages nimbés. La Vierge est debout, la tête penchée. Sa main redressée et portée en avant marque son pudique embarras en entendant les paroles de l'ange. Son voile plissé sur le front entoure les épaules; et le manteau est rejeté en arrière pour laisser le bras libre.

Des deux autres personnages, le premier est assis, la tête penchée et soutenue par la main droite; il réfléchit ou il écoute. Le second est debout, barbu et vêtu d'une chappe retenue par deux pattes sur la poitrine. Il tient un *volumen*. Tous deux portent des chaussures arrondies et à hauts quartiers. Le parallélisme des plis est peu accusé sur les vêtements qui ondulent et suivent les formes du corps. Les nimbes sont piqués de trous de trépan, ainsi que les quatre archivoltes, le siège et les tailloirs.

Si, dans cet ouvrage, il y a absence de savoir technique et mauvaise exécution, il y règne, comme on le voit, un sentiment naturaliste qui se traduit par la recherche du mouvement et la vérité des attitudes. Les draperies contournent et dessinent les membres ; les têtes sont penchées et point trop disproportionnées; les corbeilles s'évasent; les bases s'aplatissent. C'est l'art gallo-romain qui fait place à un art nouveau. D'autre part, la forme arrondie des chaussures ne permet pas de faire descendre ce travail plus bas que 1110 ou que l'avènement de Louis-le-Gros, sous lequel les souliers s'effilent définitivement en pointe par l'apparition des pigaches et plus tard des poulaines. En résumé, si le sculpteur du linteau de l'église n'est qu'un praticien de la décadence gallo-romaine, celui du bas-relief des Ursulines doit être un moine artiste du commencement du XIIᵉ siècle.

2° PORCHE DE L'ÉGLISE ABBATIALE.

Il est difficile de préciser le motif qui porta les bénédictins de Charlieu à construire au-devant de leur église, et assez longtemps après son achèvement, un vestibule monumental, qui tient plutôt du portique ou narthex basilical ouvert, que des porches absolument fermés, véritables ant'églises des grands établissements monastiques de l'ordre de Cluny.

En considérant toutefois l'importance que dut prendre rapidement l'agglomération d'habitants et d'ouvriers dans le voisinage immédiat du prieuré, par suite des grands travaux qui y étaient exécutés au XIᵉ siècle; en tenant compte aussi de l'affluence d'étrangers et de pèlerins qu'attiraient le renom de cet établissement de Charlieu et l'illustration du sanctuaire voisin fondé à Marcigny par saint Hugues, on peut croire que ce grand porche fut destiné à servir d'abri aux fidèles venant assister aux offices. D'autant que jusqu'au

XIIIe siècle, jusqu'à la création de l'église de Saint-Philibert, c'est au prieuré que se faisait le service paroissial, dans une chapelle sous le vocable de la sainte Croix.

Cette destination expliquerait la situation insolite de l'entrée de ce porche, placée latéralement afin de donner sur la cour extérieure du monastère, véritable place publique située au nord de l'église et à laquelle on accédait par les deux portes ouvrant, l'une sur la ville naissante, à l'est, l'autre sur la campagne, à l'ouest.

L'édifice, luxueusement construit en grand appareil, mesure 16^m sur 8^m 40 en œuvre. Il est à deux étages voûtés de compartiments d'arêtes sur doubleaux simples et brisés. On parvient à l'étage par une vis à gros noyau cylindrique, dont les marches sont posées sur l'extrados d'un berceau rampant en spirale. Cet escalier est placé dans une tourelle carrée qui flanque l'angle sud-ouest de la construction.

INTÉRIEUR.

A l'étage, les formes et les dimensions des baies semblent indiquer qu'elles devaient être closes par des vitrages ou des volets. Celles qui se font vis-à-vis dans les murs de pignon sont, par suite de leur hauteur au-dessus de l'aire, pourvues d'un emmarchement pris dans l'épaisseur des murs et qui ne pouvait guère avoir d'autre utilité que de permettre la manœuvre de clôtures mobiles.

Ainsi fermée, cette salle pouvait donc servir de tribune ouvrant sur la nef de l'église par l'ample fenêtre de la façade. Eut-elle cette destination à l'époque romane ? Rien ne le constate. On sait seulement qu'elle était le chartrier du prieuré dans les derniers siècles de son existence.

A noter dans cette salle les proportions aussi rares qu'élégantes de la haute fenêtre cintrée qui fait face à celle de l'église et qui mesure 1^m 34 de largeur sur 3^m 50 de hauteur, tympan compris.

Le vestibule du rez de chaussée s'ouvre à l'ouest par trois fenêtres de très grandes dimensions et en plein cintre. Deux d'entr'elles sont géminées et séparées par un pilastre cannelé que décore une figure debout d'un très haut relief. Ce personnage très mutilé, semble serré dans une longue tunique à plis verticaux et ses pieds reposent sur deux autres figures accroupies tout à fait méconnaissables. Au sud, une porte cintrée est percée sans embrasement dans une muraille épaisse de 1^m 45, pour communiquer avec la galerie occidentale du cloître. Au nord, se trouve le portail de l'entrée, accosté d'une baie de belles proportions. Ce sont les deux percements dont la richesse décorative fait la célébrité du porche.

EXTÉRIEUR.

Au sommet du pignon méridional, la fenêtre de l'étage se montre au dehors accompagnée de colonnettes portant une archivolte en plein cintre dont les claveaux chanfreinés sur l'arête sont revêtus de trois rangs de billettes. C'est la très élégante ordonnance qui sera plus tard reproduite à Semur-en-Brionnais.

La longue façade de l'occident se divise en deux travées par les saillies de la tourelle d'escalier et de deux contreforts s'élevant jusqu'à la corniche du comble plat dont ils découpent la ligne. La tourelle, percée de fines meurtrières sur deux de ses faces, est couronnée d'une corniche portée sur une arcature lombarde. Quant aux contreforts ils présentent un ressaut motivé par un retrait d'épaisseur du mur, ressaut pratiqué à la hauteur de l'étage, et dans une des deux travées seulement, la plus voisine de l'entrée. Il est difficile d'expliquer cette bizarrerie.

Cette travée est percée au rez de chaussée de la plus vaste baie de tout l'édifice, car elle mesure 2^m 78 en largeur. L'archivolte est triplée et deux colonnes sont engagées sur les pieds droits. La fenêtre de l'étage reproduit en plus grandes dimensions celle du pignon sud. Elle est de plus encadrée d'un cordon de billettes.

Dans l'autre travée, les combinaisons architectoniques sont tout à fait différentes. En bas sont les deux baies géminées de 2^m 50 de vide. Leurs archivoltes triplées se rencontrent sur un pilier cannelé et les sommiers sont sculptés de personnages enlacés dans des rinceaux à jour. La haute fenêtre de la salle supérieure porte un tympan à lobes fleuronnés. C'est le beau motif qui sera copié plus tard à la Bénisson-Dieu et à Semur. Les moulures de son archivolte descendent sans interruption sur les pieds droits, et l'ensemble est encadré par un rang d'énormes billettes qui, à la hauteur des impostes, fait retour horizontal sur le nu du mur. L'ordonnance de cette travée se complète d'un fronton triangulaire en saillie sur la ligne de toiture, et correspondant à un fronton identique de la face orientale du porche, c'est-à-dire de l'ancienne façade de l'église.

Comme on le voit, l'absence de régularité du dessin architectonique se retrouve dans toutes les parties de la construction; mais, sur la façade d'entrée, elle devient systématique.

Là, en effet, pendant qu'un des contreforts d'angle s'élève droit et sans reprise jusqu'au comble, l'autre s'arrête aux deux tiers de sa montée, où il est remplacé par un corps saillant plus petit suspendu en encorbellement sur un socle à moulures. Et ce corps saillant est un membre inutile, car il n'est pas posé en face du mur de clôture qu'il devrait appuyer.

Autre irrégularité. Le portail d'entrée qui est la pièce capitale de tout l'ouvrage ne s'ouvre pas au centre, mais sur un côté de la façade, pour donner place à une baie non moins riche, il est vrai, dont le sépare un pilastre de rubans enlacés. Ce rez-de-chaussée est ainsi divisé en deux compartiments inégaux que couronne un entablement garni d'une arcature lombarde.

A l'étage un seul percement reproduit en plus grandes dimensions celui du pignon sud.

Si la fantaisie règne ainsi en maîtresse dans toute l'œuvre architecturale du porche, elle ne nuit pas à l'élégance et au bon goût des diverses combinaisons. Mais cet intérêt architectonique disparaît devant la richesse ornementale incomparable de l'édifice.

DÉCORATION SCULPTÉE.

Sur les deux percements de la façade d'entrée, la sculpture ornementale a vraiment produit, des chefs-d'œuvre de richesse, de distinction et d'habileté, qu'aucune description ne pourra jamais rendre. Il y a là des refouillements, des combinaisons d'entrelacs, de grecques, de rinceaux, de fleurons, d'oves et de rubans, qu'il faut étudier sur place ou, plus facilement encore, sur les planches photogravées qui accompagnent ce livre.

Cette décoration a fait école. Elle a inspiré notamment les ornemanistes des portes de Paray et de Semur ; et cependant le travail du statuaire occupe encore ici la première place comme importance et comme valeur artistique véritablement surprenante. Il couvre de figures en relief tous les membres de la construction : tympans, linteaux, impostes, chapiteaux, plates bandes des jambages et des grandes archivoltes.

Dans le tympan du portail, qui mesure 1^m 52 sur 3^m 12, le Christ bénissant assis dans une auréole perlée tenue par deux anges, est entouré des attributs des quatre évangélistes : en haut, l'aigle et l'ange ; en bas, le lion et le bœuf.

Sur le linteau monolithe, haut de 0^m 93 sur 3^m 12 de longueur, sont sculptés les douze apôtres. Ils accompagnent le Christ accosté de deux anges et sont assis sur un bahut de pierre au-devant d'un mur en grand appareil régulier. Cette belle frise se continue de chaque

côté par six figures debout sculptées en haut relief sur les impostes des pieds droits. A l'extrême gauche est le roi David accompagné de ce sigle:

dd
REX

A l'opposite à droite, saint Jean-Baptiste avec cette inscription:

IOH
BAPT

Parmi les autres figures, on peut distinguer: à gauche, le roi Boson, à droite, l'évêque Ratbert, les deux fondateurs de l'abbaye, qui l'un et l'autre présentent au Christ un édicule roman. L'évêque porte la mitre à deux cornes usitée au XII[e] siècle.

Quatre autres inscriptions incomplètes sont encore visibles sur le portail. Elles se lisent comme suit: dans le tympan sur un phylactère tenu par l'Ange de saint Mathieu,

....
VS
C
be
RV
B
....

sur celui que tient l'aigle de saint Jean-l'Evangéliste,

E
RA
FI
N

au revers de cette même banderolle,

T
A
BA
T

sur le phylactère déployé par le saint Jean-Baptiste qui est à droite du linteau,

ECCE : AGNVS : DEI :

Le large bandeau de la plus grande archivolte est sculpté: à la clef, d'un agneau sans nimbe ni croix triomphale, traité en ronde bosse avec une étonnante correction ; sur les sommiers, de deux personnages debout qui jouent d'un instrument à archet ressemblant à une viole, et portent des chaussures légèrement pointues, nanties de hauts quartiers.

L'autre percement de la façade doit presqu'exclusivement à la statuaire sa richesse au moins égale à celle du portail et plus originale peut-être comme composition.

Le tympan, qui mesure o^{m} 72 de hauteur sur o^{m} 95 de largeur, représente la Cène. Le Christ et sept de ses disciples sont assis à une table recouverte d'une nappe dont les bords relevés à distances régulières offrent l'aspect d'un lambrequin. Les têtes seules des autres disciples se montrent à l'arrière-plan. Des serviteurs sont occupés, aux deux extrémités de la table, à remplir des amphores, et en avant, est assis un personnage qui devrait être le traître Judas, mais que les mutilations rendent méconnaissable. La table est circulaire comme l'exigeait la forme du tympan; elle est portée sur des piliers cannelés, et par dessous s'étend un long tabouret, véritable *scamnum,* à petites arcades en plein cintre.

Le bas-relief du linteau contient un grand nombre de figures. Il mesure 0^m 48 sur 0^m 95. Son sujet paraît-être un sacrifice sous l'ancienne loi; mais il est trop mutilé pour être intelligible.

Sur le bandeau de l'archivolte, six personnages debout, couchés et assis représentent la scène de la transfiguration. Ils sont disposés dans l'ordre suivant de gauche à droite.

Saint Jacques, avec l'inscription S IACOBVS.

Saint Jean, avec l'inscription S IOHS.

Le Christ, avec l'inscription IHS.

Moïse, avec l'inscription MOISES.

Élie ? anépigraphe.

Saint Pierre, avec l'inscription S PETRUS.

De même que sur le portail, toutes les têtes ont été brisées et ont disparu. Seule, celle de l'évêque Ratbert, mentionnée plus haut, fut recueillie par un habitant de Charlieu, restituée et remise en place en 1884.

L'importance de cette décoration est, on le voit, véritablement exceptionnelle; mais sa valeur artistique est plus étonnante encore et constitue une triomphante manifestation de la renaissance sculpturale française du XIIe siècle. Pour s'en convaincre, il suffit d'étudier les deux anges porteurs de l'auréole dans le tympan de l'entrée, et la figure de la femme dévorée par un crapaud et un serpent, sculptée presqu'en ronde bosse au sommet du jambage gauche du portail.

Les deux anges sont vus de face, debout et le corps légèrement renversé en arrière. Les jambes sont écartées. L'une est ployée et se pose sur la croupe des animaux symboliques, bœuf et lion; l'autre est violemment tendue du côté de l'auréole à laquelle se cramponnent les deux bras raidis. C'est exactement l'attitude rendue avec autant de *maestria* que de précision d'un homme qui s'arcboute solidement pour soulever un poids considérable. Et, malgré leurs plis trop multipliés, surtout trop parallèles à la manière byzantine, les vêtements flottants, très amples et d'étoffe légère, sont traités avec une rare liberté d'allures, tout en dessinant les formes du corps comme les minces draperies des statues antiques.

Dans la femme au crapaud, symbole de l'impureté punie, l'inclinaison de la tête, la flexion des jambes légèrement écartées, le geste très nature des bras ramenés en avant pour repousser les bêtes immondes loin de la gorge nue, tout décèle la souffrance et la honte. Et en présence de ce corps aux formes souples et allongées, d'un mouvement gracieux et vrai, d'une technique absolument juste et savante, on se demande si l'on est bien en face d'une œuvre du XIIe et non de la fin du XVIe siècle (1).

Ce sont là des morceaux de grand art. La tradition gallo-romaine a disparu. Un art nouveau vient de naître, art à la fois oriental et indigène en sculpture ornementale, gréco-romain et naturaliste en statuaire. Il est éclos au XIe siècle dans les écoles clunisiennes. Il atteint son apogée sous le gouvernement de Pierre-le-Vénérable; et il est particulièrement favorisé dans la basse Bourgogne, dans notre région Brionnaise surtout et ses confins du Roannais, par le grain tendre et fin et l'épaisseur de lit de nos pierres calcaires (2).

(1) L'iconographie de nos églises romanes offre de nombreuses représentations de l'impureté ainsi symbolisée par une femme aux prises avec des reptiles. On la trouve à Semur sur un chapiteau du portail. A Vézelay, c'est une femme échevelée, aux seins pendants, dont les jambes sont enlacées par un serpent vengeur de la luxure assouvie. Dans l'église romane de Chenay, du bailliage de Semur, église aujourd'hui détruite, un chapiteau du chœur était sculpté d'un personnage assoupi dont deux énormes serpents dévoraient les seins, (voir Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin*, planches).

(2) Les granits et les grès du Forez se taillent difficilement; les calcaires durs et serrés de la vallée de la Saône sont trop cassants. Ces circonstances expliquent suffisamment la pauvreté décorative et sculpturale des édifices de ces régions, et comment en Forez, durant le moyen-âge aussi bien que de nos jours, on a eu recours le plus souvent aux calcaires importés de la vallée de Charlieu ou du Brionnais. On peut citer notamment les parties sculptées de l'abside de Saint-Romain-le-Puy, des églises de Sainte-Foy, d'Ambierle, de Pouilly-en-Roannais, etc.

Deux de nos monuments Brionnais, les tympans d'Arcy et de Saint-Julien de Jonzy, présentent des répétitions manifestes des anges porteurs de Charlieu. A Arcy, la pose plus difficile encore est rendue avec autant de correction, mais moins de fougue, et le parallélisme byzantin trop accusé des plis des longues tuniques communique à l'ensemble une certaine raideur. C'est toutefois un ouvrage vraisemblablement du même âge et dû au même ciseau que l'œuvre de Charlieu. On n'en peut dire autant des deux anges de Saint-Julien. Là, le dessin et l'emmanchement des têtes et des épaules sont mauvais, l'arrangement des ailes est forcé; mais certaines parties des vêtements rappellent plus encore qu'à Charlieu les belles draperies mouillées de la statuaire grecque. C'est un art moins pur, mais plus réaliste et probablement plus avancé.

AGE DU PORCHE.

A défaut de documents ou de pièces d'archives donnant l'âge de cette construction, nous croyons possible d'arriver par synchronisme et par comparaison à la dater d'une manière approximative.

Plus hardie et certainement plus savante que la sculpture du tympan d'Autun, la statuaire de Charlieu en diffère surtout par l'absence de la raideur byzantine et de l'ignorance anatomique qui sont si profondément accusées dans le Christ juge de la cathédrale Éduenne. L'art de Charlieu est plus avancé, et Autun fut achevé en 1132.

D'autre part, la mort de Pierre-le-Vénérable, en 1156, clôt la période brillante et féconde de la congrégation clunisienne, de ses fondations, de ses écoles artistiques. Aussi bien, depuis 1150 déjà, avaient commencé les violences des seigneurs de Châlon, de Mâcon, de Beaujeu, contre les établissements monastiques de la basse Bourgogne jusque sur les bords de la Loire. Elles ne prenaient fin que sous Philippe-Auguste; et durant ces trente années de luttes, de dévastations sans trêve et sans merci, toute entreprise monumentale ou artistique dut être impossible dans notre région Brionnaise.

C'est donc entre 1130 et 1150, ou plus exactement *dans le second quart du XIIe siècle*, que peut être placée sans trop d'erreur, ce nous semble, l'exécution du porche et de sa splendide décoration. C'est d'ailleurs le temps de la merveilleuse éclosion monumentale, marquée par la construction et l'achèvement des plus belles églises bourguignonnes. Cluny est achevé en 1131, Autun en 1132, Beaune et Paray vers 1140. Durant cette période de vingt-cinq ou trente années, furent aussi probablement conçus et terminés les bas-reliefs d'Arcy, de Saint-Julien de Jonzy et du Montceau, le premier contemporain de l'œuvre de Charlieu et les deux autres plus récents qu'elle.

Nous ne nous dissimulons pas toutefois que nos appréciations demanderaient à être plus solidement étayées, et nous voulons espérer qu'une heureuse découverte historique viendra prochainement fournir une réponse précise à cette si intéressante question chronologique de l'âge du porche de Charlieu.

L'ÉGLISE DE CHATEAUNEUF

Par Joseph DÉCHELETTE.



L'église de Saint-Paul de Châteauneuf, *Castellinovi ecclesia,* est mentionnée pour la première fois dans une charte de Saint-Vincent de Mâcon dont la date est comprise entre 1096 et 1124 (1).

Elle devint la propriété du chapitre de l'église collégiale de Saint-Paul de Lyon à une époque qui nous est inconnue : nous savons seulement qu'une partie des droits de l'église de Saint-Paul sur le territoire de Châteauneuf avait été acquise de Guillaume, curé de cette paroisse, en 1280 et 1281. Le même chapitre possédait encore la collation de trois autres paroisses de l'archiprêtré de Beaujeu, celles de Saint-Martin de Lixy, de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf et de Tancon. Ces bénéfices, unis aux revenus de la collégiale dans les localités de Changy, Chauffailles, Chassigny-sous-Dun et Vareilles, formaient ce que le chapitre de Saint-Paul désignait administrativement sous le nom d'*obédience de Châteauneuf.*

« Il en aliéna la rente et les dîmes en 1642 au seigneur d'Odour, ne se réservant que la collation des cures, dont il se départit encore par transaction du 8 avril 1645 (2) ».

Cette église, placée dans l'enceinte fortifiée du vieux château royal dont on retrouve encore quelques traces, occupe un site très pittoresque, encadrée d'arbres séculaires et assise au sommet d'une croupe aux pentes abruptes qui domine la vallée du Sornin.

Elle a subi dans le cours de ce siècle diverses réparations exécutées sous la direction de l'administration des monuments historiques et qui n'en ont pas altéré l'aspect primitif.

DESCRIPTION.

EXTÉRIEUR.

Bâtie sur plan rectangulaire, elle se compose d'une nef étagée avec collatéraux, d'un transept sans saillie sur les bas côtés et de trois absides précédées d'une travée de chœur. Le clocher est implanté sur le carré du transept.

On a employé pour la construction le moyen et le petit appareil (3). Certaines parties des murs n'ont cependant pour parement que des lits de moellons à assises assez régulières. Tous ces matériaux proviennent des carrières voisines de Saint-Maurice.

Le mur de la façade occidentale est épaulé par quatre contreforts droits correspondant aux divisions intérieures ; il est percé de deux petites ouvertures latérales, placées à une assez grande hauteur et éclairant les bas côtés. La partie centrale de la façade n'est point en saillie ; elle s'ouvre par une porte en plein cintre à deux rangs d'archivoltes en retraite, la première, à l'intérieur, sans chanfrein ni moulure, retombant sur des piédroits de même profil ; la seconde, également à arêtes vives, en relation avec une couple de colonnettes engagées. Ces arcs de décharge abritent un tympan et un linteau à surface

(1) Ragut, *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon,* ch. nº 607.

(2) M.-C. Guigue, *Polyptique de l'église collégiale de Saint-Paul.* Lyon, 1875, introduction, p. XV et *passim.*

(3) On retrouve sur quelques pierres, notamment dans l'abside, des marques d'appareil en forme de chevrons.

unie reposant non sur des corbeaux mais sur des demi-colonnes. Sur les chapiteaux de ces colonnettes nous trouvons des colombes aux ailes éployées et un sujet historié dont l'interprétation nous échappe. Une fenêtre est pratiquée dans la partie centrale du mur de la façade, non point, comme à l'ordinaire, immédiatement au dessus de la porte, mais à la hauteur de l'étagement. Son ornementation a été particulièrement bien traitée : non seulement cette baie est cantonnée de deux colonnettes, mais elle a reçu un encadrement original formé de deux pilastres cannelés que surmonte une arcature dont l'extrados porte un gable ou fronton épaulé.

On sait que le pilastre cannelé est un motif d'architecture souvent employé par les architectes bourguignons de l'époque romane ; mais le fronton lui est rarement associé. Il y a là évidemment la preuve de la persistance des traditons architectoniques de l'antiquité.

On accède aussi dans l'église par une porte latérale, ouverte dans la troisième travée du bas côté droit. Elle présente de curieux détails décoratifs. Le tympan est une simple dalle moderne, mais le linteau est ancien et porte la représentation du collège apostolique. Chacun des apôtres est debout sous une arcature basse, les pieds nus, le corps emprisonné comme dans une gaîne par une tunique maladroitement drapée. Les chapiteaux offrent des scènes historiées ; ils sont au nombre de deux et surmontent des colonnettes engagées au-dessous d'une seule archivolte : sur celui de gauche, on voit un quadrupède et deux petits personnages dont l'un porte une crosse ; sur l'autre un double sujet : quatre figures d'hommes debout, réunis deux à deux, séparés par des colonnettes en spirale. Le corbeau de droite au dessous du linteau représente trois têtes de moines accolées, celui de gauche, deux têtes de chevaux dont l'encolure sort d'une espèce de vasque et qui mâchent des rinceaux de feuillage. Que signifient ces sujets énigmatiques ? Nous ne saurions l'indiquer et elles demeurent pour nous à l'état de problème iconographique.

Mais quelles que soient les scènes figurées ici, il est vraisemblable, à notre avis, que cette porte ou tout au moins ses parties sculptées remontent au XI[e] siècle, ainsi que la porte de la façade occidentale.

Si, selon toute apparence, l'art roman architectural n'a pas réalisé en Bourgogne de progrès bien sensibles entre le XI[e] siècle et le siècle suivant, s'il s'est même montré rebelle à certaines innovations telles que l'adoption de la croisée d'ogives et l'emploi de l'arc-boutant il n'en a pas été ainsi de l'art ornemental. Tout au contraire, celui-ci, vers le milieu du XII[e] siècle, nous apparaît débarrassé des lisières gallo-romaines et atteignant un merveilleux essor qui met fin à la période des tâtonnements et des hésitations. A Charlieu, se montre, avec tout l'éclat de son épanouissement, cette première renaissance de l'art de la sculpture française. Les deux écoles y ont juxtaposé leurs œuvres, exécutées d'ailleurs avec les mêmes matériaux, ce qui en rend la comparaison facile. Dans les sculptures de l'église on trouve l'immobilité, la raideur hiératique pour les représentations figurées, la sécheresse et l'incorrection pour les détails de pur ornement ; dans celles du porche, au contraire, le mouvement et la vie, et certaines qualités techniques d'exécution qui révèlent un ciseau manié par une main souple et sûre, ne reculant devant aucune hardiesse.

C'est à ces deux termes de comparaison qu'il faut se référer pour la critique de l'âge des monuments de sculpture en Brionnais.

Or il suffit de rapprocher le linteau de Châteauneuf de celui de l'église de Charlieu, pour se convaincre que les deux œuvres sont contemporaines. A la même époque appartient le style des chapiteaux, dont les feuillages aux cannelures d'exécution maladroite n'ont rien de commun avec les gracieuses corbeilles d'acanthes des contreforts et de l'arcature intérieure de l'abside.

Sur la date de construction de l'église de Châteauneuf, nous partageons entièrement l'opinion de M. Virey, qui la place dans la seconde moitié du XII[e] siècle. Mais, si l'édifice remonte à cette époque, quelques parties d'une église plus ancienne, notamment les deux portes, ont été utilisées. Ce fait n'a d'ailleurs rien d'anormal ; sans sortir de notre champ d'études nous en avons sous les yeux un exemple, à notre avis, incontestable, dans le déambulatoire du Bois-Sainte-Marie et le portail principal de Semur.

En examinant l'élévation latérale des nefs, nous n'aurons à signaler que la faible saillie des contreforts à glacis, qui montent sans ressaut ni empattement, saillie insuffisante pour résister à la poussée des voûtes dont la hauteur est considérable. Aussi, depuis la fondation de l'église, comme nous le verrons plus loin, il a fallu à diverses reprises, recourir à des travaux de consolidation pour en assurer la stabilité et, malgré des réfections partielles, l'édifice ne possède point encore toutes les conditions d'un équilibre durable.

Le transept ne dépasse point l'alignement des murs latéraux. Chaque croisillon est éclairé d'un oculus percé dans le mur-pignon (1).

Le clocher est posé sur le carré central. C'est une robuste et élégante tour quadrangulaire, recouverte d'une pyramide en maçonnerie comme le clocher de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf. Ce mode de couverture s'explique tout naturellement par la proximité des carrières de pierres (2).

Viollet-le-Duc a donné un dessin du clocher de Châteauneuf dans son *Dictionnaire raisonné d'architecture*. Il le cite comme un modèle original de clocher roman bourguignon et le décrit en ces termes : « Le clocher central de Châteauneuf (Saône-et-Loire), bâti vers le milieu du XII[e] siècle, se compose d'un soubassement plein en moellons, avec angles en pierre, posé, suivant l'usage, sur les quatre piliers de la croisée et les quatre arcs doubleaux ; d'un étage percé d'une seule baie sur chaque face ; d'un beffroi percé de quatre baies jumelles et d'une pyramide à base carrée maçonnée en moellons avec quatre lucarnes.

« On remarque la disposition des baies du premier étage (3) ; il y a là, comme dans les détails de l'architecture romane de ces contrées, un souvenir des monuments gallo-romains. Ici, les angles de l'étage du beffroi sont flanqués de pilastres portant la corniche ; c'est encore un souvenir de l'antiquité romaine.

« La coupe de ce clocher laisse voir à la base de la pyramide en pierre les traces d'un chaînage en bois, sorte d'enrayure qui était destinée à arrêter le déversement des quatre murs sous la charge de cette pyramide. Il faut remarquer la disposition originale des faisceaux de colonnettes qui séparent les baies jumelles de l'étage du beffroi (4). Les constructeurs obtenaient ainsi une grande légèreté apparente en même temps qu'une parfaite solidité. On retrouve cette disposition dans certains pays de l'Auvergne et elle produit l'effet le plus gracieux, particulièrement dans les clochers carrés dont les angles présentent à l'œil une masse très solide. A Bois-Sainte-Marie, nous retrouvons un clocher central dont les dispositions sont analogues (5) ».

L'aspect intérieur du chevet n'est pas moins heureux. Il est formé d'une abside principale en hémicycle, flanquée de deux absidioles et d'une travée de chœur.

Trois fenêtres sans ébrasement extérieur ajourent la grande abside, séparées par deux contreforts à section rectangulaire ; celle du milieu est encadrée de deux colonnettes (6).

Dans l'élévation des absidioles nous remarquons l'élégante disposition des contreforts qui,

(1) La sacristie, appuyée contre le croisillon du nord, a été bâtie dernièrement par M. Rothival, architecte à Charolles.

(2) Cette flèche en pierre a été refaite, mais sur le modèle primitif.

(3) Ces fenêtres sont semblables à celle de la façade occidentale dont nous avons parlé plus haut.

(4) La disposition dont parle Viollet-le-Duc est une disposition cruciforme : les quatre colonnettes sont placées en croix, laissant entre elles des ajours d'un excellent effet.

(5) Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné d'architecture*, T. III, p. 326.

(6) On distingue, le long du mur de l'abside, les traces d'une ancienne litre funéraire.

comme au Bois-Sainte-Marie, présentent la forme de deux colonnes, appliquées contre des pilastres et posées sur un socle élevé.

La richesse des feuilles d'acanthe, des chapiteaux, la pureté du profil attique des bases, la sveltesse des fûts de colonnes, tous les détails de l'ornementation en un mot, atteignent une perfection qui, d'accord avec la structure générale de l'édifice, caractérise le style de la fin du XII[e] siècle.

Quand aux corniches, ce sont de larges tablettes de pierre, bordées de moulures, posées sur des modillons sculptés où l'imagination fantaisiste de l'artiste s'est donné librement carrière. Il serait trop long d'en indiquer les curieux détails.

INTÉRIEUR.

Une impression de très vive surprise saisit le visiteur archéologue qui, pour la première fois, pénètre dans ce singulier vaisseau. Il se trouve en présence d'une nef romane, avec des piliers romans dont les bases et les chapiteaux seuls présentent les caractères bien définis du gothique de basse époque. En outre, ces supports composites soutiennent un étagement dans le style du XII[e] siècle.

Comment concilier ces étranges anomalies ? La réponse est facile, croyons-nous, et l'étonnement du premier examen est de courte durée, car ce problème architectural présente immédiatement sa solution complète.

L'église de Chateauneuf offre en effet le très rare exemple d'une construction romane reprise en sous-œuvre trois siècles après sa fondation. A ce moment, sans doute, la voûte centrale insuffisamment étagée ou compromise par un incendie (1) menaça ruine et ses piliers subirent une dislocation qui rompit leur équilibre. Une consolidation s'imposa. On prit le parti de ne point abattre la nef, mais d'en refaire complètement les supports et les grands arcs. Ce qu'il y a d'étrange dans cette réfection, c'est que les piliers ne furent point rétablis avec la forme fasciculée et les nervures prismatiques alors en usage. On se contenta d'adopter la flore gothique pour la décoration des nouveaux chapiteaux et de profiler les bases suivant les sections polygonales alors employées. Mais les piliers conservèrent leur forme primitive, c'est-à-dire celle d'un massif quadrangulaire, renforcé d'un dosseret à angles droits sur la face du collatéral et d'une demi-colonne sur les trois autres faces. A-t-on voulu respecter l'unité du style et l'ensemble du vaisseau ? Accepter cette hypothèse serait commettre un anachronisme ; on sait en effet que la recherche de l'unité du style dans les travaux de restauration est un système d'invention moderne. Il est probable que l'architecte du XV[e] siècle n'a obéi qu'à des raisons d'économie, en utilisant les matériaux provenant de la dépose.

Cette reprise en sous-œuvre d'une nef étagée constituait assurément une opération assez hardie. Mais les constructeurs du XV[e] siècle étaient des gens de métier rompus à la pratique de leur art et qu'un travail de cette nature n'embarrassait point.

Remarquons que les grands arcs ont été probablement surélevés ; leurs sommets, en cintre brisé, atteignent sensiblement la hauteur des clefs de voûte des collatéraux. Les berceaux qui recouvrent les bas côtés sont donc pénétrés par les compartiments d'arète naissant de ces arcs ainsi surélevés.

A quelle date eut lieu cette restauration? En l'absence de tout document, le style des

(1) Une tradition rapporte que l'église de Châteauneuf, comme tant d'autres de la même région, fut livrée aux flammes par une bande de huguenots. Les traces de l'incendie étaient, dit-on, encore apparentes avant la réparation exécutée dans ce siècle. Mais ce n'est pas à la suite de ce sinistre évènement que furent opérés les travaux de consolidation dont nous parlons ici puisqu'ils sont l'œuvre du XV[e] siècle, de l'année 1463, ainsi que nous l'expliquons plus loin.

L'incendie dont la tradition conserve le souvenir aurait-il été allumé par les hordes turbulentes qui ravagèrent le Brionnais au temps des rivalités des maisons de Bourgogne et d'Orléans, dans la première moitié du XV[e] siècle ?

bases et des chapiteaux à feuilles frisées révèleraient suffisamment, comme nous venons de le dire, un travail du XVe siècle. Mais une inscription confirme et précise ces inductions. Sur le premier pilier de la nef à gauche, on lit le millésime suivant gravé en lettres minuscules gothiques :

M^{o} CCCC^{o}
LX° III° $\overset{A}{P}$
OCTOBRIS

Millesimo quatercentesimo sexagesimo tertio, prima [*die*] *octobris.*

C'est donc en 1463 que fut réparée la nef, car il est hors de doute que cette inscription se rapporte bien à ce travail (1).

Les quatre piliers de la croisée sont modernes : ils ont été repris également en sous-œuvre, comme ceux de la nef, mais à une date récente, en 1853. C'est alors qu'eut lieu en effet la première restauration de l'édifice exécutée par l'administration des monuments historiques, sous la direction de M. Millet. Quant à la coupole centrale, elle a conservé son ancienne et curieuse disposition. Établie suivant l'usage, sur quatre trompes, elle est surélevée à l'aide d'un tambour octogone, orné d'arcatures en plein cintre avec pilastres cannelés. Chacune des quatre grandes faces de cette lanterne présente trois arcades, celle du milieu encadrant une petite baie, les deux autres, de dimensions inférieures et aveugles ; sur chaque petite face, est une arcade aveugle.

L'étagement de la nef a été décoré avec un luxe d'ornementation assez rare. A sa naissance, court un double cordon à deux rangs de besants en relief qui suit le périmètre des deux murs latéraux ainsi que celui de clôture à l'occident. Au-dessus, dans chaque travée s'ouvre de chaque côté une fenêtre à ébrasement profond dont les piédroits sont cantonnés de colonnettes et dont quelques archivoltes sont sculptées. Un second cordon, également chargé de disques plats, est établi parallèlement au premier, à la hauteur des abaques des chapiteaux de ces colonnettes dont il forme l'ornementation.

La voûte est un berceau légèrement brisé, pénétré au droit de chaque fenêtre haute par un demi-cylindre transversal, formant un compartiment d'arêtes. Cette disposition résulte de la hauteur qu'atteignent les cintres des fenêtres de l'étagement. Elle est semblable à celle que nous avons signalée dans les voûtes des collatéraux.

Ces voûtes ont été refaites en 1853 par M. Millet qui, pour en alléger le poids, a employé comme matériaux de légers tuyaux de céramique.

Pénétrons maintenant dans le chevet.

La travée de chœur et ses bas côtés sont voûtés en berceau ; l'abside et les absidioles, en culs de four ovoïdes. Un cordon chargé de besants, à l'imitation de ceux qui ornent le pourtour de la nef, marque la naissance de la demi-coupole de l'abside centrale, où nous retrouvons suivant l'usage le système d'arcatures posées sur un stylobate continu.

Comme dans l'église de Pouilly-les-Nonnains, ces cinq arcades ont pour supports de chaque côté deux colonnettes cylindriques et au centre deux beaux pilastres cannelés, sculptés d'un rang vertical de roses ou de fleurons.

En résumé, l'église de Châteauneuf est un des monuments les plus intéressants du Brionnais, parmi les édifices religieux de l'époque romane.

Certaines parties de l'œuvre ont reçu une décoration d'une richesse inusitée. Partout on

(1) Sur ce même pilier on distingue les traces d'une ancienne peinture du XVe ou du XVIe siècle représentant, en demi-nature, la Vierge mère vêtue d'un manteau bleu et d'une robe rouge et, à sa droite, un saint évêque mitré et crossé. De cette composition il ne reste que quelques linéaments.

Signalons aussi les écussons en pierre sculptée aux armes de la Magdelaine, encastrés dans les murs des collatéraux. Cette famille, d'après M. Ragut, posséda la châtellenie de Châteauneuf en 1519.

trouve employés les meilleurs motifs architectoniques du style roman de la dernière période, c'est-à-dire de la plus belle, puisque ce style a eu le privilège de ne pas connaître l'ère de la décadence.

Mais, si nous sommes amenés par l'application des principes archéologiques à lui assigner comme date originelle la seconde moitié du XIIe siècle, il nous est impossible néanmoins de ne pas formuler un doute et de passer sous silence une observation qui s'étend d'ailleurs à tous les monuments similaires de la même région. Où trouver la preuve que cette architecture, si pleine de vitalité n'a pas subsisté durant une bonne partie tout au moins du XIIIe siècle sur un territoire où elle s'était montrée particulièrement féconde? A quel moment a cessé l'application de cette vieille formule romane? Il faut bien le reconnaître, pour discuter l'intéressante question de *l'origine de l'art gothique religieux dans le Brionnais et le Roannais*, les points de repère, les termes de comparaison nous font défaut. Nous ne possédons qu'une seule église présentant les caractères du gothique primitif, c'est l'église paroissiale de Saint-Philibert de Charlieu. Or, la date précise de sa construction nous est inconnue. Un autre monument, il est vrai, bien que de structure romane, nous présente le principal élément de cette révolution architectonique, c'est-à-dire la voûte sur nervures: nous voulons parler de l'église de la Bénisson-Dieu. Mais, non plus que pour le précédent édifice, nous n'en connaissons pas l'âge exact. C'est d'ailleurs un sanctuaire cistercien qui, malgré quelques emprunts de détail puisés aux œuvres bourguignonnes, possède une physionomie distincte et ne semble pas avoir exercé aucune influence sur l'architecture locale (1).

Il convient donc de garder une prudente réserve dans la critique de l'âge de ces monuments jusqu'à ce que quelque document soit venu apporter la lumière sur ce point encore obcur de l'histoire de l'architecture religieuse dans notre région.

L'ÉGLISE DU BOIS-SAINTE-MARIE

Par Joseph DÉCHELETTE.



La déchéance du Bois-Sainte-Marie n'a pas été aussi complète que celle de la forteresse de Dun-le-Roi, située dans son voisinage. Qui reconnaîtrait cependant les restes d'une ancienne place forte du comté de Mâcon dans cet humble village?

L'origine de cette localité nous est inconnue: elle semble due aux religieux de saint Benoît, dont les fondations monastiques ont donné naissance à tant d'agglomérations communales. Courtépée y a vu encore debout les ruines d'un prieuré de cet ordre, appelé, dit-il, dans les vieux titres, *abbatiola*. Ce petit monastère, dont aucune charte ne fait mention, n'eut sans doute qu'une très faible importance.

C'est en 998 que le Bois-Sainte-Marie apparaît pour la première fois dans les textes, par une charte du cartulaire de Cluny, charte qui n'a point trait au prieuré, mais qui nous fait connaître une intéressante particularité sur la situation topographique de ce territoire: elle

(1) L'Église de Saint-Haon-le-Châtel est le seul monument où l'on retrouve l'imitation du style architectural de la Bénisson-Dieu.

nous apprend qu'il était traversé par une route antique *(via regia)* allant de Cluny à Vigousset.

Nous sommes porté à croire que l'église actuelle ne fut jamais le sanctuaire des Bénédictins. En effet, d'après Courtépée, le petit prieuré était bâti à mi-côte, tandis que l'église occupe le sommet du monticule servant d'assiette au village. Le même auteur attribue la destruction du prieuré aux Calvinistes qui ont ravagé le Bois en 1567. Or nous avons sous les yeux la copie du testament d'un habitant de cette localité, daté de 1453, qui nous apporte des renseignements complets sur l'église (1): il en ressort qu'à cette époque elle était desservie par un nombreux clergé séculier et dépourvue de tout caractère monastique. D'autre part, ses vastes proportions s'expliquent facilement pour une église affectée au service d'une paroisse populeuse et non point pour une chapelle de *celle* bénédictine de minime importance. Or, à l'époque romane, la ville du Bois-Sainte-Marie, bien défendue par des murs d'enceinte percés de trois portes, abritait une population assez nombreuse. C'était là, en même temps qu'à Mâcon, que les comtes de ce nom battaient monnaie, et, si l'on en croit la tradition et le chroniqueur anonyme qui s'est fait l'historien de Dun-le-Roi, le nombre de ses habitants aurait été encore notablement augmenté en 1181 par les émigrés de la place de Dun, alors entièrement rasée par Philippe-Auguste (2).

Toute ceci donne lieu, nous le savons, à plusieurs objections qui rendent notre opinion quelque peu hypothétique. Aussi nous ne nous permettons aucune affirmation positive, mais il nous semble probable que l'édification de l'église du Bois a été amenée par un état de choses propre à un assez grand nombre de petites villes construites autour d'un établissement conventuel. Les moines desservaient d'abord la population communale dans la chapelle de leur couvent ; celle-ci devenant insuffisante, les habitants élevaient une église dont le service, confié d'abord aux religieux, puis à des chapelains délégués par eux, passait ensuite aux mains d'un clergé séculier.

Le Bois-Sainte-Marie fut cruellement éprouvé par les dévastations des Armagnacs, en 1420, et des Calvinistes, en 1567 (3). A la suite de ces funestes événements, la petite ville a vu sa décadence s'accentuer de jour en jour, et après avoir été le siège d'un archiprêtré, d'un hôtel des monnaies, d'une châtellenie royale, d'une prévôté et enfin au commencement de ce siècle d'un chef-lieu de canton, elle n'est plus aujourd'hui qu'un humble village, n'ayant conservé que son église comme témoin d'une ancienne prospérité.

Encore a-t-il fallu, pour rendre à cet édifice son aspect primitif, en opérer la restauration complète. Avant qu'on ne l'eût relevé de sa ruine, il présentait l'état d'abandon le plus lamentable. Sa décrépitude remontait aux ravages exercés par les hordes protestantes en 1567, car les traces de l'incendie étaient partout apparentes. Déjà, au XVII[e] siècle, un pieux curé de cette paroisse, Jacques Alacoque, frère de la bienheureuse Visitandine, ému par le misérable aspect de son église, avait porté ses doléances à l'évêché d'Autun. Un procès-verbal de l'état du monument, dressé alors, le 25 décembre 1678, sur l'ordre de l'évêché, nous fait connaître à quel point les plaintes de Jacques Alacoque étaient justifiées. « Le bas côté du nord, dit ce document, est inhabitable et vide en certains endroits, sans forme de couvert, par où la pluie, la neige et le vent ont libre passage par toute l'église, surtout sur la pierre de l'eau bénite et sur les fonts baptismaux, en sorte que pendant l'hyver, il est presque impossible de faire l'eau bénite et de baptiser » (4). Il semble que l'appel du bon

(1) Testament de noble demoiselle Marotte Leduc, femme de noble Barthélemi de Piremont, du 12 novembre 1453. La copie de cet acte a été transcrite sur un registre paroissial par M. l'abbé Lespinasse, curé du Bois de 1865 à 1867. Nous exprimons notre gratitude à M. l'abbé Cabut, curé actuel du Bois-Sainte-Marie, qui a bien voulu nous communiquer ce registre, où M. l'abbé Lespinasse a transcrit de nombreuses notes ou copies de pièces d'archives intéressant l'histoire de sa paroisse. Nous avons puisé à cette source de très utiles informations, tant pour Dun que pour le Bois-Sainte-Marie.

(2) Voir notre notice sur l'église de Dun-le-Roi, p. 71.

(3) Courtépée. *Description du duché de Bourgogne*, I, p. 256.

(4) Notes de M. l'abbé Lespinasse, inscrites sur le registre paroissial du Bois-Sainte-Marie.

curé ne fut pas écouté. Aussi bien, pendant les deux derniers siècles, les églises rurales étaient souvent vouées à un triste abandon : beaucoup tombaient en ruines et ne pouvaient trouver secours auprès des gros décimateurs, régulièrement chargés de pourvoir en partie à leur entretien (1) ; ces gens avides, en possession des anciens revenus ecclésiastiques, avaient appris à se débarrasser de la mission qui leur incombait à l'égard des édifices du culte, et les sommations de l'autorité épiscopale ne parvenaient point à triompher de leur résistance.

Pour distinguer dans l'édifice actuel les parties anciennes de l'œuvre nouvelle, il importe de connaître exactement son ancien état, avant les travaux de restauration. La description suivante nous en a été laissée par un des curés de la paroisse: « Les voûtes n'existaient plus sur une grande partie de l'édifice, soit dans la grande nef, soit dans les bas-côtés; en place des dites voûtes et pour se mettre à l'abri des vents, on avait établi des lambris en forme de simples planches, lesquels lambris étaient vieux et pourris. Le mur septentrional d'un bout à l'autre se détachait de l'église et penchait beaucoup en dehors. Le déambulatoire menaçait ruine de tous côtés ; le mur extérieur était entièrement délabré, la façade au soir, lézardée. Un escalier en bois, de très ancienne date, partait de la porte méridionale de l'église, montait sur le déambulatoire et, de là, s'élançait sur le sanctuaire au matin du clocher, pour conduire à celui-ci, de manière à y entrer par la fenêtre qui est au-dessus du couvent dudit sanctuaire. Tout cet escalier était recouvert de tuiles et masquait désagréablement l'église. Le clocher lui-même était couvert d'un toit à deux pentes (2) ».

Vers 1845, une première tentative fut faite auprès de l'administration des Beaux-arts pour solliciter le classement du vieil édifice parmi les monuments historiques. Un architecte inspecteur fut délégué au Bois-Sainte-Marie ; il repartit en déclarant que le projet d'une restauration paraissait irréalisable, en raison de la dépense considérable qu'elle entraînerait. Fort heureusement, une généreuse personne, qui alliait à un sens artistique très éclairé une inépuisable libéralité, s'intéressait alors au monument et à sa conservation (3). Le classement en fut décidé et un savant architecte, M. Millet, inspecteur des monuments historiques, reçut la mission de diriger les travaux de restauration qui furent commencés en 1849 et achevés en 1854.

Ces travaux ont eu pour but : la réfection des voûtes, au moyen de poteries creuses, et de la toiture, celle du mur septentrional sur toute sa longueur et du mur du déambulatoire, la construction de la tour d'escalier du clocher, la réfection de la flèche en charpente, la reprise des piliers, l'établissement d'un nouveau perron, la pose d'un dallage. Il a fallu en outre débarrasser les collatéraux des murs de refend par lesquels on les avait subdivisés, au XV[e] siècle et au XVI[e], dans le but de transformer chaque travée des bas-côtés en une chapelle particulière.

Le montant des dépenses s'est élevé à la somme de 81.000 francs, dont 49.000 ont été alloués par l'État, 22.000 donnés par M[me] de Rocca et 10.000 laissés à la charge des habitants qui ont acquitté cette contribution au moyen de prestations.

DESCRIPTION.

EXTÉRIEUR.

L'église du Bois-Sainte-Marie se compose de trois nefs orientées, d'un transept sans saillie sur les murs latéraux et d'une abside semi-circulaire que borde un déambulatoire (4).

(1) On sait que dans la majeure partie de la France, la législation en vigueur depuis le XVII[e] siècle assujétissait les gros décimateurs aux réparations du chœur et *cancel*, laissant l'entretien du reste à la charge des habitants.

(2) Notes de M. l'abbé Lespinasse.

(3) M[me] Louis-Alphonse de Rocca, née Marie-Louise-Antoinette de Rambuteau, fondatrice de l'asile du Bois-Sainte-Marie.

(4) Voici les principales dimensions de cette église : Longueur totale hors œuvre, 32 mètres ; largeur totale hors œuvre, 14[m] 65 ; largeur de la grande nef dans œuvre, 4[m] 55 ; largeur des collatéraux dans œuvre, 3 mètres ; hauteur de la grande nef sous voûte, 12 mètres ; hauteur des collatéraux sous voûte, 6 mètres.

Le clocher est bâti au-dessus de la croisée.

Une de nos planches reproduit l'aspect d'ensemble de ce monument vu au midi. On remarquera dans l'élévation de la nef la hauteur de l'étagement, hauteur assez considérable pour une époque qui ne connaissait pas encore l'emploi des arcs-boutants.

Suivant l'usage, les contreforts sont sans reprises et terminés en glacis à faible distance des corniches.

Sur chaque travée et dans chaque nef s'ouvre une baie plein cintre profondément ébrasée dont les piédroits à angles vifs sont, ainsi que les arcs, dépourvus de toute ornementation. Seule, la fenêtre percée dans le mur de fond de chaque transept est pourvue de colonnettes ; son archivolte est formée de claveaux en pierre grise et blanche alternés, disposition qui se retrouve dans la façade et qui est unique, croyons-nous, parmi les églises du Brionnais. Si ce n'est point là une innovation apportée par M. Millet, c'est un curieux emprunt fait à l'architecture auvergnate. Ce fait ne nous surprendrait que médiocrement, car on retrouve dans d'autres parties de l'édifice certains détails décoratifs puisés à la même source, notamment la forme des corbeaux à volutes de la corniche du déambulatoire, types d'origine auvergnate que Viollet-le-Duc a désignés sous le nom de *corbeaux à copeaux de charpentier*.

A l'angle sud-est du transept gauche, se dresse une adjonction moderne d'un effet disgracieux : c'est une tour quadrangulaire servant d'escalier de clocher. Il faut reconnaître que nos architectes romans se préoccupaient peu d'assurer au beffroi un accès facile. Le plus souvent on y monte au moyen d'une échelle allant du sol au comble d'un des collatéraux et de là, par un escalier en bois, aboutissant à une fenêtre basse du clocher. C'est à peu près ce qui existait, comme nous l'avons vu plus haut, au Bois-Sainte-Marie. En établissant cette tour, qui coupe désagréablement les lignes générales de l'église, M. Millet a sacrifié le beau à l'utile ; c'est un parti qu'il faut savoir accepter en architecture. D'ailleurs, l'ancien escalier de bois, tel qu'il avait été disposé précédemment, était lui-même d'un assez misérable aspect.

La présence d'un bas côté autour d'une abside en hémicycle donne beaucoup d'ampleur au chevet d'une église. Rien n'est gracieux comme les retraits successifs des combles s'étageant les uns au-dessus des autres jusqu'à la pyramide du clocher, surtout quand des chapelles rayonnantes font hâche sur le déambulatoire. C'est à cette ingénieuse disposition que le chevet du Bois-Sainte-Marie emprunte son noble aspect, bien qu'il ne soit point, comme celui de Paray-le-Monial, bordé de chapelles.

Remarquons les arcatures lombardes séparées par de petits contreforts plats, qui font corniche sur le pourtour de l'abside et la forme semi-cylindrique, très élégante, des contreforts du déambulatoire. Ces demi-colonnes sont posées sur de hauts piédestaux à section rectangulaire ; leurs chapiteaux qui ont tous été remplacés, portent un glacis les reliant à la corniche ; l'un d'eux, parmi ceux que le temps a respectés, mérite une étude spéciale : nous en parlerons plus loin en nous occupant de l'iconographie de l'église.

Le clocher est d'une architecture simple et sévère. Point de pilastres ni de demi-colonnettes à ses angles, pas de moulures aux archivoltes de ses baies. Le beffroi, légèrement retraité au-dessus d'un soubassement plein, couronne dignement l'édifice. Il est percé de deux rangs de baies sur chaque face : une seule ouverture en plein cintre, à l'étage inférieur, et au-dessus, une rangée de trois fenêtres accolées, séparées par deux couples de colonnettes minces, placées l'une devant l'autre. La toiture est une haute pyramide en charpente, recouverte en ardoise, qui est due à la restauration de M. Millet.

Vues d'en bas, les fenêtres hautes du clocher paraissent entièrement romanes, mais si l'on monte dans le beffroi, on constate avec surprise que leur unité de style n'est qu'apparente: les colonnettes, étrange singularité, appartiennent à toutes les époques depuis le XIIe

siècle jusqu'au XV[e]. Sur une des faces, les ouvertures primitives sont demeurées intactes ; sur une autre apparaissent les chapiteaux à crochets et les bases aux tores aplatis du XIII[e] siècle ; ailleurs, les nervures en prismes et les feuilles frisées de la dernière période gothique. Cet aspect disparate des colonnettes est sans doute le résultat de réparations successives, car on peut difficilement admettre que l'achèvement du beffroi soit resté en suspens pendant plusieurs siècles (1).

Celle de nos planches qui reproduit la façade principale de l'église, nous dispense d'en faire ici une description détaillée. Par la photogravure, le lecteur peut apprécier la haute valeur architecturale de cette belle ordonnance. Au milieu, s'ouvre une vaste porte à laquelle on accède par un perron de dix-huit degrés, établi par M. Millet. Le tympan et le linteau sont des dalles à surface unie qui datent de la restauration de l'église; on a eu le bon goût d'en proscrire toute sculpture: rien n'est en effet plus ridicule que le pastiche d'un art primitif, quels que soient la science et le talent apportés dans l'exécution. D'ailleurs, cette façade, de grand caractère, d'allure austère, se passe de superfétations. De chaque côté de l'entrée, se dessine une grande arcade aveugle reposant sur des colonnettes; son archivolte, à angles vifs et en plein cintre surhaussé, s'accuse à la lumière du soleil par de puissantes ombres portées, grâce à la profondeur de son évidement. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est la forme nouvelle des contreforts correspondant aux murs de la nef ; ce sont d'élégantes colonnes engagées dans un pilastre rectangulaire, assises sur un socle élevé et amorties au sommet par des glacis à grandes pentes. Si les architectes du XII[e] siècle ont employé assez fréquemment ces contreforts semi-cylindriques pour les chevets d'églises, leur présence dans la façade constitue ici une exception originale et une innovation d'un excellent effet.

INTÉRIEUR.

Avec ses hautes voûtes, ses ouvertures étroites et fortement ébrasées, son appareil robuste que ne cachent plus ni crépissage, ni badigeon, le vaisseau de l'église du Bois exerce à un très haut degré sur le visiteur cette impression vive de recueillement religieux que font naître les sanctuaires romans.

Les nefs comprennent quatre travées.

Les travaux de restauration ont rendu à la grande nef sa voûte en berceau et, aux bas-côtés, leurs compartiments d'arêtes.

Aucune travée de chœur ne sépare l'hémicycle du transept dont le carré porte une coupole sur trompes, et les bras, une voûte en berceau. Dans les grands arcs, on trouve associés, le plein cintre et l'arc brisé. Cette dernière forme n'a été employée toutefois que dans les trois dernières travées de la nef à l'occident. On peut donc supposer que, la construction de l'église ayant été commencée du côté du chevet, l'architecte, pendant le cours des travaux, a été entraîné à abandonner le plein cintre pour adopter l'arc brisé, mais cette diversité de formes n'autorise nullement, croyons-nous, à admettre qu'un intervalle de temps un peu long ait séparé l'édification des deux parties du monument, dont l'unité de style est manifeste.

(1) En visitant le beffroi, nous avons remarqué une ancienne cloche, mesurant 0[m] 87 de diamètre inférieur, dont l'inscription mérite d'être conservée.

Elle est disposée sur quatre lignes en capitales romaines et ainsi conçue :

† SIT NOMEN DOMNI BENEDICTVM IAY POVR PARRAIN SON ALTESSE MON SEIG[r] LE | | PRINCE CHARLES DE LORRAINE SON ALTESSE MADEMOISELLE LA PRINCESSE CHARLOTTE | | DE LORRAINE DARMANIAC IAY ESTE BENITE PAR M[re] FRANÇOIS LAMBERT PRESTRE CVRE | | DV BOIS S[e] MARIE.

Au bas de la cloche, on lit encore :

LOVIS BALLAIN MA [faite] LNA (pour L'AN) 1715 IHS.

Entre le prénom et le nom du fondeur est placée sa marque, médaille ovale en relief portant entre deux palmes une cloche surmontée d'une fleur de lis.

A la partie inférieure de la cloche, au-dessus de la légende, court un élégant bandeau, formé de fleurs de lis et de dauphins (?) adossés deux à deux, sous une fleur de lis.

La marraine, la princesse d'Armagnac, était alors dame du Bois-Sainte-Marie.

Les piliers, massifs de maçonnerie à section rectangulaire, sont pourvus d'un dosseret quadrangulaire du côté du collatéral et de demi-colonnes engagées sur les autres faces ; du côté de la grande nef, la demi-colonne est adossée à un pilastre.

Le déambulatoire, galerie basse, recouverte d'une voûte annulaire en compartiments d'arêtes, présente de curieuses dispositions. Du côté intérieur, chaque retombée de voûtes a pour supports un faisceau de quatre colonnettes monocylindriques, assemblées deux à deux, « deux grosses, dit Viollet-le-Duc, posées suivant le rayon et deux grèles posées sur la circonférence (1) ». Leurs chapiteaux, taillés avec la plus grande simplicité et d'un aspect extrêmement robuste, ne sont que des blocs de pierre épannelés, en forme de troncs de cône renversé, sur lesquels quatre nervures étroites dessinent des arêtes angulaires. Du côté extérieur, les voûtes retombent sur des couples de colonnettes juxtaposées contre le mur d'enceinte et assises sur un banc de pierre continu.

Les chapiteaux des colonnettes du pourtour extérieur, d'exécution fort primitive, ornés de feuillages à faible relief et plutôt gravés que sculptés, présentent un caractère archaïque très accusé qui les fait remonter au onzième siècle et peut-être à un âge encore plus reculé. Mais il est facile de s'assurer que ce sont d'anciens matériaux d'une église primitive que l'architecte du XII[e] siècle a utilisés par raison d'économie. En effet, ils ne s'adaptent que très imparfaitement à leurs futs, étant de dimensions inégales ; la différence des diamètres est même très sensible pour quelques uns d'entr'eux.

ICONOGRAPHIE.

Nous arrivons aux détails de l'œuvre sculptée, œuvre importante et bien digne de l'étude attentive de ceux qu'intéresse la science encore assez obscure de l'iconographie chrétienne.

Le maître qui a taillé les chapitaux du transept et de la nef s'est plu à y multiplier les sujets figurés. Quelques uns appartiennent encore à l'ancienne école du XI[e] siècle, notamment celui qui reproduit ce type primitif aux deux lions affrontés, posés au dessus d'un rang de feuilles et séparés par une rose. Mais la plupart sont d'un style beaucoup plus avancé et se recommandent autant par leur belle facture que par l'originalité de leur composition.

Sur les piliers de droite de la nef apparaissent deux scènes de combat : deux lutteurs, complètement nus, se livrent à un corps à corps acharné et s'étreignent de leurs robustes bras. Tout à côté sur le chapiteau voisin, est un sujet qui paraît faire suite au précédent : les deux adversaires ne sont plus aux prises ; l'assaut a pris fin avec la chute de l'un d'eux qui tombe sur la tête, les jambes en l'air, et que son vainqueur assomme en lui brisant le crâne d'un coup de massue.

Sur un des piliers de gauche, nous trouvons retracé un autre combat singulier, livré cette fois entre deux hommes d'armes dont l'un est ce chevalier en costume militaire du XII[e] siècle, si fréquemment reproduit par les sculpteurs romans. Sa tête est protégée par un casque conique sans nasal ; il s'abrite derrière un long bouclier, arrondi dans le haut et allongé en pointe par le bas ; il n'est point revêtu du haubert mais d'une cotte longue serrée par une ceinture (2). L'épée haute, il s'avance contre un ennemi semblablement vêtu, armé lui aussi d'un fer à deux tranchants, mais qui porte une rondache circulaire et marche nu-tête.

Quelle a été la pensée de l'artiste, en mettant sous les yeux des fidèles l'image de ces luttes homicides ? Nous ne croyons pas qu'il ait voulu figurer des scènes déterminées, empruntées à quelque légende ou aux textes sacrés, mais simplement la représentation d'un

(1) *Dict. raisonné d'architecture,* tome V, p. 189.

(2) Ce costume est exactement celui de Geoffroi Plantagenet sur le fameux émail du musée du Mans.

des maux inhérents à notre nature déchue, le spectacle, trop fréquent dans la société féodale, de l'homme armé sans cesse contre son semblable : *homo homini lupus*.

Le chapiteau du premier pilier de droite cache assurément un sens plus précis, qui demeure pour nous énigmatique : un homme debout, la bouche entr'ouverte, comme pour appeler à son secours, est attaqué par un quadrupède féroce; un autre personnage survient qui saisit la bête fauve par le cou et, de la main droite, s'apprête à la percer de son épée.

L'imagination de l'artiste aime à évoquer de sombres sujets. Son ciseau s'est donné pour mission d'inspirer l'épouvante. Après nous avoir montré la vie humaine sous un de ses plus tristes aspects, il va, par une corrélation naturelle d'idées, nous représenter la vie éternelle dans ce qu'elle a de terrifiant, par une scène de l'enfer.

C'est le sixième pilier de droite qui porte ce chapiteau du *supplice d'un damné*. Dépouillé de tout vêtement, renversé aux pieds de deux démons, le malheureux réprouvé implore en vain, les mains jointes, la pitié de ses inexorables bourreaux. L'un d'eux est Satan en personne, avec ses cornes et ses ailes, qui maintient la tête du patient, tandis que son valet en saisit la langue avec une paire de tenailles. Impossible de rêver visages plus hideux que ceux de ces démons dont un rictus sinistre découvre les énormes crocs et dont les cheveux hérissés sont moins des mèches ondulées que des flammes de l'enfer !

Sortant de l'intérieur de l'église, nous pouvons rapprocher de ce chapiteau celui qui surmonte un des contreforts du déambulatoire. Là encore nous trouvons les mêmes figures diaboliques dans une petite composition qui ne compte pas moins de huit personnages. Trois d'entr'eux, revêtus de tuniques, à genoux sur de petits tabourets, sont de pauvres victimes retenues par une lourde chaîne. Leur attitude suppliante et désolée est rendue avec une parfaite expression de vérité. A droite, un démon accroupi tient les extrémités de la chaîne. Entre lui et les captifs, un ange, vu de face, les ailes éployées et également agenouillé, présente un livre ouvert. Sur la face de droite, un second démon paraît maintenir une autre victime. C'est là évidemment l'image des âmes des vivants détenus par les liens du péché dans l'esclavage de l'enfer et demandant par la prière le secours de la grâce divine. Les damnés et les âmes des morts sont en effet représentés sous la forme de personnages nus dans la sculpture romane ; ici, les captifs de Satan sont vêtus et leur attitude n'est pas celle des réprouvés. L'ange qui les accompagne, à genoux lui aussi, intercède en leur faveur.

Telle est, dans ses détails les plus intéressants, la curieuse imagerie de l'église du Bois-Sainte-Marie, dont l'exécution est d'ailleurs remarquable par la profondeur du relief et l'énergie du dessin.

La détermination de l'âge de ce monument ne fait naître aucune hésitation. Tous ses caractères, soit dans son architecture, soit dans son ornementation, s'accordent à en faire une œuvre du XII[e] siècle et vraisemblablement du milieu de ce siècle.

L'ordonnance ingénieuse et savante de la façade, la présence d'un déambulatoire, la forme semi-cylindrique des contreforts de l'abside suffiraient à fixer notre opinion. Mais elle est encore confirmée par le style des détails de sculpture. On retrouve en effet un art avancé dans les profils attiques d'une très grande pureté qui ornent les bases des contreforts du chevet, ainsi que dans quelques chapiteaux de la nef, parmi lesquels nous citerons une corbeille corinthienne d'un art exquis, sans parler de ceux qui portent des représentations figurées.

Certains chapiteaux de la nef ou du transept, sont, nous l'avons dit, quelque peu archaïques; mais ce fait établit simplement la fidélité des sculpteurs de l'époque romane envers plusieurs des types primitifs.

Monument de haute valeur, créé à une époque qui fut celle d'un merveilleux essor de l'art architectural, l'église du Bois-Sainte-Marie méritait vraiment les lourds sacrifices que l'État s'est imposés pour assurer sa conservation (1).

L'ÉGLISE DE DUN-LE-ROI

Par Joseph DÉCHELETTE.



Dun-le-Roi, *Castrum Dunum, Regio Dunum*, est placé sur un des points culminants du Mâconnais, au faîte d'une montagne aux pentes abruptes que sa situation et sa configuration désignaient naturellement comme un lieu de refuge aux habitants de l'ancienne Gaule. Les débris de silex, de poterie et de tuiles romaines que l'on rencontre dans ce lieu sont la preuve de son occupation dès l'époque antique. Au X[e] siècle, il donnait son nom au territoire voisin, désigné alors sous la dénomination de *pagus Dunensis*. Là, s'élevait alors une ville fortifiée dont les ruines d'une église et les substructions de plusieurs enceintes désignent seules aujourd'hui l'emplacement.

Par leurs souvenirs antiques, leur position pittoresque et leur mystérieuse histoire, ces restes devaient frapper vivement l'imagination populaire : aussi l'on pourrait écrire de longues pages avec le seul récit des traditions qui y sont attachées.

Il n'entre pas dans le plan de notre travail d'en faire la relation ni la critique. Si nous cherchons simplement à dégager de ces légendes la part la plus probable de vérité historique, nous voyons que la ville de Dun, après avoir été une des forteresses les plus puissantes des comtes de Mâcon, fut complètement ruinée et démantelée en l'an 1181. Cette destruction, œuvre du pouvoir royal, fut accomplie par Philippe-Auguste, dans le cours d'une expédition contre les seigneurs de Châlons, de Mâcon et de Beaujeu, coupables d'exactions au préjudice du clergé. Saint-Julien de Baleure et Courtépée font mention de ces faits ; nous les trouvons également relatés dans un ancien et curieux manuscrit sur la ville de Dun, rédigé par un auteur anonyme et dont plusieurs copies existent, dit-on, en Brionnais (2).

(1) Parmi les objets mobiliers que renferme l'église du Bois-Sainte-Marie, nous ne saurions passer sous silence un maître-autel roman, formé d'une tablette de pierre supportée par des colonnettes en partie modernes. On trouvera dans *le Dictionnaire raisonné d'architecture* de Viollet-le-Duc (t. II, p. 16), deux figures reproduisant ce petit monument, précieuse rareté archéologique.

(2) L'original de ce manuscrit provient des archives du château de Chevannes, commune de Saint-Racho. La copie que nous avons sous les yeux a été écrite par un curé du Bois-Sainte-Marie, M. l'abbé Lespinasse, sur le registre paroissial du Bois-Sainte-Marie. En voici quelques extraits.

« La ville de Dun-le-Roi ou Dunet-Froid est sur le lieu le plus éminent de la montagne joignant Dunet, du côté de midi, sous les dites montagnes, environnée d'une bonne et forte muraille de plus de quatre pieds d'épaisseur, appuyée de grosses augives que les gens de guerre appellent contrescarpes ; en icelle étaient deux puissantes portes, l'une du côté d'orient appelée la porte de Mâcon et l'autre appelée la porte de Saint-Laurent du côté de soir ; et au-dessus de cette ville qui est le lieu le plus éminent de la montagne, était le fort et le château du comte de Mâcon, accompagné de quatre grosses tours rondes qui servaient de citadelle à la dite ville, à distance les unes des autres de quinze toises, dont deux du côté de bize et une forte muraille entre deux, accompagnée de précipices et de roches inaccessibles ; les autres deux tours étaient du côté de midi ; l'une d'elles regardait vers l'orient, défendant la porte de Mâcon et l'autre regardait la porte Saint-Laurent. Les tours, accompagnées d'une forte muraille, séparent le château de la ville. L'entrée du château était du côté d'orient, protégée d'une autre muraille forte, bien distincte et la porte de la ville appelée porte de Mâcon. Du château, on sortait du côté du soir par une autre porte.

« En la dite ville était une place assez spacieuse où se tenait le marché et les murs d'icelle étaient faits avec tant d'artifice qu'il était plus facile de rompre les pierres que de les séparer du mortier ou ciment. En l'enclos des quatre tours du château n'est autre bâtiment qu'une chapelle dédiée sous les noms de saint Jean et de saint Firmin [et ?] l'église paroissiale dédiée sous les noms de saint Pierre

« De toute l'antique ville de Dun, écrivait Saint-Julien de Baleure en 1580, il ne reste quasi plus que l'église et le presbytère d'une parochiale dépendant du chapitre d'Aigueperse ; elle est dédiée à Notre-Dame et il y a grand apport. Céans est une chapelle de saint Firmin. » En ce qui concerne le vocable, Saint-Julien de Baleure fait peut-être erreur : l'église de Dun était dédiée aux apôtres saint Pierre et saint Paul ainsi que le rapporte non seulement notre auteur anonyme, mais encore une pièce authentique, le procès-verbal de transfert du service paroissial de l'église de Dun en celle de Saint-Racho (1). Il est possible que le sanctuaire de Dun ait été primitivement consacré à la Vierge et plus tard aux saints apôtres.

La translation dont nous parlons fut opérée le 16 décembre 1705.

La chapelle de Saint-Racho, bâtie deux ans auparavant, fut alors érigée en église paroissiale, celle de Dun se trouvant difficilement accessible et très éloignée des hameaux qu'elle desservait.

Le vieux sanctuaire de Dun cessa dès lors d'être entretenu et ne tarda pas à tomber en ruines.

DESCRIPTION.

Dans les restes du monument, on reconnaît le carré du transept surmonté d'un pan du clocher, le croisillon méridional et l'abside.

Les substructions des murs de la nef indiquent que sa longueur était de faible étendue et l'absence de contreforts porte à croire qu'elle n'était point voûtée.

Le carré du transept a conservé sa coupole sur trompes, mais l'abside est à ciel ouvert.

Tous les grands arcs sont doubles et en cintre brisé. Ils ont pour dosserets, soit des pilastres rectangulaires, soit des demi-colonnes.

Toutes les bases portent des moulures d'un profil attique très pur, les chapiteaux sont également d'un excellent style. Le plus curieux est celui qui représente deux aigles au plumage hérissé, buvant dans une sorte de calice de forme allongée : c'est là le symbole

et de saint Paul, entre lesquels édifices et derrière la grande porte de l'église on ne voit pas de ruines : ce paraît, n'avait été que cimetière, et pour le regard de ladite ville, paraissent les ruines des maisons et les rues distinguées; même la grande rue qui reste encore à présent porte toujours le nom de chemin ou rue de Saint-Laurent. En icelle était un puits ou citerne, environ le milieu de la ville ; la margelle du puits est une pierre de grès, laquelle a été transportée en la maison du seigneur de Trémont et à présent elle est sur le puits de l'hôtel de Bourgogne, à la Clayette. La ville était située au penchant de la montagne du côté de midi et du côté d'occident et vers le matin elle était assise sur la montagne et prenait sa longueur du côté d'occident, ayant la vue sur une belle plaine, sur tout le Brionnais, le Charollais, le Bourbonnais, le long des rivières de la Loire, de l'Allier, de l'Arroux qui sont contrées à voir sur le septentrion...

« Pour montrer ce qui a causé la ruine de cette ville et du château, on voit que la montagne de Dunet joint celle de Dun-le-Roi du côté de matin, environ à trois tiers d'arbalète ; au plus haut de la montagne est le lieu où étaient posées les machines et artilleries royales ; à la porte du château et au-dessous de la batterie, on voit les tranchées qui furent faites pour loger les assaillants qui prenaient le haut de la montagne de Dunet du côté de bise, et du côté de midi les tranchées qui se joignent vis à vis la porte du château et la porte de la ville, à portée d'une arquebuse du côté de soir, et furent les châteaux et ville de Dun-le-Roi, Dunet-Froid ou *Buissons-le-Roi*, battus, pris, démolis et ruinés de telle sorte qu'il ne reste que des masures remplies de buissons et peut contenir l'étendue des villes et château plus de dix journaux de terre sans qu'il y ait aucune habitation que la chapelle et l'église paroissiale. Est venue la ruine du temps de Philippe-Auguste, fils de Louis-le-Jeune, roi de France, lequel fut contraint de lever une grosse armée et faire la guerre aux comtes de Châlons, de Mâcon et de Beaujeu, parce qu'ils ne voulaient pas que les ecclésiastiques jouissent en leurs terres de franchises et droits que le roi Louis-le-Jeune, son père, leur avait accordés, et pour les contraindre à ce, on les aurait assiégés, pris et démoli plusieurs de leurs places et châteaux. Cette place de Dun-le-Roi fut prise et ruinée environ l'an 1181, et sur le comte de Beaujeu fut aussi pris et ruiné le fort et ville de Chevannes distant dudit Dun d'une lieue environ.

« Après la démolition de cette ville et château, le roi abandonna toutes les rentes qui étaient dues au comte de Mâcon au monastère de Charlieu, pour l'entretien et la nourriture des religieux.

« La montagne de Dun, qui contient en carré plus de quatre cents journeaux, il la donna à un sieur gendarme, nommé d'Anglure. Le roi ne voulut pas qu'on rebâtit cette ville mais qu'elle demeura déserte comme acquise de sujets rebelles et félons.

« Néanmoins l'enclos d'icelle étant rempli de buissons a été asservisé à un nommé Corneloup faisant profession des armes, les successeurs duquel en jouissent encore à présent pour dix journeaux de terre, en payent les servis au châtelain du roi, en la ville du Bois-Sainte-Marie, où après la démolition tous les habitants, bourgeois et principaux officiers de la maison du comte de Mâcon se retirèrent et pour cela fut appelé *Castrum nobilium* ».

Nous ignorons à quelle époque a été rédigée cette intéressante notice sur Dun-le-Roi. L'orthographe de l'original n'a pas été conservée dans la copie, mais la forme du style semble appartenir au commencement du dix-septième siècle.

Par sa teneur, ce document présente les conditions les plus sérieuses d'authenticité.

(1) L'analyse de cette pièce se trouve dans les notes de M. l'abbé Lespinasse portées sur le registre du Bois-Sainte-Marie.

du breuvage eucharistique où l'âme chrétienne puise les forces qui lui permettent de voler jusqu'à Dieu.

Le mur semi-circulaire de l'abside s'appuie directement sur le carré du transept, sans travée de chœur intermédiaire. L'arcature qui orne son pourtour intérieur comprend cinq compartiments à plein cintre, les deux extrêmes aveugles, les trois autres percés d'une baie à large ébrasement. Les deux supports de l'arc central sont des pilastres cannelés ; les autres ont la forme de colonnettes cylindriques.

Il est à remarquer qu'extérieurement le cintre des baies du chevet n'est point formé de claveaux appareillés, mais est évidé dans un même bloc de pierre.

Deux contreforts à double ressaut épaulent le mur de l'abside.

D'après l'ensemble de ses caractères architectoniques, ce monument appartient à la seconde moitié du XIIe siècle ; l'époque de sa construction peut se placer entre 1150 et 1181, puisqu'à cette date la ville de Dun a été détruite.

Le projet d'une restauration de ces précieux restes a été proposé ; nous souhaitons qu'on en poursuive la réalisation, car leur destruction complète est imminente : comme beaucoup de vieilles ruines, les murs de l'église de Dun servent de carrière aux habitants du voisinage.

L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ D'ANZY-LE-DUC

PAR ÉDOUARD JEANNEZ.



I.

L'Église.

HISTOIRE.

L'emplacement de l'église prieurale, aujourd'hui paroissiale, d'Anzy était, à la fin du IXe siècle, occupé par la riche villa d'un leude des comtes d'Autun, du chevalier Lethbald, viguier de Semur-en-Brionnais (1). A cette époque, l'abbaye de Saint-Martin d'Autun venait, grâce aux bienfaits de Charles-le-Chauve, d'être rendue à sa primitive splendeur du VIe siècle, du temps de la reine Brunehilde sa fondatrice ; et son illustration lui valait, entr'autres donations, celle de cette villa d'Anzy, que Lethbald et son épouse Altasie lui offraient en 876 pour y fonder une colonie bénédictine.

Bien que rendu célèbre par la réputation de sainteté et les miracles de son premier prieur saint Hugon de Poitiers, qui, d'abord oblat à Saint-Savin, était devenu maître des novices à Saint-Martin d'Autun, le nouvel établissement n'apparaît durant tout le Xe siècle que comme un lieu de pélerinage, comme une petite *celle* de prières, contiguë à la modeste

1) Lethbald, chevalier, fidèle du comte d'Autun Heccard, était *vicarius* de Semur (Pérard. *Cartulaire de Perrecy*). Il possédait Baugy, Anzy, etc. et céda sa villa d'Anzy, en 876, aux bénédictins de Saint-Martin d'Autun (*Vita Hugonis, Acta SS. Bolland*, 1675, *apr.* II, 762 (3° 761).

cellule où saint Hugon avait vécu et où il avait été enseveli (1). Aussi bien nos moines d'Anzy, partageant l'effroyable attente de la dissolution générale prédite pour l'an mil, ne pouvaient songer alors à compléter la transformation monumentale de la résidence de Lethbald. Mais au lendemain de la date fatale, lorsque, suivant les expressions de Raoul Glaber (2), « l'humanité surprise, secouant ses anciens vêtements, se prit à revêtir la blanche robe de la jeunesse », on vit notre petit monastère s'empresser de prendre part à l'élan de reconstruction universelle. La translation, en 1001, au concile d'Anse, des ossements de saint Hugon, mort en 930, vint à propos favoriser ces résolutions. A cette occasion, l'enthousiasme populaire fut immense, comme en témoigne le récit détaillé du moine du XI[e] siècle, biographe de saint Hugon, et l'affluence croissante des pèlerins rendit nécessaire l'édification d'un temple digne d'abriter le tombeau du saint bénédictin. Ce temple est toujours debout après huit siècles d'existence. Il a été dévasté en 1368 par les Anglais du prince Noir, en 1576 par les huguenots, en 1594 par les ligueurs, au XVII[e] siècle par la foudre et l'incendie (3); et nonobstant ces vicissitudes, c'est encore un des joyaux du Brionnais monumental. Il a été classé en 1852, sur les instances de M. de Montalembert, au nombre des monuments historiques de France.

DESCRIPTION.

L'église d'Anzy, régulièrement orientée, est dédiée à la Trinité indivisible, à la sainte Croix et à la Vierge Marie, sainte mère de Dieu, comme le dit une inscription découverte, il y a quarante ans, sous les marches du sanctuaire et qui a été encastrée derrière le maître-autel.

† HEC ARA EST CONSECRATA
IN HONORE SVMÆ ET INDIVIDVÆ
TRINITATIS ET CRVCIS VENE
RANDÆ ATQVE SANCTÆ DEI
GENITRICIS ET VIRGINIS MARIE

Écrite en capitales latines, irrégulières, avec mélange de formes onciales, cette inscription appartient au XII[e], sinon à la fin du XI[e] siècle.

Le plan. — Le plan, en forme de croix latine terminée par une abside et quatre absidioles, comporte trois nefs divisées en cinq travées, et interrompues par un transept d'une forte saillie extérieure. Deux emmarchements, l'un de deux, l'autre de trois marches, donnent accès au carré, puis à la travée de chœur dans lequel ouvre l'abside en hémicycle qui, par une disposition rare et curieuse, offre un prolongement formant comme une cinquième absidiole. Aux extrémités des croisillons, sont placées les deux plus petites absidioles, véritables niches en contrebas du sol; et, près du chœur et communiquant avec lui, les deux autres précédées d'une travée dans l'axe des collatéraux.

La longueur totale en œuvre est de 40^{m} 35; la largeur de la nef, de 14^{m} 26; sa hauteur, sous les doubleaux, de 11^{m} 40.

INTÉRIEUR.

Les voûtes. — La nef, fait rare en Brionnais, est voûtée d'arêtes sur doubleaux en plein cintre et redoublés. Les bas côtés, qui ne présentent pas l'étroitesse excessive des premiers âges romans, sont eux aussi voûtés d'arêtes, mais sur doubleaux simples. La communica-

(1) Le biographe de saint Hugon le montre vivant en reclus dans une cellule où, durant les trois dernières années de sa vie, il s'enferma comme dans une prison volontaire. *(Vita S. Hugonis).*

(2) Raoul Glaber, livre III, chap. IV, *Du renouvellement des églises dans le monde entier.*

(3) Bulliot, *Essai d'histoire sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. II, p. 374.

tion entre les nefs est donnée par de maîtresses arcades avec archivoltes à deux rangs de claveaux et en plein cintre. Et toute cette ossature est portée par des piliers cantonnés, sur trois faces, de deux dosserets superposés, ceux de dessus étant en forme de colonne engagée, et sur la face des bas côtés, d'un dosseret simple continuant le doubleau du voûtage.

Le transept. — Les bras, voûtés en berceau cintré plus bas que les nefs, sont terminés par un mur de pignon percé d'une seule baie. Le carré présente, portée sur quatre forts doubleaux et quatre trompes coniques, une coupole à huit pans qui devient sphérique dans sa montée et que surmonte la haute tour du clocher.

Le sanctuaire. — Sur le chœur, voûté en berceau cintré à la hauteur de celui des bras, s'ouvre l'abside en cul de four sphérique. Elle est garnie d'une arcature lombarde portée sur six bandes verticales. Les deux bandes du milieu plus espacées que les autres encadrent l'entrée de la curieuse petite absidiole annexe, qui est voûtée en berceau. Quant aux deux absidioles latérales à l'abside, elles sont, comme elle, voûtées en cul de four sphérique.

EXTÉRIEUR.

La façade. — La façade n'est qu'un mur de pignon en grand appareil donnant la coupe de l'édifice dans sa largeur, avec garniture de quatre contreforts carrés très simples qui correspondent aux murs du vaisseau et sont amortis de glacis en tuiles. Ceux du milieu présentent un ressaut dans la montée, et dans la travée qu'ils dessinent, sont compris tous les percements de la façade : au sommet, trois petites baies rectangulaires ; à l'étage, une large fenêtre plein cintre avec deux colonnettes d'angle portant une archivolte en forme de tore uni ; au rez de chaussée, le portail à trois voussures cintrées et deux colonnes d'angle. Sur son linteau sont figurés les douze apôtres. Sur le tympan, le Christ, un livre à la main, est assis dans une amande mystique que soutiennent deux anges debout. Et tout autour, sur le large bandeau de la première archivolte, sont sculptés en haut relief les vingt-quatre vieillards de la vision de saint Jean. Chacun d'eux porte la coupe d'or pleine de parfums et la cithare figurée ici par la citole en usage au XIIe siècle.

La plupart de ces figures sont malheureusement brisées. A signaler encore le volume exceptionnel des guirlandes feuillues, sculptées sur la base des colonnes : c'est un type peu ordinaire, qui se retrouve encore plus accentué, plus refouillé, dans une église du voisinage, à Montceau-l'Etoile.

Cette décoration du portail d'Anzy était en somme très complète et très artistique ; malheureusement le vandalisme révolutionnaire l'a pour ainsi dire anéantie.

Les flancs. — Les flancs de l'édifice présentent une ordonnance simple d'aspect, surtout robuste. Les contreforts de l'étage sont droits et à simple glacis, ainsi que ceux des bas côtés. La construction est soignée, et si les baies sont dépourvues de colonnettes et de voussures, elles se recommandent par la taille et la mise en œuvre de leurs claveaux réguliers et extradossés. Les toitures débordent sans cheneaux les murs gouttereaux ainsi que ceux des bas côtés, et les tablettes de corniche sont portées par des modillons qui, principalement au collatéral sud, sont historiés de têtes plates ou d'animaux, fait assez rare en Brionnais. L'un d'eux représente un guerrier vêtu de la broigne et coiffé du casque conique à nasal qui se montre dans le costume militaire vers la fin du XIe siècle et disparaît sous Philippe-Auguste. Il fait date.

Le vaisseau, jusqu'au transept, est bâti en grand appareil avec compartiments maçonnés en gros moëllons mal équarris.

Le chevet. — Le chevet, dans lequel nous comprendrons exceptionnellement tout le transept moins la tour, est au point de vue monumental la partie intéressante de l'église.

D'une belle ordonnance avec ses trois murs de pignons pour les travées de chœur et ses cinq absidioles, dont trois sont posées en étage sur une crypte voûtée, il est entièrement construit en maçonnerie ordinaire de petits moëllons minces posés à plat. Il présente donc sur ce point un contraste absolu avec le corps des nefs. Et ce contraste est rendu plus saisissant encore par l'absence de pierre taillée dans tous les percements et l'absence non moins complète de contreforts aux absides. Ils sont remplacés par de massifs renforcements en maçonnerie, qui font corps avec les murs, d'ailleurs très épais, jusqu'à la hauteur des baies où ils s'amortissent en glacis arrondis. Ce curieux et naïf système d'épaulement a d'ailleurs merveilleusement assuré la solidité de cette partie de l'édifice, qui est restée intacte, malgré les siècles, les faits de guerre et l'incendie.

En regard de cette pauvreté de construction et par une fantaisie d'ailleurs des plus rares, le dessous des tablettes de corniche de l'abside majeure est décoré de sculptures d'un faire large et d'un fort relief. On y reconnaît les signes du zodiaque, une des allégories du temps.

Quant à la crypte qui sert aujourd'hui de cave, elle communiquait avec l'intérieur de l'église au moyen de deux escaliers qui venaient se rejoindre dans une seule ouverture au devant du chœur. Quatre de ses colonnes proviennent du fût brisé d'une colonne antique dont on voit encore la base (1).

Pour clore cette étude du chevet d'Anzy, il convient de remarquer que ses dispositions primitives ont reçu d'importantes modifications ultérieures. Ainsi, les murs de pignon du transept étaient à l'origine percés de portes qui furent murées plus tard et sont restées visibles. Et c'est au devant de celle du nord, à l'extérieur, que fut découvert, il y a un demi-siècle, le tombeau à auge double des deux fondateurs, Lethbald et Altasie sa femme. Dès l'origine aussi, les flancs de chacun des deux petits chœurs latéraux du sanctuaire étaient percés d'une fenêtre dépourvue de pierre taillée comme les autres baies du chevet. Elles sont murées et à moitié cachées par l'empiétement des deux absidioles niches de l'extrémité des bras. Ces deux absidioles ne faisaient donc pas partie de l'édifice primitif et lui furent vraisemblablement annexées pour recevoir des sépultures. Le tombeau de saint Hugon se trouvait dans celle du nord lorsqu'il fut violé en 1576 par les bandes huguenotes.

Le clocher. — La haute tour d'Anzy est célèbre en Brionnais. De forme octogonale dans toute sa montée et à faces inégales, elle est couronnée à 26^{m} 77 au-dessus du sol par une toiture très obtuse en pavillon à huit pans. Elle se divise en trois étages, séparés par des corniches qui ne sont que de simples cordons de pierre. Les faces de chaque étage sont encadrées par des bandes verticales en saillie sur les arêtes de la construction et qui se soudent au sommet à une arcature lombarde dont le nombre d'arcs s'accroît d'une unité à chaque étage. A la corniche supérieure, cette arcature est accompagnée de deux rangs de billettes.

Chacun des compartiments ainsi obtenus est rempli par une archivolte en plein cintre sous laquelle sont percées deux baies jumelles, séparées par une couple de colonnettes.

C'est à l'ensemble de ces vingt-quatre baies ainsi distribuées, que le clocher doit son élégance et sa sveltesse, malgré sa masse considérable, car il ne mesure pas moins de 6 mètres de diamètre.

Suivant l'usage roman, on monte à la tour par une échelle mobile placée à l'extérieur, laquelle aboutit à un escalier de pierre rampant d'abord sur la voûte du collatéral, puis sur celle du transept.

Dans le beffroi se trouve une fort belle cloche du commencement du XVIe siècle. Elle

(1) Bulliot, *Essai d'histoire sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun.*

mesure 1^{m} 09 de diamètre. A sa partie supérieure, se déroule sur deux lignes cette inscription en lettres gothiques de 0^{m} 03 de hauteur:

† XVS VINCIT † XVS REGNAT † XVS IMPERAT LAN MIL V̂ ET
XIII FVTZ NŌMEE LOYS ET ME FIT FAIRE FRERE LOYS DV
LAC PRIEVR DE CEANS ET DE BRAGNY.

A la suite, un écusson et un médaillon de la Vierge mère. L'écusson porte un chevron accompagné en chef de deux roses, et en pointe, d'une fleur de lys. Le prieur Louis du Lac, ainsi mentionné en 1513, avait succédé à Antoine du Buisson, évêque de Bethléem, et il eut pour successeur Prudence de Mypont en 1533.

DÉCORATION SCULPTÉE.

L'œuvre iconographique sculptée de l'église d'Anzy, d'une importance et d'une valeur archéologique exceptionnelles, appartient à deux époques et à deux écoles bien tranchées.

L'arc triomphal est décoré, sur les sommiers, de deux lions, symboles de la vigilance que l'antiquité chrétienne plaçait tantôt à l'entrée du sanctuaire, tantôt et plus ordinairement à la porte de ses temples.

Le même arc présente à la clef une Trinité figurée par une colombe entre deux personnages, l'un imberbe, l'autre avec toute sa barbe et de longs cheveux. Dans le bras nord du transept, se voit, au sommet de l'arcade ouvrant sur le collatéral, une curieuse image de la Vierge présentant l'Enfant posé sur ses genoux. Elle est assise sous un dais formé d'un fragment de corniche dont le talus est chargé d'un volumineux fleuron à deux rangs de pétales réguliers.

Par leur style grotesque, leur défaut de proportions, leur exécution grossière ces quatre morceaux appartiennent à la décadence gallo-romaine.

Tout autre est la valeur artistique des 28 chapiteaux disséminés dans la nef, le carré et le chœur. Ils offrent déjà la justesse de mouvement et de proportions, ainsi que la science technique de l'école clunisienne du XIIe siècle. On y trouve l'association des traditions antique et carolingienne, dans les acanthes superposées, les palmes épaisses, les feuilles côtelées, disposées en éventail au-dessus de l'astragale, les crosses, les volutes, les fleurons, les coquilles. Mais la plupart sont historiés, soit d'animaux monstrueux tirés des bestiaires, soit d'oiseaux ou de lions affrontés, soit d'allégories et de scènes symboliques ou grotesques souvent inintelligibles. Et ces ornements, ces représentations couvrent d'une riche et instructive parure les corbeilles moitié cône, moitié cube, que débordent les énormes tailloirs rectilignes du roman bourguignon.

Ici, deux enfants nus se bouchent les oreilles pour ne pas écouter les conseils pervers donnés par deux bêtes immondes: c'est la tentation. Plus loin, un homme nu renversé est mordu par deux dragons aux queues dressées en spirale: c'est la chute ou le péché. Dans la deuxième travée, un lion lancé au galop est arrêté par un éphèbe qui s'apprête à le chevaucher tout en le retenant d'une main par les mâchoires; cette composition arrive au style, par sa fougue, sa belle exécution, sa justesse de mouvement et de dessin.

C'est dans cette même travée que se trouve une scène exceptionnellement curieuse, dont le sens vrai ne paraît pas avoir été compris jusqu'à présent. La face principale de la corbeille est occupée par un personnage à deux bustes réunis sur un seul corps, par le bas. Un joueur de flûte le précède. A gauche, un animal diabolique à crinière s'efforce d'entraîner un jeune homme assis, qu'il tire par les mains. A droite, un homme nu est renversé. On a voulu voir là un symbole du mariage, *duo erant in carne una,* avec le joueur de flûte des noces

antiques (1). Mais, en y regardant de plus près, ce joueur de flûte a les cheveux hérissés en flammes, c'est le démon, celui qui se voit à Vézelay sur le chapiteau du *veau d'or*, et qui se retrouve à Anzy même dans une travée voisine. Ce n'est donc plus le mariage, c'est l'impureté en action que célèbre la flûte diabolique. C'est vers l'impureté que la bête à crinière veut entraîner le jeune enfant assis. Et l'homme nu et renversé figure la chute après la faute. La liberté de ce langage figuré est à coup sûr un peu vive, mais elle n'est pas rare à l'époque romane. On la retrouve plus forte encore peut-être à Semur-en-Brionnais.

Sur un chapiteau de la dernière travée, deux hommes sont aux prises s'arrachant la barbe, deux autres s'embrassent. Ces deux groupes sont séparés par une tête à oreilles d'animal, bouche ouverte et barbe démesurément longue. C'est tout-à-côté que se voit la seconde édition du démon aux cheveux hérissés; il est terrassé par saint Michel: l'archange est armé du long et étroit bouclier, rond par le haut, très pointu par le bas, qui n'apparaît que dans les dernières années du XI[e] siècle pour remplacer la rondache carolingienne. C'est un renseignement chronologique des plus précieux, qui corrobore celui déjà donné par le casque normand à nasal d'un des modillons du collatéral.

DÉCORATION PEINTE.

Le très érudit abbé Cucherat constatait, il y a moins d'un demi-siècle, de nombreuses traces de peinture murale dans la nef et dans le chœur (2). S'agissait-il de représentations peintes ou d'une simple polychromie des différents membres architectoniques de l'édifice?... Quoiqu'il en soit, vers 1850, M. le curé Aupècle entreprenait l'enlèvement méthodique des badigeons qui recouvraient les diverses parties du sanctuaire. En 1855 ce travail était terminé et avait mis à découvert une suite considérable de peintures très endommagées, mais d'une haute valeur archéologique. La restauration en était immédiatement décidée et confiée à un élève de Léon Cogniet, M. J.-F. Maurice, peintre forézien.

Ces peintures couvrent les voûtes en cul de four et les parois de l'abside majeure et des deux absidioles qui l'avoisinent.

Dans l'absidiole méridionale, huit panneaux superposés deux à deux ont trait au martyre de saint Jean-Baptiste. Dans celle du côté nord, le grattage du badigeon ne fit apparaître que des fragments de peintures disposés en trois bandes horizontales, où l'on crut reconnaître des scènes relatives aux deux martyrs persans, Abdon et Sennen, dont, en 1644, le prieur Henry de Castille avait rapporté de Rome à Anzy les reliques qu'on y vénère encore aujourd'hui.

La décoration de l'abside majeure était mieux conservée, c'est aussi la plus importante. La scène de l'Ascension couvre la coquille de la voûte. Dans la partie supérieure, un christ debout dans une auréole, les bras levés et bénissant, n'a pas moins de trois mètres de hauteur. Vers lui se dirigent les regards de 15 personnages nimbés, apôtres et saintes femmes, auxquels deux anges adressent les paroles de l'Evangile: « Hommes de Galilée, pourquoi vous arrêtez-vous à regarder au ciel? » Toute cette composition se détache sur un fond de six larges bandes horizontales de couleurs différentes. Quant à la Vierge qui se voit à l'extrême droite, elle n'existait pas. L'enduit en cet endroit avait disparu. L'artiste moderne y a peint cette Vierge dans le goût du XIII[e] siècle.

Les parois verticales présentent à leur partie supérieure les quatre emblèmes évangéliques, très beaux de mouvement et de dessin et qui sont, au point de vue artistique, les morceaux les plus remarquables de l'œuvre entière. Dans le compartiment de gauche, au-dessous de l'ange de saint Mathieu, est figuré le fondateur du prieuré offrant sa villa à l'abbaye de Saint-Martin. En face, à droite, sa femme Altasie fait hommage elle aussi de son palais,

(1) C'est l'interprétation donnée par M. Bulliot (*Essai d'histoire sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*).

(2) L'abbé Cucherat, *Le bienheureux Hugues de Poitiers*, p. 123.

construction bien romane avec terrasses à petites arcades en plein cintre, tours et absides circulaires. Cette architecture qu'on ne peut descendre plus bas que la première moitié du XIII[e] siècle, a peine à concorder avec le costume d'Altasie, où les manches larges, ouvertes et fourrées d'hermine du manteau, recouvrant les manches justes et serrées au poignet de la robe de dessous, sont caractéristiques du milieu et même de la fin du XIII[e] siècle.

L'absidiole annexe de l'abside est peinte, à la voûte, d'une Trinité, au fond de deux anges soutenant un médaillon du Christ nimbé d'or, et sur les parois latérales de sujets tirés des vies de saint Benoît et de saint Maur.

Tout cet ensemble décoratif a un aspect très primitif, malgré les retouches multipliées qui en ont altéré certainement la valeur technique ; témoins ces ciels d'outre-mer constellés d'étoiles, dont M. Maurice a eu la malheureuse inspiration de charger les voûtes. Les bleus intenses, d'une solidité d'ailleurs éphémère, sont un détestable voisinage pour les tons calmes de la peinture murale.

On assure que le retoucheur a fidèlement respecté le dessin original, mais n'a-t-il pas trop ravivé les couleurs au détriment de l'harmonie générale ?

AGE DE L'ÉGLISE.

Si les renseignements historiques font totalement défaut, l'étude que nous venons de faire nous fournit quelques déterminations précieuses.

La nef et la tour, par leurs détails architectoniques et décoratifs, appartiennent sans objection possible aux dernières années du XI[e] siècle ou aux premières années du XII[e], mais les bras du transept et le chevet avec leur voûtage bas en berceau cintré, leur appareil différent de celui du vaisseau, l'épaisseur des murs, l'absence de contreforts et de pierre taillée, leur décoration sculptée dont quatre fragments encore en place démontrent la haute époque, ne permettent pas de reporter en deça de la première moitié du XI[e] siècle l'âge de ces parties de l'édifice.

Par les traces prononcées de calcination qu'elles présentent à l'extérieur, on est conduit à supposer qu'un incendie violent dut détruire le vaisseau et le clocher primitifs, qui auront été, 50 ou 60 ans plus tard, réédifiés en la forme actuelle. Il y a toutefois à ce système une objection qui résulte de la présence, sur la corniche de l'abside et sur quelques chapiteaux du carré et du chœur, de sculptures de même école et même époque que celles de la nef. Mais n'est-il pas admissible que, lors des reconstructions de la fin du XI[e] siècle, le maître de l'œuvre ayant à réparer les parties conservées, y ait introduit la décoration nouvelle à côté des débris gallo-romains, pour uniformiser tout l'édifice ?

II.

Le Prieuré.

De tous les bâtiments conventuels de l'époque romane il ne reste qu'un fragment de la haute et épaisse muraille d'enceinte et les deux portails d'entrée, dont la valeur artistique témoigne amplement de la richesse monumentale du prieuré au XII[e] siècle.

PORTAIL MÉRIDIONAL.

La première place dans l'ordre chronologique revient à la curieuse porte encore en place sur le côté sud du prieuré. On a supposé qu'elle ouvrait sur l'embranchement d'une voie gallo-romaine tendant de Mâcon à Bourges par Avrilly (1) ?

(1) Cette assertion est de M. l'abbé Cucherat (*Le B. Hugues de Poitiers, le prieuré*, p. 95).

Ses dimensions sont imposantes et son ordonnance procède des premières traditions romanes, car un seul rang de claveaux, affleurant le nu du mur et porté sur deux colonnes d'angle, circonscrit le tympan. Mais sa décoration sculptée, par le mouvement de la composition, par les attitudes et les proportions allongées des figures, procède déjà de la Renaissance artistique clunisienne. C'est donc une construction qu'on peut dater, comme la nef de l'église, de la fin du XIe ou des premières années du XIIe siècle.

L'état très fruste de ces bas-reliefs calcinés par l'incendie en rend malheureusement l'intelligence peu facile.

Sur le tympan sont représentées la chute originelle et la Rédemption, par les scènes de la désobéissance d'Adam et de l'adoration des mages prosternés devant l'Enfant Sauveur que tient sa Mère assise sur un trône byzantin.

Le linteau porte sur sa frise la scène du jugement. D'un côté, les justes se dirigeant vers la Jérusalem céleste, sorte de petit palais roman où se voient dans une baie circulaire les élus qu'un ange y introduit. De l'autre, au premier plan, un serpent monstrueux cache en partie quatre personnages enchaînés par le cou. Deux animaux se font vis-à-vis sur les corbeaux de la baie rectangulaire. Les chapiteaux sont historiés de sujets incompréhensibles, et sur l'archivolte, une dentelle de palmettes côtelées surmonte un tore uni de forte saillie.

PORTAIL D'ARCY.

L'entrée principale du prieuré était située au couchant, à peu de distance en avant de la façade de l'église. Cette porte a été démolie en 1791 et ses débris, achetés par un habitant d'Anzy, M. Larcher, ont été remis en place à l'une des extrémités du parc d'Arcy dans la commune de Vindecy, non loin d'Anzy.

L'archivolte d'un seul rang d'énormes claveaux, décorés sur l'angle d'un tore feuillu pris dans l'épannelage, repose sur deux colonnes dont les chapiteaux sont surmontés de tailloirs rectilignes de très forte saillie.

Sur le tympan, le Christ enseignant est assis dans une auréole soutenue par deux anges. Une Vierge mère assise occupe le milieu du linteau. A sa droite sont les quatre évangélistes, à sa gauche, quatre saintes femmes. Ces neuf figures en bas-relief laissent à désirer comme proportions, le volume des têtes semblerait un peu exagéré. Mais les types, notamment ceux du saint Pierre et du saint Marc, sont empreints d'une originalité réelle et d'un étonnant caractère. On en peut dire autant des deux apôtres assis sur l'angle des chapiteaux. Celui qui, de la main droite, caresse sa longue barbe fait involontairement penser au Moïse de Michel-Ange.

La Vierge assise sur un *bisellium* à bras évasés, s'incline par une inflexion des plus gracieuses sur son enfant qu'elle tient à demi renversé et auquel elle semble adresser la parole en lui offrant un fruit. Cet art-là n'a plus rien de commun avec le hiératisme et l'immobilité des premiers âges romans.

Une preuve plus saisissante encore en est donnée par les deux anges du tympan. Traités presqu'en ronde bosse, ils sont agenouillés et se cambrent en arrière pour soutenir l'auréole en lui tournant le dos. Le moine statuaire a abordé là une hardiesse de pose et de mouvement qui étonne, et il en a triomphé avec une science et une crânerie consommées. Le jet des ailes est superbe. En somme, ces deux anges sont bien les frères de ceux du tympan de Charlieu et l'œuvre probable du même artiste dans le second quart du XIIe siècle.

Ce portail est une maîtresse pièce pour l'histoire de notre art français, et signale la troisième et dernière époque de l'œuvre sculptée de l'église et du prieuré d'Anzy.

L'ÉGLISE DE MONTCEAU-L'ÉTOILE

Par Édouard JEANNEZ.



Petite église paroissiale sous le vocable de saint Pierre et de saint Paul, régulièrement orientée et bâtie en moyen appareil. Nef unique longue de 12 mètres, voûtée en berceau cintré sans doubleaux et éclairée par trois baies sur chaque flanc. Sur le chœur, de moindre largeur et voûté en coupole avec trou de cloche, s'ouvre l'abside en cul de four. Elle est revêtue d'une décoration murale d'arcatures dans lesquelles étaient percées de petites baies en plein cintre aujourd'hui murées.

Cette abside a été éventrée au XVIIIe siècle, pour communiquer avec un pitoyable prolongement de l'édifice en forme de chapelle de style néo-grec.

A l'extérieur, l'épaulement de la nef est fourni par quatre contreforts droits à glacis, entre lesquels s'ouvrent les baies fortement ébrasées et élégamment appareillées.

Le clocher chœur est carré avec deux étages séparés par des bandeaux à moulures. L'étage inférieur est percé de deux baies jumelles, inscrites sous une archivolte enveloppante, comme à la tour d'Anzy. A l'étage du beffroi, les baies géminées n'ont pas d'encadrement et sont surmontées d'une arcature lombarde. Les modillons de la corniche du chœur sont sculptés de têtes d'animaux et de petits hommes.

La façade est entièrement cachée par un mauvais vestibule moderne, offrant du moins l'avantage de préserver le portail sculpté de l'entrée, qui est la partie précieuse de l'édifice.

Le portail. — Deux colonnes, à bases ornées de rinceaux feuillus très refouillés et d'une énorme saillie, surmontées de chapiteaux historiés avec grand tailloir rectiligne, portent l'archivolte, dont un tore est curieusement sculpté de petits sachets creux obtenus par quatre feuilles repliées.

Sur la grande dalle qui forme à la fois linteau et tympan, est figurée en bas-relief la scène de l'Ascension. Dans le bas, quatorze personnages nimbés et debout, parmi lesquels on distingue la Vierge, au centre, et saint Pierre, porteur d'une clef démesurée, forment un groupe allongé et savamment étagé. Tous, les bras et la tête levés, contemplent le Christ qui s'élève debout et comme en équilibre dans l'auréole soutenue par deux anges flottants dont une main montre le ciel. Cette composition, d'une élégance et d'un mouvement qui n'ont plus rien du hiératisme, ni de l'immobilité byzantine, appartient, sans doute possible, à la Renaissance artistique du XIIe siècle et à l'école du porche de Charlieu.

Les corbeaux des impostes sont sculptés, l'un, d'un oiseau à tête humaine, l'autre, du motif si populaire du démon terrassé par saint Michel. Le démon revêt ici la forme d'un dragon ailé à bouche de crapaud et l'Archange est coiffé du casque conique à nasal, pardessus le capuchon d'une *broigne* à manches. Ce vêtement défensif est la tunique couverte d'écailles et laissant les bras à découvert, adoptée dès le temps de Charlemagne. Mais ce n'est que vers la fin du XIe siècle, comme l'observent Quicherat et Victor Gay, qu'elle est pourvue de manches et de capuchon.

L'armement se complète d'une épée à large et courte lame et du bouclier carolingien rond et à *umbo*, qui précisément à la même époque, est remplacé par le grand écu étroit et

pointu de la chevalerie. La même rondache, mais plus convexe et avec nerfs saillants convergeant vers l'umbo, se voit encore au bras d'un chevalier sculpté sur la corbeille feuillue d'un des deux chapiteaux.

Ces détails d'armement sont d'un grand intérêt chronologique, car ils offrent la transition du costume militaire carolingien à celui de la tapisserie de Bayeux. Par eux, la décoration sculptée du portail du Montceau paraît devoir être datée de l'extrême fin du XIe ou plutôt du commencement du XIIe siècle. C'est l'âge de celle d'Anzy.

Cette détermination chronologique, concernant les sculptures historiées, ne saurait toutefois, ce nous semble, s'appliquer à la statuaire du linteau et du tympan. Le bas-relief de l'Ascension, comme nous l'avons montré, appartient à cet art plus avancé du second quart du XIIe siècle, auquel Charlieu et le Brionnais doivent leurs plus précieux ouvrages.

L'ÉGLISE DE PARAY-LE-MONIAL

PAR ÉDOUARD JEANNEZ.



Il n'y a pas à refaire ici l'histoire et la description de la grandiose église prieurale de Paray, monument d'une rare conservation, inspiré de l'abbatiale Hugonienne de Cluny et qui constitue le plus complet spécimen de l'art architectural roman dans la basse Bourgogne. Il en existe plusieurs monographies (1), mais aucune ne nous semble avoir suffisamment insisté sur la *beauté décorative* propre à cet édifice et sur les moyens spéciaux mis en œuvre pour la réaliser. On a fait à Paray de *la décoration sans décors*, le mot décors étant pris dans le sens d'ornement. Et cette caractéristique vaut la peine qu'on s'y arrête.

Il est manifeste que le vaisseau, auquel manque pourtant une travée, présente un aspect absolument saisissant et qu'on y ressent, dès l'entrée, l'impression d'une extrême élégance. Il est non moins certain qu'en étudiant la raison d'être de cette impression, on arrive à reconnaître qu'en l'absence intentionnelle et à peu près complète d'une ornementation sculptée, elle résulte exclusivement du jeu des combinaisons et des détails architectoniques. Elle n'est en réalité qu'une *harmonie*; harmonie parfaite, obtenue par l'observation aussi savante qu'artistique des méthodes et qualités maîtresses de l'art architectural roman, si magistralement dénombrées par Quicherat.

On y trouve, en effet, l'élancement associé au sentiment du robuste et de la stabilité; stabilité surprenante qu'une durée de sept siècles n'a pu compromettre dans aucun des membres de son ossature aussi hardie que compliquée; élancement qui résulte de l'ordonnance bien plus que des dimensions. Car, à une époque où le voûtage sur croisée d'ogives et les arcs-boutants étaient encore ignorés, les monuments ne pouvaient prétendre à la légèreté et à la hauteur obtenues plus tard dans les cathédrales gothiques. Et cependant, le maître de l'œuvre de Paray a trouvé moyen de suspendre, à une hauteur de 22 mètres, un

(1) *Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial* par Eug. Lefèvre-Pontalis, dans les *Mémoires de la société Éduenne*, t. XIV. — Abbé Cucherat, *Monographie de la basilique du Sacré-Cœur à Paray*.

berceau, brisé il est vrai, mais si savamment épaulé, qu'il a pu arriver jusqu'à nous intact et sans avoir occasionné le plus petit déversement.

On y trouve les proportions les plus heureuses des vides et des pleins ; l'absence de maigreur dans les profils, de tricheries, de porte à faux; l'importance raisonnée donnée aux saillies, pour obtenir, suivant les hauteurs différentes, les jeux de lumière et d'ombre les plus satisfaisants. On y trouve enfin le système du doublement appliqué aux archivoltes, aux dosserets et aux doubleaux, qui donne l'élégissement des massifs et la dissimulation des lourdeurs, en même temps que les supports obligés.

C'est de cet ensemble de combinaisons, que résultent la vie et cette beauté décorative signalée plus haut, qui ne doit à peu près rien à l'intervention ordinaire de la sculpture. Car, exception faite des pilastres cannelés à l'antique et des arcatures lombardes, si fort à la mode dans l'architecture romane de la Bourgogne, l'architecte de Paray n'a fait emploi que de deux motifs d'ornement: les billettes et les oves enrubannés. Nombreuses, serrées et très petites sur les archivoltes en pleine lumière de l'étagement du rond-point, les billettes reçoivent au contraire un volume et un espacement considérable sur les arcatures du déambulatoire. Là, le jour était rare. Pour égayer les parois, il fallait produire de puissants jeux de lumière, et pour cela, exagérer l'importance relative des saillies et des vides. L'effet cherché est pleinement atteint.

Cet aspect décoratif est complété par un éclairage d'une intensité calculée pour modeler suffisamment les reliefs et pour donner en même temps le sentiment si reposant et si mystérieux de la lumière diffuse. L'intention est évidente, car ce n'est pas le hasard qui a proscrit dans tout l'édifice, à deux exceptions près, les ébrasements à la fois extérieurs et intérieurs des baies.

Ajoutons que la lumière est donnée surtout par les fenêtres de l'étage, plus nombreuses que celles des bas côtés. Elle tombe d'en haut, ce qui ajoute encore à l'effet religieux et à la majesté de l'ensemble ; condition trop rarement remplie dans nos édifices modernes, d'où l'éclairage violent et bas, chasse le mystère ainsi que le recueillement.

Il semble, en vérité, que cette harmonie du vaisseau de Paray ne saurait permettre l'emploi des notes trop vives des verres colorés, et qu'elle perdrait même au voisinage de peintures murales polychrômes. On en a une preuve dans le détestable effet produit par les vitres de couleurs dont on a cru devoir garnir récemment les trois petites baies de l'arc triomphal. On se prend à désirer leur remplacement par ces simples mises en plomb incolores qui, d'ailleur fermaient ordinairement les fenêtres du XIIe siècle et dont il est resté de précieux spécimens à l'étage de l'abbaye Brionnaise de la Bénisson-Dieu.

PORTE SEPTENTRIONALE.

Si le maître de l'œuvre de Paray s'est montré dessinateur incomparable, son originalité et son bon goût comme ornemaniste se révèlent amplement dans la composition et le décor de la porte du croisillon nord.

Ce n'est pas le portail habituel à ébrasement et voussures concentriques. C'est, véritablement, l'entrée d'un palais oriental.

Dans un encadrement dessiné par deux pilastres cannelés portant une arcature lombarde, s'ouvre une baie rectangulaire que surmonte une archivolte en plein cintre, soutenue par deux colonnettes. Trois rangs d'oves, de billettes et d'acanthes sont finement ciselés sur les pieds-droits, qui empruntent une très originale physionomie à la forte saillie arrondie des impostes. Le tore de l'archivolte, ourlé de perles et de besants, est revêtu de gaufrures en forme de sachets qu'on obtiendrait en repliant les coins d'un carré d'étoffe. Ce motif se retrouve au portail de Montceau-l'Etoile. Une des colonnettes le reproduit. Le fût de l'autre

est couvert de petites alvéoles régulièrement découpées. Cette décoration se complète de chapiteaux feuillus avec tailloirs à billettes et d'une large guirlande de fleurons, côtoyant les pilastres ainsi que l'arcature de l'entablement.

La caractéristique de cette sculpture est sa finesse, qui en fait une véritable gravure plate, un travail d'orfèvrerie, où les effets d'ombre sont obtenus par les innombrables trous de trépan dont il est constellé.

Cette porte, dont aucune description ne peut traduire l'extrême élégance, est un modèle de sculpture ornementale qui n'a pas, croyons-nous, son similaire dans les régions voisines en basse Bourgogne, en Bourbonnais ou en Forez.

L'ÉGLISE DE SEMUR-EN-BRIONNAIS

Par Édouard JEANNEZ.



NOTICE HISTORIQUE.

Jusqu'au XIIe siècle, il n'y a pas de ville à Semur, mais un château fort, résidence des seigneurs barons de ce nom, et qui dépend au spirituel de la petite paroisse de Saint-Martin-la-Vallée, nommée dans les pouillés du XIe siècle (1). On trouve ce *castrum* entouré d'une épaisse forêt en 1049, année de l'assassinat de Dalmace Ier de Semur par son beau-père Robert, duc de Bourgogne (2). Et il faut arriver à Geoffroy de Semur, en 1102, pour rencontrer la mention d'une *ville* nouvelle près le château (3).

Quant à l'église, il n'en est parlé pour la première fois qu'au *meis de septembre mil deux cent et soixante deux,* dans une charte de fondation d'anniversaires par Isabelle de Beaujeu, épouse de Rainaud comte de Forez, dans l'église de Semur consacrée *à Dé et à Nostre-Dame et à mon Seinior Seint Hylaire* (4).

C'est donc dans cette période d'un siècle et demi, entre les années 1102 et 1262, que se place la construction de l'église. Et comme par tous ses détails architectoniques, ainsi que nous le verrons plus loin, cet édifice appartient incontestablement au roman Bourguignon fleuri de transition de la fin du XIIe siècle, on peut conjecturer qu'il fut l'œuvre de Simon Ier, douzième baron de Semur, qui ayant succédé avant 1168 à Dalmace son père, se maria en 1196 avec Marie de Bourgogne et mourut vers 1219.

Peu d'années avant l'avénement de Simon Ier, en 1150, Semur avait été ravagé ainsi que Marcigny, après Cluny et Paray, par les Brabançons du comte de Châlon, Guillaume Ier, que n'avaient pas retenus les excommunications lancées par les évêques d'Autun, de Châlon et de Clermont, sur l'ordre du pape Innocent II. Ces dévastations ne purent être arrêtées que par le roi Louis VII d'abord, en l'année 1156 (5), puis, définitivement, par Philippe-Auguste

(1) *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, p. 366.

(2) *Cartulaire de Marcigny*, f° 3 (communication de M. Révérend du Mesnil).

(3) *Cartulaire de Marcigny*, f° 19 v° (communication de M. Révérend du Mesnil).

(4) Huillard-Bréholles, *Inventaire des titres de la maison ducale de Bourbon*, n° 391.

(5) Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, réimpression t. III, p. 87 et 124. — Abbé Cucherat, *Semur-en-Brionnais*, p. 305. — M. Ernest Petit, *Histoire des ducs de Bourgogne de la race Capétienne*, t. II, p. 166, reporterait à l'année 1166 le sac de Cluny par le comte de Châlon et ses Brabançons.

en 1181. Tout porte à croire que Simon Ier, dont les sentiments religieux se montrent dans de nombreuses chartes de donation ou d'accord avec les abbayes de Marcigny, de Cluny, de Septfonds (1), voulut réparer ces désastres par la construction de l'église, qui se placerait ainsi dans le dernier tiers du XIIe siècle.

La ville, à cette époque, prenait l'importance rapide qui devait motiver en 1251 l'octroi d'une charte de franchises par Henri de Semur, le dernier des barons de la première race. L'église était encore alors sans cimetière et dans la dépendance de l'antique paroisse de Saint-Martin-la-Vallée, comme cela résulte du titre par lequel Jean, seigneur de Chateauvilain, de Luzy et de Semur, fonde en 1274, avec l'approbation de Girard évêque d'Autun, un chapitre de treize chanoines dans cette église Saint-Hilaire (2). Ce n'est que dans un accord de 1279, entre Guillaume, abbé de la Bénisson-Dieu, et le même baron Jean, que se montre l'indépendance réciproque bien définitive des deux paroisses (3).

La nouvelle église, pillée une première fois en 1364 par le prince de Galles, est incendiée par les Calvinistes en 1576. Il en résulte la chute de presque toutes les hautes voûtes. On les remplace d'abord par des lambris, et ce n'est qu'en ce siècle qu'elles sont refaites en maçonnerie par le curé Bonnardel. En 1850, le curé Lamotte fait restaurer par Perrin, de Mâcon, les pignons et une partie du clocher. En 1889 enfin, on enlève l'ancien badigeon intérieur, on refait les joints d'appareil et on ferme les baies avec des vitraux peints par M. Bégule, de Lyon (4).

DESCRIPTION.

Venant le dernier en date des monuments romans du Brionnais, l'église de Semur en présente un type parfait comme proportions. Son architecte s'est inspiré de Paray, de Cluny, de Beaune, surtout d'Autun, et, par le choix aussi savant que distingué des combinaisons ou des formes architectoniques, par les soins d'exécution, il est arrivé à une extrême élégance. La décoration sculptée à l'intérieur n'a qu'un rôle effacé. La mode n'est plus d'ailleurs aux représentations historiées qui font le grand attrait de la basilique d'Anzy. A Semur, elles se réfugient sur les percements extérieurs et sont, dans les nefs, remplacées par les crochets et les motifs empruntés à la flore indigène, qui seront la caractéristique décorative du treizième siècle.

Le plan est celui d'une église à trois nefs qui, au-delà du transept, se continuent pour constituer une travée de chœur, terminée par une abside en hémicycle, et deux travées latérales, terminées en absidioles. La construction régulièrement orientée est en grand appareil et se distingue par la beauté des matériaux, les soins de taille et de mise en œuvre.

INTÉRIEUR.

Les voûtes. — La nef était voûtée sur doubleaux redoublés, en berceau brisé. De cette voûte primitive, il ne reste, depuis les incendies du XVIe siècle, que les doubleaux et le compartiment de la quatrième travée. Les autres compartiments ont été maladroitement rétablis, au commencement de ce siècle, en berceau plein cintre dont la hauteur, nécessairement réduite à la clef, masque totalement le doubleau supérieur et une notable partie de l'oculus de façade. Autre conséquence plus grave : il a fallu, pour donner la forme cintrée au doubleau brisé, en renforcer l'intrados par un segment de maçonnerie suspendu dans le vide et dont la chute restera toujours menaçante.

(1) Abbé Cucherat, *Semur-en-Brionnais. Ses barons*, dans les *Mémoires de la société Éduenne*, t. XV, p. 309, 310.

(2) *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, p. 134. — Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, réimpression, t. III, p. 86.

(3) Courtépée, *Description du duché de Bourgogne*, réimpression, t. III, p. 86.

(4) Renseignements obligeamment communiqués par M. Révérend du Mesnil.

Les piliers sont cantonnés latéralement de colonnes engagées et, dans la nef, de dosserets redoublés qui, au rez de chaussée, ont la forme de pilastres cannelés et, à l'étage, de colonnes engagées avec chapiteaux feuillus.

Les bas côtés sont voûtés d'arêtes avec doubleaux brisés et simples, qui retombent sur une garniture de dosserets rectangulaires appliqués contre le mur de clôture. Ils communiquent avec la nef par de maîtresses arcades brisées, à deux rangs de claveaux, qui sont surmontées d'un triforium, dont les arcades sont au nombre de trois dans chaque travée, deux aveugles et une ouvrant sous le comble des collatéraux. Cette galerie forme tout autour de la nef une élégante ceinture de petites baies légèrement brisées que portent des couples de colonnettes. Mais ce triforium comme ceux de Paray, d'Autun et de Beaune, ne fut pas destiné à servir de galerie de circulation. Il n'eut qu'un but décoratif.

Le transept. — Les bras du transept sont en faible saillie sur les bas côtés et sont voûtés en berceau brisé.

La croisée est surmontée d'une lanterne formée d'une coupole octogonale sur quatre trompes, au-dessus d'un étage d'arcades aveugles disposées par deux et par trois, sur chacune des huit faces correspondant aux pans de la coupole. Cet étage a été obtenu en donnant aux grands doubleaux du carré une hauteur inférieure d'un tiers à celle de la nef. Et pour éclairer toute la lanterne, on a ouvert celle de ses arcades aveugles qui surmonte l'arc triomphal. Ce percement, vu de la nef, se dessine en une baie cintrée à rebords chanfreinés, qu'encadre une archivolte posée sur deux colonnettes trapues.

Le sanctuaire. — Il se compose d'une travée de chœur en berceau brisé, précédant une abside semi-circulaire voûtée en cul de four ovoïde. Dans cet hémicycle, une garniture d'archivoltes sur colonnettes et pilastres alternés fait saillie sur la muraille et encadre trois baies et deux arcades aveugles.

Les deux absidioles latérales, voûtées elles aussi en cul de four ovoïde, sont pareillement précédées de petites travées de chœur, ouvrant sur le sanctuaire par deux arcades brisées à deux rangs de claveaux. Le rang inférieur est porté par des pilastres très courts suspendus en encorbellement sur des corbeaux sculptés de petits atlantes diaboliques. Les faces des pilastres sont décorées de fleurons, de rinceaux et de rubans plissés.

Rien à dire d'une chapelle annexée au croisillon sud. C'est une bâtisse du XVIe siècle, voûtée en berceau et sans valeur architecturale.

EXTÉRIEUR.

La façade. — La façade basilicale est distribuée en trois travées par deux courts et minces contreforts établis au droit des murs de la nef. Les deux travées latérales correspondant aux bas côtés sont percées d'une fine meurtrière au-dessus d'une baie à colonnettes d'angle. La travée du milieu, qui forme un avant-corps saillant, est ajourée, dans sa partie supérieure, d'un oculus percé par reprises et dont les dimensions annoncent déjà les roses de l'architecture gothique.

Au rez de chaussée, le portail s'ouvre sous trois archivoltes en tiers point. La plus profonde se dessinant en tore vêtu de gaufrures qui se continuent sur les deux colonnettes de support. La seconde est tordue en spirale, ainsi que ses colonnes. La plus extérieure se compose de deux bandeaux à l'aplomb du mur, qu'interrompt à la clef une reproduction de l'agneau nimbé en haut relief du portail de Charlieu. Ces bandeaux et les pilastres qui les portent sont ciselés d'entrelacs et des oves enrubanés de la nef de Paray. Et tous ces décors se reproduisent sur les plinthes des bases.

Les chapiteaux sont chargés d'étages d'acanthes ou de palmettes, quelques-unes recourbées en volutes. Un seul est historié de figurations symboliques de l'impureté, savoir: sur un côté, d'une femme assise dont les seins sont dévorés par un crapaud et un serpent; sur la façade, d'un personnage dont la barbe longue est taillée en carré à la mode assyrienne. Entre ses jambes écartées, un appendice singulier a toute l'apparence d'un phallus volumineux ? Ces sculptures sont d'ailleurs aussi médiocres de dessin que d'exécution.

Sur le tympan, un Christ bénissant, entouré des attributs évangéliques, est assis dans une auréole portée par deux anges que leurs grandes ailes croisées et tombantes font ressembler à deux chauves-souris. Rien d'inspiré ni d'artistique dans cette composition. La tête du Christ a été refaite.

Le linteau est plus intéressant. La scène qu'il représente est la traduction du naïf récit de Jacques de Voragine, dans la légende de saint Hilaire. C'est la tenue, en 359, du concile de Séleucie, où se rend l'évêque de Poitiers pour combattre l'Arianisme. Dix évêques, distribués en plusieurs groupes, trônent sur de longs sièges rectangulaires à petites arcades cintrées. Au milieu, saint Hilaire est assis à terre, parce qu'on n'a pas voulu lui faire place, et au-dessus de lui, plane l'ange qui va le soulever à la hauteur des autres assistants. A droite, est une traduction on ne peut plus libre de la mort du pseudo-pape Léon, corrompu par l'hérésie et président du concile. Il se propose de faire périr saint Hilaire qui, pour toute défense lui annonce sa mort immédiate. *Et, de fait, comme le pape alla où l'appelaient besoins de nature, il périt misérablement en répandant dehors toutes ses entrailles.* Le sculpteur n'a rien dissimulé. Le pape, assis sur une chaise spéciale, rend à la fois ses entrailles et son âme qu'un démon lui arrache de la bouche sous forme d'un petit enfant. En vis-à-vis, à l'autre extrémité du linteau, se voit un palais roman à portiques cintrés et terrasses chargées de spectateurs.

L'art n'a rien de commun avec cette frise qui n'est qu'une haute curiosité. La disproportion des personnages à têtes énormes, l'absence totale d'expression et la grossièreté des types nous ramènent en pleine tradition gallo-romaine de la plus basse époque. C'est là un fait étrange et inconciliable avec l'âge du monument. Ce bas-relief aurait-il été détaché d'un autre édifice plus ancien ? Ce qui le ferait supposer, c'est qu'il n'a aucun rapport de style ou d'exécution avec le Christ du tympan et ne provient pas du même banc de pierre calcaire.

Flancs de l'église. — Tous les contreforts sont unis, rectangulaires et couronnés d'un glacis. Chacune des travées qu'ils limitent est percée d'une baie à colonnettes d'angle, amortie d'une archivolte cintrée avec chapiteaux feuillus, dont les tailloirs se prolongent sur le nu du mur.

On pénètre latéralement dans les bas côtés par deux portes en plein cintre richement décorées. Celle du nord est d'une harmonie de proportions qui en fait un modèle. Son tympan orné des trois lobes fleuronnés rayonnants, qui se voient à Charlieu et à la Bénisson-Dieu, a, pour cadre, un câble tordu en spirale sur deux colonnes unies. Les autres archivoltes, en forme de bandeaux plats, sont chargées de billettes et d'oves enrubannés, ainsi que leurs pilastres. Quant au linteau, il se compose d'une frise fleuronnée d'un beau dessin sous une corniche à palmettes.

Au-dessus de cette porte, s'ouvre une fenêtre dont la distinction ne se peut décrire. Comme porportion et parti-pris décoratif, c'est une perle architectonique, copiée d'ailleurs sur la baie du pignon sud du porche de Charlieu. Mais ici le chanfrein de l'archivolte est creusé en gorge et reçoit un décor de palmes recourbées au lieu des billettes de Charlieu.

Chevet. — Les deux absidioles sont dépourvues de contreforts. Ceux de l'abside se retraitent, à une assez grande hauteur au-dessus du sol, en pilastres moins larges et moins

épais, surmontés de chapitaux richement refouillés qui portent les glacis. Les modillons des corniches sont sans ornement. A l'abside, ils sont remplacés par une arcature lombarde donnant l'aspect d'une élégante dentelle.

Clocher. — De forme octogonale, il se compose de deux étages couronnés par une toiture très obtuse en pavillon à huit pans. On y monte au moyen d'un escalier pris dans l'épaisseur du mur du premier étage et qui débouche dans le bras nord du transept par une baie percée au-dessus de l'arcade du collatéral. On descendait de là au rez de chaussée par une échelle que remplace maintenant un escalier tournant en charpente, d'ailleurs fort laid.

L'étage inférieur de la tour est décoré de hautes arcades aveugles en plein cintre, disposées par deux sur chacune de ses huit faces. Leurs archivoltes sont ornées de billettes.

L'étage du beffroi repose sur une corniche à petits crénelages carrés. Chacune de ses faces est encadrée de colonnettes engagées sur les arêtes de la construction et qui se rejoignent au sommet par un rang de cinq petites arcades aveugles en plein cintre. Le centre du compartiment est percé de deux baies géminées et cintrées, au fond, de trois voussures donnant un large ébrasement. Ces voussures portent sur des colonnettes à chapiteaux romans analogues à ceux de la nef. Et, fait très important à noter, leurs archivoltes intérieures sont en plein cintre, tandis que la troisième qui les enveloppe est en courbe brisée. Par suite de la hauteur et du manque de recul, cette dissemblance n'attire pas l'attention tout d'abord. La brisure, qui seule est bien apparente, a pu tromper et faire supposer que le clocher était une construction du XIII[e] siècle, plus récente par conséquent que le reste de l'église (1). Cette opinion est absolument contredite par la présence indiscutable sur toute la tour, comme nous venons de le voir, des formes et du style de l'architecture romane. Ce qu'on a pu dire avec plus de vérité, c'est que cette tour de Semur est un des derniers spécimens de la forme octogonale pratiquée pour les clochers par l'école Bourguignone dès le milieu du XI[e] siècle. Mais elle est bien contemporaine du reste de l'édifice et appartient elle aussi au roman de transition de la fin du XII[e] siècle.

Tribune. — Nous avons réservé pour la fin de cette étude un des plus étranges détails du monument ; c'est un encorbellement formé de douze rangs de tores superposés en saillie progressive et qui, du sommet intérieur du portail de la nef, s'élève jusqu'au niveau du triforium. C'est une bâtisse sérieuse, pour laquelle on n'a pas triché, comme on le ferait aujourd'hui, avec le fer et le plâtre; et dont le poids paraît calculé de façon à éviter les chances de bascule.

Quelle fut la destination de cet appendice ?

L'idée d'une tribune se présente tout d'abord. Elle est naturellement indiquée pour un monument construit par une puissante famille seigneuriale qui pouvait bien désirer s'y installer une place d'honneur. Mais il n'y a aucun moyen d'accès à cette tribune. On ne peut y arriver qu'en rampant sous le comble en appentis du bas côté septentrional. Le problème semble donc insoluble. En examinant cependant avec attention la façade, on y remarque, au-dessus du portail, les pieds droits d'une baie aujourd'hui murée et qui était à la hauteur de la soi-disant tribune. Peut-être trouverait-on dans cette observation les éléments d'une réponse à la question posée ?

(1) Anthyme Saint-Paul, *De la forme des clochers*, p. 10 et 11. — *Etude historique et archéologique sur l'église de Paray-le-Monial* par E. Lefèvre-Pontalis, dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, t. XIV, p. 338. — Abbé Cucherat, *Monographie de la basilique du Sacré-Cœur à Paray.*

L'ÉGLISE DE SAINT-JULIEN DE JONZY

Par Joseph DÉCHELETTE.



Une construction moderne a remplacé l'ancienne église romane de Saint-Julien de Jonzy, mais les habitants de ce village, guidés par un heureux sentiment de respect pour les souvenirs du passé, ont eu le soin de conserver deux parties importantes du vieil édifice, le clocher et la porte principale.

Œuvre de la fin du XII[e] siècle, le clocher mérite d'être compté parmi les meilleurs types de clochers bourguignons. Il est actuellement placé en avant d'une nef moderne qui lui a été maladroitement accolée. C'est une tour quadrangulaire que recouvre une pyramide en charpente, refaite à neuf, en même temps que l'église. Le beffroi, ouvert par un seul rang de baies, s'élève au-dessus d'un soubassement plein et repose sur une rangée de curieuses arcatures portées par de courts pilastres à cannelures, en encorbellement. Il est caractérisé par les vastes dimensions de ses percements : sur chaque face s'ouvrent deux hautes et larges baies en plein cintre, accolées, dont le support commun est un faisceau de quatre colonnettes minces; les pieds-droits des angles, allégis en apparence par des demi-colonnettes engagées, n'ont qu'une faible section. Par les vastes ajours de ce beffroi le son des cloches peut donc se répandre librement au dehors.

Si intéressant que soit le clocher de Saint-Julien, il ne saurait retenir l'attention du visiteur aussi longtemps que la porte, morceau de sculpture de très haute valeur.

Les supports de cette porte sont, de chaque côté, un pilastre cannelé et une colonnette au fût grêle, dont le chapiteau, corbeille d'acanthes aux profonds refouillements plutôt ciselée que sculptée, paraît empruntée au porche de Charlieu. Les deux pilastres, au contraire, s'amortissent sans chapiteau sous le tailloir qui marque la naissance des impostes; l'extrémité de chacune de leurs trois cannelures abrite une petite pomme de pin.

A ces deux couples de supports ne correspond aujourd'hui qu'une seule archivolte qu'ornent de larges feuilles, dérivées de l'acanthe, repliées en crochets. La disparition des autres arcs donne à l'ensemble un caractère disgracieux, accentué encore par l'affreux pignon que l'on a établi au-dessus de cette porte en la transférant au bas du clocher.

Le tympan et le linteau sont pris dans un même bloc de pierre calcaire. Arrêtons-nous devant ces deux bas-reliefs où s'épanouissent toutes les brillantes qualités de la sculpture bourguignonne du XII[e] siècle.

Le linteau représente *la Cène;* quant au tympan, il est, suivant l'usage, consacré à un sujet maintes fois reproduit à cette même place: il porte l'image du *Christ glorieux,* assis sur un trône dans une auréole elliptique que soutiennent deux anges.

Le rapprochement de ce tympan avec celui de Charlieu, étude comparative que facilite le secours de la photographie, offre un réel intérêt. A Charlieu, la sculpture bourguignonne du XII[e] siècle touche, à coup sûr, à sa plus haute perfection. Nous croyons cependant que, l'importance de l'œuvre mise à part, il serait difficile de constater une infériorité marquée dans la statuaire de Saint-Julien, tant sous le rapport de l'inspiration artistique que pour les qualités techniques de l'exécution.

Au premier examen, la contemporanéité des deux œuvres se reconnaît nettement ; une étude attentive en dégage certaines analogies de détail assez apparentes pour faire admettre l'hypothèse que, si elles n'ont pas été l'une et l'autre créées par la même main, tout au moins faut-il voir d'une part, le travail du maître, de l'autre, celui de l'élève (1).

Ici, contrairement à ce qui existe à Charlieu, le Christ et les deux anges ont gardé leurs têtes intactes : le marteau huguenot ou terroriste, qui a décapité les saintes images du linteau, n'a pu porter ses coups assez haut pour mutiler le tympan. La tête du Sauveur est médiocre : son nimbe manque d'ampleur; mais celles des anges sont d'un ciseau énergique. Leurs cheveux retombent sur leurs épaules en boucles opulentes, mais leurs traits, un peu rudes, sont animés d'une mâle expression et n'ont rien de commun avec le type efféminé mis en vogue dans l'art chrétien par les italiens.

L'auguste représentation du Christ possède le calme et la gravité qui s'attachent à la majesté divine. Ne nous arrêtons pas d'ailleurs à en tracer la complète description iconographique : attitude, attributs, vêtements, siège, accesssoires, tout est conforme à la tradition romane. Nous préférons étudier avec quelque détail les deux figures d'anges.

Deux caractères distinguent particulièrement l'école de sculpture qui nous occupe : dans la conception, la recherche manifeste du mouvement ; dans l'exécution, l'emploi d'un relief très accusé, rivalisant pour ainsi dire avec la ronde bosse. A Saint-Julien comme à Charlieu, la profondeur des évidements de la pierre est en effet très frappante. Le mouvement dans le geste et l'attitude atteint, avec les figures du porche de Charlieu, une énergie, une intensité qui peut difficilement être égalée. Le sculpteur de Saint-Julien, lui aussi, a su exprimer l'animation et la vie ; il marche dans une route nouvelle, hors de l'ornière byzantine, il donne une âme aux corps inertes que ses devanciers lui ont laissés pour modèle. Sous son ciseau créateur, s'animent non seulement les êtres vivants, mais encore les vêtements, les accessoires. Voyez ces ceintures dénouées qu'un souffle semble agiter, ces draperies flottantes, ces ailes brisées en replis sinueux. Les efforts manifestes de l'artiste pour lutter contre l'immobilité rigide des types traditionnels de la vieille école s'exercent avec un succès complet. Il possède maintenant l'art de draper une figure dans les plis d'une étoffe légère, d'habiller le corps humain sans cacher les belles proportions de ses membres, sans paralyser le jeu de ses muscles. Sous ce rapport, examinez les deux anges du tympan de Saint-Julien et vous vous demanderez si les sculpteurs de l'antiquité ont seuls connu le secret des draperies mouillées.

Les deux messagers célestes font face à l'image du Christ. Ce détail mérite d'être observé puisqu'on les trouve sur plusieurs tympans brionnais dans une attitude inverse, à Montceau, à Anzy (porte d'Arcy), par exemple. C'était là une innovation plus originale qu'heureuse au point de vue de l'harmonie de la composition. A Saint-Julien, le dessin des deux anges indique qu'outre la recherche du mouvement, une préoccupation particulière guidait le sculpteur dans l'ordonnance de son groupe. Soucieux de se conformer à certaines règles de l'art décoratif, il s'est efforcé évidemment de remplir avec ces trois personnages la surface semi-circulaire du tympan, sans que la composition fut déséquilibrée par des parties demeurées vides. Pour résoudre ce problème, il a su donner aux deux anges une attitude habilement choisie, tout en évitant les inflexions fausses ou disgracieuses (2).

Le linteau nous fait assister au *Souper mystique* par une mise en scène distribuée conformément au récit de l'Évangile. Le Christ et ses apôtres, au nombre de douze seulement,

(1) La bordure à rangs de perles du tympan de Charlieu est exactement reproduite à Saint-Julien ; les détails du trône du Christ, du tabouret, de l'auréole offrent tous une similitude caractéristique.

(2) A ce sujet, nous sommes cependant tenu de formuler une réserve : la figure de l'ange de gauche offre dans le dessin des épaules et de l'attache de la tête une incorrection choquante : il y a là une faute grave que le maître de Charlieu n'aurait sans doute pas commise ; c'est ce qui nous porte à voir dans le tympan de Saint-Julien l'œuvre d'un de ses imitateurs.

sont assis devant une table couverte de plats et d'ustensiles. C'est le poisson, *l'ichthus* symbolique, qui fait avec le pain l'unique nourriture des convives. A la droite de Jésus est placé saint Jean, dont la tête repose sur le sein de son maître. Devant ce dernier et de l'autre côté de la table, se tient agenouillé un personnage aujourd'hui très mutilé : le traître Judas, au maintien hypocrite, qui porte la main vers le plat déposé devant le Christ. Les figures secondaires et les accessoires sont curieux : cette table, nous la connaissons déjà, nous l'avons trouvée sur *la Cène* du porche de Charlieu, soutenue par les mêmes pieds cannelés, revêtue de la même nappe aux plis réguliers, méthodiquement disposés comme des lambrequins.

A l'extrémité gauche, un serviteur prend de la main droite une amphore déposée sous une niche gallo-romaine, surmontée d'un gable, tandis que de la main gauche il dépose une assiette sur la table. Près de lui, un convive présente sa coupe. A droite, un autre serviteur pénètre dans la salle par une porte de même style que la niche ; d'une main il tient une coupe et de l'autre il soulève un pan de la nappe. Le ciseau de l'artiste se plaît aux menus détails : c'est le propre de tout art primitif. Il a eu le soin d'indiquer scrupuleusement l'appareil du mur de la salle et la tenture brodée qui la décore.

Un second sujet, emprunté également à la vie du Christ, complète l'ornementation du linteau et en occupe les deux extrémités : c'est *la sainte ablution.* A droite, Jésus à genoux lave les pieds de saint Pierre qui porte les clefs ; le prince des apôtres est assis sur un siège richement orné dont les accoudoirs sont ajourés d'arcatures. De l'autre côté, deux disciples opèrent la même ablution.

Telle est cette admirable composition sculpturale de l'église de Saint-Julien, dont la reproduction photographique, mieux qu'une aride description, permet d'apprécier la haute valeur artistique.

Nous recommandons ce monument à ceux que ne rebute point la visite des localités placées, comme ce village, quelque peu à l'écart des voies de communication rapide.

L'ÉGLISE DE VARENNES-L'ARCONCE

PAR JOSEPH DÉCHELETTE.



Une charte de Cluny nous apprend que, vers le milieu du XIe siècle, un seigneur nommé Artaud et sa femme Eldeburge donnèrent au chef d'ordre bénédictin l'église de Varennes en Brionnais, alors dédiée à la Vierge et à saint Pierre (1).

Courtépée nous apporte des renseignements plus complets et plus précis : d'après lui, le donateur se serait nommé Artaud de Brionnais ou de Brian (*Briennensis*) ; il aurait cédé, en 1045, l'église de Varennes à saint Odilon pour y fonder un prieuré donné ensuite, en 1094, au couvent de Marcigny (2).

Le prieuré de Varennes a été détruit pendant les guerres de la Ligue (3).

(1) *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny* publié par Aug. Bernard et Alexandre Bruel, Paris, tome IV, ch. n° 2.874.

(2) Courtépée, *loc. cit.*, p. 143.

(3) Ibid.

DESCRIPTION.

EXTÉRIEUR.

Monument d'un haut intérêt, cette église s'est conservée intégralement jusqu'à nous sans qu'aucune de ses parties ait disparu, sans que nulle adjonction parasite ait détruit l'unité de son plan. C'est d'ailleurs le privilège des églises rurales anciennes d'échapper, plus facilement que celles des villes, aux tentatives de rajeunissement, qui chaque jour anéantissent ou déparent tant de richesses d'art architectural.

Aussi, lorsque la commission des monuments historiques en a décidé la restauration, la nature des travaux à exécuter ne soulevait aucune difficulté : il s'agissait de consolider seulement la vieille construction dont l'équilibre était compromis par un état inquiétant de délabrement. L'architecte M. Selmersheim, inspecteur général des Beaux-Arts, s'est acquitté de cette mission avec sa science et sa prudence habituelles. Cependant cette restauration a entraîné la perte d'un curieux vestige des siècles passés, le seul détail qui, dans l'église, fut étranger à l'œuvre première et dont nous parlerons plus loin.

Ce n'est point par son ornementation que cet édifice se recommande. La nature des matériaux employés se prêtait peu aux travaux de sculpture : ce sont, en effet, les carrières de grès du territoire même de Varennes qui ont fourni la pierre de taille et le moëllon.

Le plan est cruciforme ; il comporte une nef centrale sans étagement, bordée de collatéraux, croisée d'un transept et terminée à l'orient par une seule abside semi-circulaire, précédée d'une courte travée de chœur. La tour est posée sur le carré du transept.

L'aspect général présente un caractère robuste et massif qui est commun d'ailleurs à toutes les églises non étagées.

Les heureuses dispositions de la façade méritent un sérieux examen. Son parement est en pierres de moyen appareil. Elle se divise en trois parties correspondant aux trois nefs. Les parties latérales fermant les bas côtés ont de simples murs à surface plane, sans autres percements que deux petites baies étroites, superposées de chaque côté, celle du haut ayant pour destination d'éclairer et d'aérer les combles. L'architecte de l'église de Varennes avait sans doute observé l'effet disgracieux que produisent les pignons des nefs sans étagement. L'absence de ressaut dans les rampants, qui forment alors une ligne droite non interrompue de leur naissance à leur extrémité, donne à la façade une apparence lourde et massive à l'excès, témoin celle de l'église d'Iguerande, construite sur ce modèle. Pour remédier à ce défaut, on a eu le soin, à Varennes, de surélever, au-dessus du sommet du comble, le pignon central qui se trouve dès lors brisé par un épaulement d'un heureux effet.

Le milieu de la façade, correspondant à la nef médiane, a pu en conséquence être divisé en trois étages.

Au rez de chaussée, s'ouvre une vaste et belle porte en plein cintre dont le haut est fermé par un tympan et un linteau sans ornementation. Les archivoltes ne sont que de grosses moulures toriques, en retraite, encadrées par un triple rang de billettes ; elles portent de chaque côté sur deux piédroits à arêtes vives, abritant deux colonnettes qui servent également de supports. Les bases sculptées et les chapitaux sont d'une exécution assez primitive. Ces derniers ont pour tailloir commun un large cordon chargé de besants, qui se profilent sur toute la largeur de la porte. C'est avec ces simples éléments, que le constructeur est arrivé, grâce à l'harmonie des proportions générales et à l'heureux choix des moulures toujours fermes et robustes, à composer une remarquable entrée.

On nous permettra d'insister encore sur une des dispositions originales de cette façade, modèle accompli d'ordonnance ingénieuse, obtenue par les moyens les plus simples, sans le secours de la sculpture.

Les architectes romans aimaient quelquefois à faire saillir les archivoltes de la porte sur le nu du mur de façade; ils obtenaient par ce moyen un ébrasement plus profond, un relief plus accusé dans les voussures, et partant, de plus puissantes oppositions de lumière et d'ombre. Mais par suite de cette disposition, l'extrados des archivoltes se trouve mis à découvert et, pour le protéger contre les eaux de pluie, il faut, comme à Anzy par exemple, le recouvrir d'un revêtement de tuiles formant une petite toiture semi-circulaire. Le constructeur de Varennes s'est montré plus ingénieux. Il a placé également la porte en avancement sur le mur-pignon, mais jusqu'à l'alignement des deux contreforts correspondant aux piliers de la grande nef; enfin il a relié complètement ces deux contreforts à la porte, au moyen d'un remplissage en maçonnerie, pour former de cet ensemble un seul et même massif en saillie. Immédiatement au-dessus du cintre de la porte, court horizontalement un épais bandeau mouluré qui marque la naissance du premier étage. Là, les contreforts, reprenant leur liberté, cessent d'être noyés dans ce massif central de la façade, mais ils se présentent sous une forme nouvelle, celle d'un dosseret à section rectangulaire auquel est adossé un pilastre cannelé, surmonté d'un talus. Au centre, est percée dans le mur une baie à large ébrasement, dont les moulures d'encadrement profilées en gorges, comme celles de la dernière époque gothique, surprennent dans un édifice roman. De chaque côté de cette baie, s'avance en saillie une petite colonnette effilée séparée du contrefort latéral par deux de ces arcatures dites lombardes. Un bandeau semblable à celui du bas couronne cet ensemble. Le pignon placé au-dessus, évidé au centre par une petite ouverture, forme comme le troisième étage de la façade.

Contournons les murs de la nef et le chevet.

La maçonnerie est faite en moëllons assez régulièrement disposés; la pierre de taille a été réservée pour les contreforts, les chaînages d'angle et le clocher. Les contreforts sont actuellement à triple ressaut, mais cette forme leur a été donnée à la suite de la dernière restauration: primitivement, ils montaient droits jusqu'à la corniche, faite d'une tablette à modillons sculptés.

Tous les beffrois romans du Brionnais présentent entre eux des analogies assez grandes; toutefois, tant au XIe siècle qu'au siècle suivant, on leur a donné, simultanément, soit la forme octogone, comme à Anzy et Semur, soit celle quadrangulaire, la plus usitée. C'est cette dernière disposition que nous trouvons à Varennes.

Le clocher est implanté au-dessus du milieu du transept. Il comprend un soubassement et deux étages d'ouvertures, légèrement en retraite, et se termine par une pyramide en charpente (1). Les quatre faces sont semblables. Sur chacune d'elles sont appliquées du haut en bas, depuis le soubassement, trois demi-colonnes d'une faible section, une au milieu, les deux autres près des angles. Ces baguettes toriques traversent le cordon horizontal qui surmonte chaque rang d'ouvertures et se terminent sous les modillons de la corniche. Le percement du beffroi consiste, pour chaque face et à chaque étage, en un rang de deux fenêtres à plein cintre, toutes pourvues de colonnettes d'angles; mais les fenêtres supérieures, plus ornées, suivant l'usage bourguignon, sont géminées, c'est-à-dire que chacune d'elles se subdivise en deux petites baies séparées par deux colonnettes accouplées et inscrites sous une archivolte commune.

Le clocher de Varennes paraît avoir été élevé sur le modèle de celui de Saint-Laurent. Ainsi qu'il est facile d'en juger par les photogravures, ces deux clochers sont en

(1) Cette pyramide a été refaite récemment ainsi que la corniche.

quelque sorte deux exemplaires d'un même type. Ils offrent cependant quelques dissemblances, notamment dans les ouvertures du soubassement, dans le retrait des étages et le profil des bandeaux horizontaux. Mais ils se distinguent surtout par leurs proportions : celui de Saint-Laurent est plus svelte, plus élancé que la robuste tour de Varennes. On accède aujourd'hui dans cette tour par un escalier bâti, à l'angle sud-est, dans une cage quadrangulaire terminée par une tourelle en pierre : cette petite annexe n'existait pas dans le plan roman ; elle a été établie par M. Selmersheim, pour des motifs de commodité.

Par contre, les mêmes travaux de réparation ont fait disparaître les traces de l'appareil défensif dont ce clocher avait été muni, il y a plusieurs siècles; telle est la seule modification, ainsi que nous le disions plus haut, apportée aux dispositions anciennes de l'édifice (1). Les tours d'église, transformées en donjons, sont encore assez abondantes dans nos provinces : elles subsistent comme témoins de ces époques troublées de notre histoire où l'on ne connaissait guère la sécurité dans les campagnes, alors théâtre de scènes sanglantes et meurtrières. Contrairement aux dispositions habituelles de la mise d'une église à l'état de défense, le mur de l'abside de Varennes n'avait pas été surélevé ; mais au sommet du clocher on avait disposé un crénelage en maçonnerie ; de plus, en murant jusqu'à mi-hauteur les fenêtres basses du beffroi, on avait obtenu un second rang de créneaux. A quelle époque devons-nous faire remonter cette transformation ? Bien souvent, les moines et les habitants de Varennes ont eu l'occasion de s'armer contre des envahisseurs ou d'audacieux brigands (2). Mais c'est probablement pendant les guerres de la Ligue, que l'on eut plus particulièrement recours à ce procédé expéditif de fortification. C'est ainsi que Courtépée fait mention de l'église d'Avrilly, changée en forteresse par le capitaine Mont, vers 1592, et brûlée par un châtelain d'Arcy (3). Le même historien nous apprend aussi que le prieuré de Varennes fut détruit pendant ces malheureuses luttes religieuses (4). Les créneaux du clocher n'avaient donc pas suffi à arrêter l'assaillant !

Aucun détail du chevet, à l'extérieur, ne mérite une mention. Des contreforts à triple reprise ont ici encore remplacé des contreforts droits. Quant aux ouvertures, elles ont été agrandies pendant les derniers siècles. Les toits de la travée de chœur et de l'abside portent sur des corniches à modillons.

Avant d'entrer dans le vaisseau, jetons un coup d'œil sur la belle porte latérale qui donne accès dans le bas côté sud. Elle est rectangulaire et encadrée de pieds-droits à arêtes vives en pierre de taille de moyen appareil. Sur son tympan, on voit une curieuse sculpture romane représentant *l'agneau pascal :* il se dirige à gauche, portant du pied antérieur gauche une croix stationnale nimbée, vers laquelle sa tête est tournée. Au-dessus de cette dalle, est bandé un arc de décharge qui forme une large plate-bande semi-circulaire, ornée de cinq roses épanouies inscrites dans des cercles. Un second rang de claveaux forme au-dessus de cette archivolte un cordon saillant, d'un profil très accentué.

Les représentations sculpturales de l'agneau pascal ne sont point très communes sur les tympans ou linteaux de l'époque romane. Nous en avons cependant un autre exemple dans un débris de l'ancienne église de Saint-Germain-la-Montagne. Sur ce linteau, aujourd'hui encastré dans le mur d'une nef moderne, on retrouve l'agneau symbolique exactement figuré comme à Varennes, mais accompagné des quatre animaux évangéliques.

(1) Une ancienne photographie faisant partie de la collection Rouget nous a heureusement conservé la vue de l'église de Varennes avant sa restauration.

(2) Au XIVe siècle, le Charollais et le Brionnais furent ravagés par le prince de Galles, fils du roi Edouard III, qui passa la Loire à Marcigny en 1366. « Pendant les querelles meurtrières des maisons d'Orléans et de Bourgogne, sous Charles VI, les ducs de Bourbon et les comtes de Beaujeu traitèrent Semur comme pays ennemi. » (Courtépée, *loc. cit.*, p. 88).

Au temps des guerres de religion, Poncenat, Saint-Aubrin et le prince Casimir désolèrent la région brionnaise, à la tête de leurs bandes indisciplinées.

(3) Courtépée, *loc. cit.*, p. 143

(4) Ibid.

INTÉRIEUR.

L'intérieur de l'église attend maintenant des travaux de restauration qui débarrasseront les murs de l'affreux badigeonnage dont on les a revêtus et consolideront quelques arcs déformés.

Les dispositions générales ne présentent rien de spécial.

On compte trois travées dans chaque nef. Suivant l'usage, les collatéraux sont voûtés d'arêtes ; la grande nef, les croisillons et la travée de chœur, en berceau ; l'abside, en demi-coupole ; le carré du transept, en coupole sur trompes.

Tous les grands arcs sont en cintre brisé, de même que les voûtes en berceau. Les piliers de la nef sont des massifs de maçonnerie quadrangulaires, cantonnés de demi-colonnes, sauf du côté des collatéraux : sur cette face, les dosserets des doubleaux ont la forme de pilastres rectangulaires. Le doublement a été pratiqué pour les grands arcs.

Une arcature romane à cinq compartiments avec colonnettes engagées, posées sur un banc continu, suit le pourtour de l'abside. On y remarque une disposition spéciale, croyons-nous, à quelques absides bourguignonnes : le cordon horizontal, qui marque la naissance de la demi-coupole, est relié aux chapiteaux des colonnettes par des pilastres cannelés.

Sur les chapiteaux de la nef, nous trouvons, outre la décoration végétale, des figures que les sculpteurs romans du XIe et XIIe siècles ont fréquemment reproduites, notamment ces deux quadrupèdes dont les pieds se posent sur une tête d'homme ou d'animal. La sculpture manque de fini d'exécution, ce qui tient à la nature de la pierre employée, mais elle est d'un dessin énergique.

Quelle date devons-nous assigner à cette construction ? Selon toute apparence, la première moitié du XIIe siècle. Nous ne tirerons pas argument de la présence de l'arc brisé : on sait que cette forme, improprement dite ogivale, a commencé à être employée dès le XIe siècle. Mais nous fondons notre opinion sur les savantes dispositions de la façade qui révèlent un art déjà avancé.

Il est possible que la donation du prieuré de Varennes au couvent de Marcigny, en 1094, ait déterminé la construction de cette église.

L'ÉGLISE DE LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Par Joseph DÉCHELETTE.



La nef de la petite église de la Chapelle-sous-Dun a été complètement détruite. L'abside et la travée servant de support au clocher subsistent seules aujourd'hui. On y retrouve les caractères du roman du commencement du XIIe siècle.

L'abside est éclairée par trois petites baies ; le cintre de ces ouvertures, au lieu d'être formé par des claveaux appareillés, est évidé dans une même dalle de pierre. La toiture, en pierre, est légèrement surhaussée au-dessus de la corniche dont les modillons sont sculptés. Deux contreforts soutiennent le mur de l'abside.

Implanté sur la travée de chœur de la même manière que ceux de Baugy et de Briennon, le clocher est une modeste tour quadrangulaire, percée sur chaque face d'une fenêtre double.

A l'intérieur de cette église, comme dans celles que nous venons de citer, nous nous trouvons en présence d'un chœur étranglé à chaque extrémité par un grand arc dont les dosserets très puissants forment comme un mur de refend.

Deux petits berceaux brisés, perpendiculaires à l'axe de l'édifice, limitent la travée de chœur au nord et au sud. La voûte centrale est une coupole ovoïde, posée sur quatre trompes maladroitement appareillées.

Les arcatures du pourtour de l'abside sont au nombre de sept, celle du milieu plus large et plus haute que les autres. Toutes ont pour supports des colonnettes dégagées dont les chapiteaux sont des corbeilles de feuillage de taille assez grossière.

L'église de la Chapelle a eu le privilège assez rare de conserver son ancien maître-autel de l'époque romane : c'est un simple massif quadrangulaire, en pierre, muni d'une plinthe à la base et, dans le haut, d'une tablette saillante très épaisse. Un placard ou armoire, pratiqué dans la maçonnerie d'un des dosserets du chœur, a gardé son ancien vantail de bois avec sa penture en fer forgé.

L'ÉGLISE D'IGUERANDE

Par Joseph DÉCHELETTE.



Le territoire d'Iguerande est situé sur les anciennes limites du Forez et du Brionnais. Au Xe siècle, il paraît avoir fait partie du comté de Forez, de même que Saint-Julien de Cray (1). On sait d'ailleurs combien les délimitations de ces deux circonscriptions étaient mal déterminées à l'origine et l'on connaît les différends qui surgirent à ce sujet entre les comtes de Forez et les seigneurs de Semur.

« La prieure de Marcigny, nous dit Courtépée, était dame du clocher de Saint-André d'Iguerande depuis l'échange qu'elle en fit, à la fin du XIe siècle, avec saint Hugues contre la seigneurie de Bergé-la-Ville » (2). Cette église était celle d'un petit prieuré de moines bénédictins, déjà détruit à l'époque de la Révolution. Courtépée signale à Iguerande une autre chapelle, dédiée à saint Marcel et qui aurait été l'ancienne église paroissiale ; elle a été détruite au commencement de ce siècle.

L'église de Saint-André d'Iguerande est un édifice robuste et massif, d'un aspect un peu lourd, par suite de l'absence d'étagement dans la nef médiane.

Le plan est cruciforme. A chacune des trois nefs, correspond une abside d'égale largeur, séparée du transept par une travée de chœur. Au-dessus de la croisée du transept, s'élève le clocher.

(1) Ragut, *Cartul. de Saint-Vincent de Mâcon*, appendice, p. XVI et CXCV.

(2) Courtépée, *loc. cit.*, p. 116.

Dans son excellente *Étude sur l'architecture romane dans l'ancien diocèse de Mâcon* (1), M. J. Virey a donné de cet édifice une monographie aussi complète que savante.

Comme nous n'aurions rien à ajouter à ce travail, nous prierons nos lecteurs de s'y reporter et nous nous bornerons à reproduire ici les conclusions de M. Virey :

« En résumé, dit-il, l'église d'Iguerande, où on ne voit pas les bandes et arcatures lombardes qui caractérisent si généralement les édifices propres au Mâconnais, nous paraît être une construction de la fin du XI[e] siècle. Sa structure extrêmement puissante, ses berceaux et ses arcades en plein cintre, l'absence au fond du chœur, d'une décoration d'arcatures retombant sur des pilastres ou des colonnettes que nous trouvons dans toutes les églises voisines datant du XII[e] siècle, nous empêchent de la faire descendre jusqu'à cette époque, de même que son plan général, et particulièrement celui du sanctuaire, le plan des piliers, la grande ouverture des fenêtres, le doublement d'un certain nombre d'arcs, nous défendent de la faire remonter trop haut. C'est d'ailleurs une construction fort intéressante, d'une conservation parfaite et qui présente une curieuse collection de chapiteaux sculptés ».

Ajoutons que cette église a été réparée vers 1840. Les travaux de restauration ont été habilement conduits; le style du monument n'a pas subi d'altération et c'est à peine si quelques profils néo-grecs apparaissent parfois dans certaines moulures. Combien d'anciennes églises, à la même époque, n'avaient pas cette bonne fortune d'être confiées à des architectes soucieux de laisser vivre la mémoire de leurs devanciers dans des œuvres que le temps a respectées !

L'ÉGLISE DE BAUGY

Par Joseph DÉCHELETTE.



Le village de Baugy est de fondation très ancienne. Si nous en croyons l'érudit auteur de la *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, M. Auguste Longnon, il aurait été visité par Grégoire de Tours, dans un de ses voyages d'Auvergne en Bourgogne. L'historien des Gaules fait en effet mention d'un *pagus Balbiacensis;* situé sur les bords de la Loire, territoire que tous les auteurs de géographie historique ont placé à tort dans le diocèse de Tours, et que M. Longnon ainsi que MM. Bulliot et de Charmasse, proposent d'identifier avec Baugy en Saône-et-Loire, en présentant à l'appui de leur opinion de très judicieuses observations (2).

Quoi qu'il en soit, la terre de Baugy apparaît avec certitude dans les textes, dès la fin du IX[e] siècle, parmi les possessions d'un descendant des comtes d'Autun, le comte Heccard. « En 900, sous Charles le Simple, Aymon, abbé de Saint-Martin d'Autun, par les conseils de saint Hugon, réunit à Anzy la terre et la chapelle de Baugy, située à une demi-lieue de son prieuré, sur les bords de la Loire. Cette terre, enclavée dans les propriétés cédées par Lethbald (le fondateur du prieuré d'Anzy), avait été réservée par son possesseur, le comte Heccard, à l'abbaye de Saint-Andoche d'Autun, pour être affectée à l'entretien du luminaire

(1) *Mémoires de la Société Eduenne*, tomes XVII et XVIII. | (2) *Géographie de la Gaule au sixième siècle*, Paris, 1878, p. 206.

de son église (876). Cette donation n'avait pas été suivie d'effet. Baugy, qui ne figure dans aucun des titres du monastère de Saint-Andoche des IX[e] et X[e] siècles, se trouvait alors entre les mains des moines de Fleury-sur-Loire » (1).

De son côté, Courtépée mentionne la cession de Baugy au prieuré de Marcigny, en 1088, par Geoffroy de Semur (2).

Il est probable que chacune de ces diverses donations ne s'étendait qu'à une partie du territoire de Baugy. En effet, à la fin du XVIII[e] siècle, la prieure de Marcigny conservait encore le patronage de l'église et la propriété des dîmes, tandis que quelques cantons dépendaient du prieuré d'Anzy. Ce qui confirme encore cette hypothèse, c'est l'existence de plusieurs chapelles sur cette même paroisse pendant le haut moyen âge. « La vieille chapelle de Saint-Nicolas, détruite depuis peu, nous dit Courtépée, était regardée comme l'ancienne église paroissiale. Les annales bénédictines font mention d'une chapelle de Saint-Didier, unie au prieuré d'Anzy, en 909, sous saint Hugon ».

L'église de Baugy attire surtout l'attention par la disposition de son clocher, qui relativement à la nef, est exactement placé comme celui de la curieuse église de Briennon.

Ces deux constructions se composent en effet d'une abside en hémicycle, séparée de la nef par une étroite travée de chœur, voûtée en berceau, que délimitent deux larges murs de refend s'ouvrant chacun par un grand arc à plein cintre. C'est sur ces robustes supports, qu'est implanté le clocher, grosse tour quadrangulaire dont le beffroi, en retraite sur le soubassement, est percé sur chaque face de deux baies géminées, inscrites sous un même arc.

Nous pouvons appliquer à ce chevet ce que dit M. Jeannez relativement à l'église de Briennon : « On a là un curieux spécimen du passage du *clocher porche* antérieur au XII[e] siècle au *clocher central*, porté sur les doubleaux élastiques et les piliers de la croisée ou de la grande nef quand il n'y a pas de transept. Cette disposition se rencontre très rarement, car elle offrait trop d'inconvénients pour n'être pas transitoire (3) ». Des contreforts droits et terminés en glacis, épaulent de chaque côté le soubassement de la tour pour résister à la poussée du berceau.

La nef a subi un remaniement complet : l'ancienne façade a disparu et les murs latéraux ont seuls été conservés. Très large et dépourvue de contreforts, elle n'a jamais dû recevoir une voûte.

A l'intérieur, le linteau de l'abside est allégi d'une rangée de cinq arcades romanes, reposant sur des colonnettes engagées. Les cinq baies qu'elles encadrent, ébrasées à l'intérieur et à l'extérieur, paraissent avoir été élargies.

Les grands arcs qui donnent accès dans l'hémicycle, sont en plein cintre. Un bandeau chanfreiné orne leurs impostes.

L'appareil de construction est très pauvre : il se compose de petits moellons posés par assises assez régulières, à travers lesquels on remarque de nombreux trous d'échafauds. Contrairement à l'usage ordinaire, la pierre de taille n'a pas même été employée pour le clocher, ce qui surprend d'autant plus que des carrières existent sur le territoire de Baugy.

Notons l'absence de contreforts sur le mur semi-circulaire de l'abside, qui présente d'ailleurs une extrême épaisseur. Ce fait, joint à la pauvreté de l'appareil et à l'étroitesse des ouvertures de la nef, nous porte à reculer jusqu'à la première moitié du XI[e] siècle la date de la construction.

(1) G. Bulliot, *Essai historique sur l'abbaye de Saint-Martin d'Autun*, t. I, p. 160.

(2) *Description du duché de Bourgogne*, t. III, p. 95.

(3) *Le Forez pittoresque et monumental*, p. 148.

L'ÉGLISE DE SAINT-GERMAIN DES BOIS

Par Joseph DÉCHELETTE



L'église de Saint-Germain des Bois, nous dit Courtépée, est celle d'un ancien prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé en 1095 par les seigneurs de Dyo (1) et uni au XIIIe siècle à celui de Saint-Sernin des Bois qui appartenait au même ordre (2).

Cette construction, bien que monastique, n'est donc point l'œuvre des religieux de Cluny, et il est intéressant de constater que son style architectonique est néanmoins celui des monuments clunisiens.

Il ne reste aujourd'hui aucun vestige des bâtiments conventuels qui furent brûlés par les Calvinistes, commandés, sous l'amiral de Coligny, par Clermont d'Amboise et Briquemaut. L'église fut dévastée à la même époque.

Construit sur un plan très simple, cet édifice se compose de trois nefs, auxquels correspondent, à l'orient, une abside et deux absidioles collatérales, sans transept ni travée de chœur intermédiaires.

La nef centrale n'a reçu qu'un demi étagement, c'est-à-dire que sa toiture n'est que légèrement surélevée, au-dessus des combles latéraux, d'une hauteur trop faible pour permettre le percement de fenêtres hautes.

Les contreforts des bas côtés ont été établis sans reprises et terminés en glacis. Dans le but de consolider les voûtes, on a dû plus tard, comme à l'église d'Iguerande, renforcer plusieurs de ces appuis.

Les absidioles sont complètement dépourvues de contreforts. Ceux de l'abside centrale, au nombre de deux seulement, ont la forme de demi-colonnes appliquées directement sur le mur sans pilastres intermédiaires : d'une section trop faible, ils ne peuvent être d'aucune utilité pour résister à la poussée de la voûte et leur rôle paraît purement décoratif.

La porte qui s'ouvre dans la façade principale ne manque point de caractère, malgré sa grande simplicité. Deux rangs d'archivoltes toriques, en retraits successifs, encadrées extérieurement par un bandeau creusé de moulures faisant retour horizontal à la hauteur des impostes, abritent un tympan timbré d'une large croix potencée, en relief, et sont soutenues par deux couples de colonnettes engagées. Les chapiteaux et les bases sont d'une taille très primitive que l'on s'étonne de rencontrer sur une porte de forme dite ogivale. C'est en effet la forme brisée qu'affecte le cintre des archivoltes, particularité que, dans le champ de notre étude, nous chercherions vainement à retrouver ailleurs qu'à l'église de Semur.

Suivant l'usage, la grande nef est voûtée en berceau, les bas côtés en compartiments d'arêtes et les absides en culs de four.

Un rang d'arcatures lombardes marque la naissance de la demi-coupole de l'abside et se trouve relié, par des pilastres non cannelés, aux chapiteaux des arcades qui encadrent les fenêtres.

(1) Courtépée, *loc. cit.*, p. 139.

(2) *Ibid.*, p. 150.

Courtépée fait mention de deux tombeaux conservés dans cette église, l'un élevé à Sibille de Luzy, dame de Dio et de Sigy, l'autre à Jeanne *de Clungiis*, en 1300.

Le premier de ces monuments existe seul aujourd'hui, mais dans un état de mutilation déplorable. C'est un très intéressant spécimen de statue tombale du XIIIe siècle. Il n'entre pas dans le cadre de notre travail d'en donner une description, puisque ce monument appartient à l'art gothique (1).

Malgré son aspect de monument primitif, l'église de Saint-Germain des Bois n'est pas antérieure à la seconde moitié du XIIe siècle. La courbure brisée des archivoltes de l'entrée et la forme semi-cylindrique des contreforts de l'abside constituent des caractères qui ne se retrouvent pas à une époque plus reculée.

L'ÉGLISE ET LE PRIEURÉ DE MARCIGNY

Par Édouard JEANNEZ.



L'Église.

Bien orientée et sous le vocable de saint Nicolas, l'église est de petites dimensions. Elle a été totalement remaniée, et ses dispositions à l'époque romane ne se retrouvent pas sans peine. Elle comportait une nef unique, voûtée en berceau plein cintre qu'épaulaient des contreforts droits et rectangulaires appliqués sur les murailles, d'ailleurs très épaisses. Le clocher carré posé sur la façade n'a pas été remanié. Il est percé de deux baies géminées sur chaque face. Le portail à trois voussures est accosté de deux arcades aveugles avec pilastres séparatifs, décorés, l'un de deux profondes cannelures, l'autre de rubans croisés.

Cette entrée de pauvre conception est très maladroitement exécutée et accompagnée d'un autre portail encore plus mauvais et entièrement neuf, qui donne accès à une construction récente simulant un collatéral.

Bas-relief et chapiteau provenant du prieuré.

Sur la façade d'une maison voisine de l'église, a été encastré un bas-relief, qui aurait été sauvé des démolitions de l'ancien et si célèbre monastère fondé au XIe siècle par saint Hugues-le-Grand. Il représente une Vierge mère debout, sous une frise gravée de grands fleurons d'un très riche dessin. Cette statuette raide et trapue appartient à la tradition gallo-romaine.

Au rez de chaussée de la même demeure, une massive colonne, mesurant 1^{m} 55 de circonférence, porte un chapiteau roman à tailloir curviligne, avec corbeille disposée en quatre médaillons ovales qui sont sculptés de figures à mi-corps. Ici, c'est un moine vêtu de la coule qui, au XIIe siècle, remplace parfois le scapulaire et le froc chez les bénédictins.

(1) Voici seulement l'inscription, gravée en belles majuscules gothiques, qui accompagne ce monument :
HIC : JACET : SIBILA : DE : LVZIACO : DNA : DE : DIO : ET : | | SIGI : AIA : EI' : REQVIESCAT : IN :PACE : AMEN : ANNO | | DNI : M° : CC° : NG° : VIII°.

Une de ses mains s'appuie sur un bâton en forme de tau. Il n'est pas nimbé. Ce ne peut être un saint Antoine. Là, c'est un démon avec une tête cornue, la barbe en pointe et le corps d'un porc. Le troisième médaillon représente encore un moine, en costume sacerdotal, qui bénit de la main droite; et le quatrième, un personnage dont la barbe en pointe et la chevelure sont partagées en tresses parallèles dans le goût asiatique. Ce très curieux chapiteau peut être daté de la fin du XI[e] siècle; il pourrait donc provenir des premières constructions du prieuré.





TABLE DES MATIÈRES.

TABLES DES GRAVURES.

HÉLIOGRAVURES HORS TEXTE.

GRAVURES CONTENUES DANS LE TEXTE.







1 CHARLIEU



2 Ch



CIAPHE





S. CLARI:TU













CLAIRLIEU











LE BOIS STE MARIE















[illegible]





















3. PARAY-LE-MONIAL







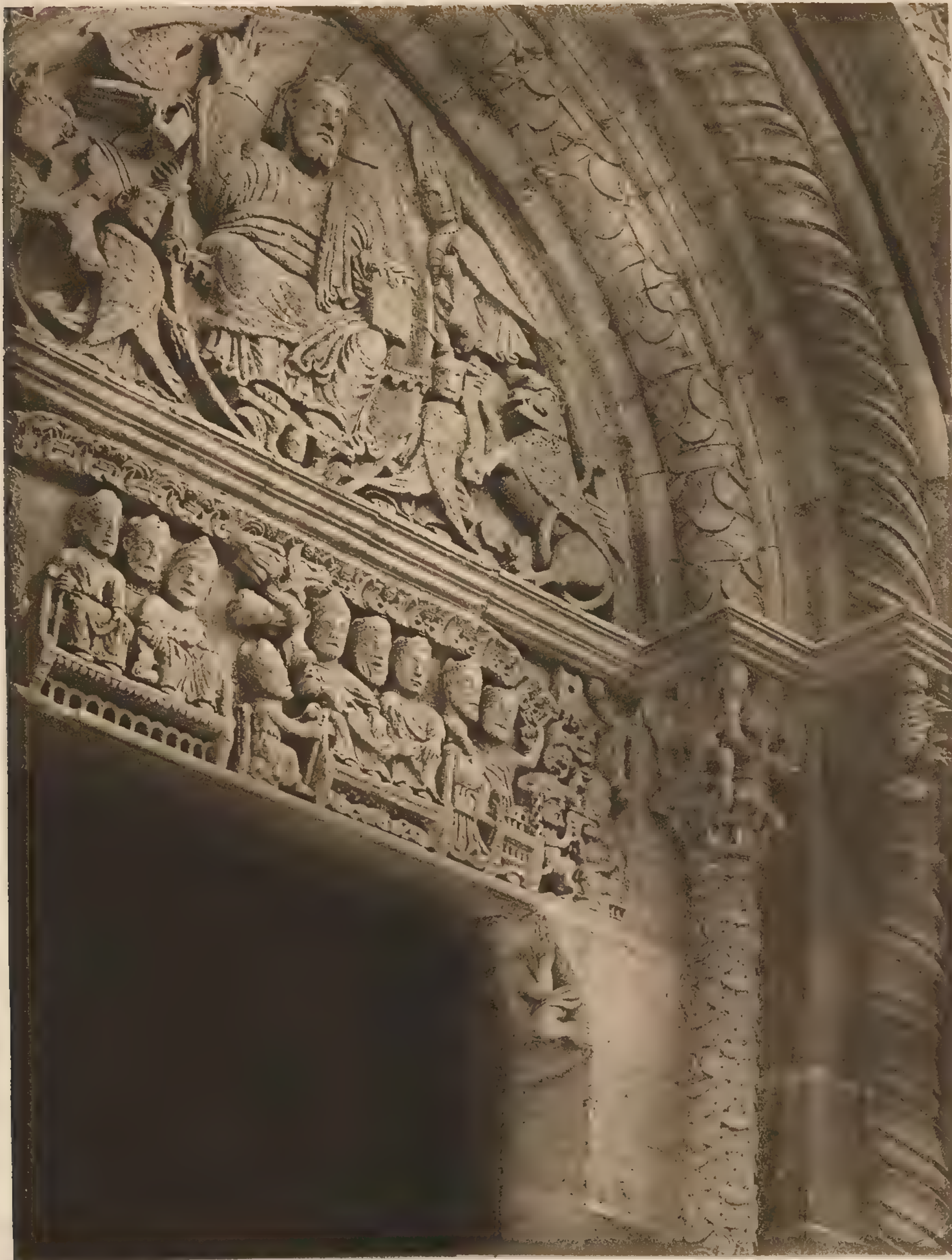






7 SEMUR EN BRIONNAIS















[illegible]



45 SEMUR-EN-BRIONNAIS



46 SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF.



47 DUN



48 SAINT-JULIEN-DE-CRAY



49 LA CHAPELLE-SOUS-DUN



50 MONTCEAU-L'ETOILE.



51 IGUERANDE



52 SAINT-JULIEN DE CIVRY



53 BAUGY.



54 ANZY LE DUC



55 SAINT-BONNET DE CRAY



[illegible]



57



58





60 IGUERANDE







63 SEMUR-EN-BRIONNAIS



64 MARCIGNY



65 VARENNES





















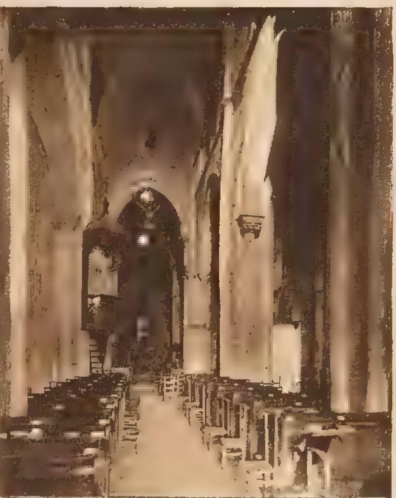
75 ANZY-LE-DUC



76 ANZY-LE-DUC



77 VARENNES



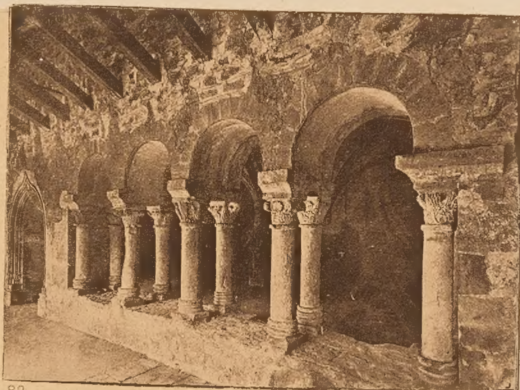


79



80 [illegible]


81 CHARLIEU.


82 CHARLIEU.


83 CHARLIEU.


84 CHARLIEU.


85 CHARLIEU.



86 CHARLIEU.



